

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Année 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES
CS 40325 ECROUVES
54201 TOUL Cedex
Tél. : 03.83.43.23.76

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LEXIQUE

CC2T : Communauté de Communes Terres Toulaises

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

RS : Redevance Spéciale

BOM : Bennes à Ordures Ménagères

JRM : Journaux – Revues - Magazines

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

PEHD : PolyEthylène Haute Densité

PET : PolyEthylène Téréphtalate

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés

GM : Gros de Magasins

DALIM : Déchets ALIMentaires

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Table des matières

I- Les chiffres du service	6
II- Le périmètre de la CC2T	9
II- 1- Historique de la création de la CC2T	9
II- 2- Les particuliers	9
II- 3- Les professionnels, administrations... ..	10
III- Le calendrier des collectes	12
IV- Les ordures ménagères résiduelles.....	13
IV- 1- La collecte en porte-à-porte (PàP)	13
IV-1- 1- Camions de collecte PàP.....	13
IV-1- 2- Bacs pucés	13
IV- 2- La collecte en points d'apports volontaire à ordures ménagères	14
IV-2- 1- Conteneurs à ordures ménagères.....	14
IV-2- 2- Camion de collecte PAV	15
IV- 3- Les données de collecte.....	16
IV- 4- Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées	16
IV- 5- L'élimination des ordures ménagères résiduelles	18
V- La collecte sélective des recyclables	19
V- 1- Les différents flux de recyclables	19
V-1- 1- Les emballages plastiques, métaux et briques alimentaires (dit EMB).....	19
V-1- 2- Les papiers-cartons	20
V-1- 3- Le verre.....	21
V-1- 4- Les gros cartons bruns.....	21
V- 2- La collecte	21
V-2- 1- L'organisation sur le territoire.....	21
V-2- 2- Les données d'exploitation des collectes.....	23
V-2- 3- Les quantités de recyclables collectées.....	24
V- 3- La prise en charge des recyclables collectés	25
V-3- 1- Le tri en usine des emballages	25
V-3- 2- Le tri en usine des papiers-cartons	28
V-3- 3- Les refus de tri des recyclables.....	29
V-3- 4- Le recyclage du verre	30
V- 4- La vente des matières	30
VI- Les déchèteries	32
VI- 1- Les déchèteries communautaires de Toul et de Fontenoy-Gondreville	32
VI-1- 1- Horaires d'ouverture.....	32
VI-1- 2- Les tonnages collectés.....	34
VI- 2- Le traitement des déchets de déchèterie.....	36
VI- 3- Les déchèteries extra-communautaires.....	36
VI- 4- La déchèterie pour les professionnels.....	37
VI- 5- La collecte des encombrants sur appel	37
VII- Les biodéchets.....	38
VII- 1- Les déchets verts.....	39
VII-1- 1- Les déchèteries vertes et aires d'accueil aménagées	40
VII-1- 2- Site d'accueil et de traitement	42
VII-1- 3- Aires locales d'accueil de déchets verts.....	43
VII-1- 4- Synthèse des tonnages de déchets verts gérés.....	44
VII- 2- Les déchets alimentaires.....	45
VII-2- 1- Les composteurs individuels	45
VII-2- 2- Les composteurs partagés.....	46

VII-2- 3- Les conteneurs de déchets alimentaires (DALIM).....	48
VIII- Les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures.....	50
IX- Récapitulatif des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	50
IX- 1- Définition des DMA	50
IX- 2- Evolutions des tonnages	51
IX- 3- Répartition des flux de déchets collectés en 2024	52
X- Les données financières 2024.....	53
X- 1- Organigramme des marchés du service.....	54
X- 2- Coûts globaux du service déchets	55
X- 3- Analyse des coûts de la matrice	56
X-3- 1- Répartition par postes de coûts	56
X-3- 2- Le coût aidé	56
X-3- 3- Répartition du coût aidé.....	57
X-3- 4- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT par hab.....	57
X-3- 5- Ratios de collecte.....	59
X-3- 6- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT/t	59
X- 4- Impacts financiers des erreurs de tri (coûts HT/t).....	61
XI- Le Programme Local de Prévention des Déchets	62
XI- 1- Axe du réemploi	62
XI-1- 1- Les Repairs Cafés	62
XI-1- 2- Les collectes de jouets.....	63
XI-1- 3- Le bungalow de la récup'	63
XI- 2- Communication active sur la réduction des déchets – Sensibilisation à la démarche « zéro déchet » ...	64
XI- 3- Les couches lavables	64
XI- 4- Education à la prévention des déchets (cf tableau bilan en annexe).....	65
XI-4- 1- Programme « Tous éco-citoyens »	65
XI-4- 2- Interventions diverses	66
XI- 5- Bonnes pratiques des entreprises	66
XI- 6- Eco exemplarité des collectivités : de la CC2T aux communes.....	66
XI- 7- Réduction des imprimés publicitaires	67
XI- 8- Promotion du compostage individuel et partagé	67
XI-8- 1- Compostage individuel	67
XI-8- 2- Compostage partagé	67
XI- 9- Promotion du jardinage au naturel.....	68
XII- Les objectifs 2025	69
XIII- Annexes	70
XIII- 1- Animations de sensibilisation.....	70
XIII- 2- Les revues de presse.....	74
XIII-2- 1- Animations de sensibilisation au tri	74
XIII-2- 2- Animations de promotion de la collecte des déchets alimentaires	86
XIII- 3- Actions de communication.....	92
XIII-3- 1- Evolutions tarifaire	94
XIII-3- 2- Réalisation de supports	95

I- Les chiffres du service

Habitants

44 575 (population municipale)

Redevance spéciale (RS) :

210 adresses d'administrations, de collectivités et d'associations en RS **pour la collecte des ordures ménagères**

52 adresses de professionnels en RS pour la collecte des ordures ménagères **toutes les semaines (C1)**

4 adresses collectées en déchets alimentaires

136 adresses bénéficiant de la collecte des cartons bruns en porte-à-porte

Equipements de collecte et pré-collecte :

2 déchèteries, 60 910 entrées

4 déchèteries vertes

2 sites d'accueil et traitement des déchets verts

400 conteneurs aériens

316 conteneurs (semi)enterrés

16 729 bacs pucés

Collecte :

46 455 km parcourus pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (soit +1% par rapport à 2023)

100 331 km effectués pour la collecte des emballages recyclables (soit +25% par rapport à 2023, dont une forte incidence pour les papiers-cartons)

40 000 kms réalisés pour la collecte du verre (soit - 5 % par rapport à 2023). En 2024, maintien de l'utilisation d'un camion 10 t au lieu d'un 26 t afin de passer dans l'intramuros).

5 532 km pour la collecte des déchets alimentaires

Au global : +21 % de kilomètres.

Tonnages éliminés :

5 883 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

481 tonnes de refus de tri

2 189 tonnes de déchets de déchèterie (2 108 t de tout venant et 81 tonnes de DDS)

Tonnages valorisés :

4 163 tonnes de recyclables (verre, emballages recyclables et papiers), hors refus de tri éliminés

L'essentiel de l'année 2024

Changements au 1^{er} janvier 2024

- ⇒ **Harmonisation de la tarification des professionnels**
- ⇒ **Collecte des déchets alimentaires en conteneurs en points d'apport**

Harmonisation de la tarification des professionnels et assimilés du territoire au 1^{er} janvier 2024

Le travail de préparation à l'harmonisation de la tarification ex-CCT et ex-CC2H a été engagé dès l'automne 2022. Après la vérification des données enregistrées dans le logiciel Ecocito, puis leur analyse a permis au service de jeter les bases du travail qui a été mené courant 2023 pour une harmonisation au 1^{er} janvier 2024.

Après cette date du 1^{er} janvier ont été réalisés :

- Accompagnement et explications aux nombreux professionnels qui ne se sont intéressés à leur situation qu'à compter du moment où le changement était effectif.
- Au cours du 2^{ème} semestre contact des adresses inscrites pour la collecte des cartons. Suivi de collectes pour identifier les adresses utilisatrices. Etablissement des nouvelles conventions avec mes adresses souhaitant maintenir le service.

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires, montée en puissance

- ⇒ **Démarrage de la collecte pour les usagers**
- ⇒ **Poursuite de l'expérimentation pour la collecte biodéchets des professionnels**

Suite au travail de préparation avec quelques communes, en janvier sont identifiés 40 points de collecte des déchets alimentaires en conteneurs.

Un marché expérimental est passé pour une collecte maximale de 80 bacs par tournée.

Les 40 conteneurs en stock sont mis en place et la collecte démarre début février. Sur cette période, certains points sont « victimes » de leur succès et les bacs doivent être échangés par des vides entre 2 collectes.

Une nouvelle commande de conteneurs (40) est livrée courant du mois de mai (version sobre) puis à nouveau 40 (version colorée) en septembre. Le plan de déploiement peut alors se poursuivre, notamment dans le cœur de ville de Toul avec l'installation d'une version sobre de conteneurs en adéquation avec les recommandations des bâtiments de France.

Certains points sont supprimés, soit parce qu'ils sont peu utilisés, soit parce qu'ils font l'objet de nombreux dépôts non conformes.

Au 31 décembre 2024, 56 points sont déployés pour 62 conteneurs.

Dans le courant de l'année, 6 professionnels adhèrent du service.

Début juin 2024, démarrage de la collecte des déchets alimentaires de 8 cantines dans le cadre de l'expérimentation.

Parallèlement, construction du cahier des charges du marché de collecte et traitement des déchets alimentaires à venir.

8 073 tonnes de déchets de déchèteries (hors tout venant et DDS), dont 2 444 tonnes de déchets verts

1 151 tonnes estimées de déchets verts gérés en compostage ou sur les sites d'accueil de déchets verts

soit **au total 21 994 tonnes de déchets.**

Une augmentation de 4,8% est mesurée par rapport à 2023, essentiellement du fait de l'évolution des tonnages de déchets verts.

331 tonnes de textiles sont à considérer comme du réemploi.

En 2024, le service déchets, budget annexe de la CC2T est financé à hauteur de 91%. La gestion a coûté plus cher que les contributions par les usagers et les professionnels.

En 2024, le coût résultant (coûts de pré-collecte, collecte, transport, traitement, prévention, communication avec déduction des aides des Eco-Organismes, des partenaires, des ventes de matières triées) est de :
109,7 € TTC /hab.

Le coût est en légère augmentation par rapport à 2023 (+ 3,3 € TTC/hab).

L'augmentation s'explique par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+7 €/t d'OMr et tout-venant entre 2023 et 2024).

Un axe de progrès important reste sur la séparation des papiers-cartons qui se retrouvent encore en partie dans le flux des emballages plastiques, métaux et briques alimentaires.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 41% du coût global de gestion du service alors qu'elles ne représentent que 30% des tonnages.

Les déchèteries représentent le deuxième poste de coût, soit 24% du coût pour 30% des tonnages et la proportion reste identique à 2023.

L'ensemble des recyclables hors verre issus du tri représentent 21% de la charge du service pour 14% des tonnages. Ce poste pèse progressivement de plus en plus.

Préparation pour une collecte spécifique des déchets alimentaires des cantines

En solidarité aux communes financièrement impactées par cette nouvelle obligation de collecte des déchets alimentaires, qui est légèrement plus onéreuse qu'une collecte en mélange avec des ordures ménagères, les élus de la CC2T ont décidé de prendre en charge ce coût et que la gestion financière en serait assurée par le SMGT.

- Recensement des besoins, dont enquêtes des agents de cantines, dimensionnements
- Prospective sur l'organisation de la collecte, choix d'un mode d'organisation
- Identification d'un prestataire
- Etablissement d'un contrat

Poursuite du déploiement du parc de composteurs partagés

En préparation des obligations réglementaires de tri des biodéchets au 1er janvier 2024, les années 2023 et 2024 ont été l'occasion du déploiement du parc de composteurs partagés :

- Sollicitation des communes, installation, mise en service des sites avec animation et remise des bioseaux aux habitants. Parfois, retrait de sites lorsque les consignes ne sont pas respectées (litières d'animaux en grande quantité)
- Organisation du suivi et de la maintenance du parc de composteurs partagés (manutention des matières en décomposition pour les transvaser de modules à modules, rechargement en broyats, réparation) : utilisation du camion grue au 4^{ème} trimestre ; expérimentations pour améliorer la qualité, effaroucher les rongeurs.

Dans le courant 2024, installation de 17 nouveaux sites (et 6 ont dû être retirés, dont 5 remplacés par des conteneurs à déchets alimentaires).

Au 31 décembre 2024, 52 composteurs partagés sont déployés et accessibles à tous, ainsi que 15 composteurs en établissement-immeuble avec accès restreint aux personnes accédant à l'établissement ou à l'immeuble.

Plates-formes de déchets verts

En 2021 a été menée une étude sur les modes de gestion de proximité des déchets verts. Dans les orientations qui en découlent figure la création de 3 aires de dépôt assorties d'une plateforme de compostage, en plus de celle de Domgermain. Les projets sont revus au fur et à mesure des volontés d'accueil des communes et des contraintes de terrain.

Courant 2024, les opérations menées sur ce sujet ont été :

- Rénovation du site historique de Foug, site ré-ouvert fin mai.
- Requalification du site de Domgermain : acquisition du foncier, étude de site, établissement des plans de réaménagement, consultation des entreprises de travaux.
- Suspension pour le site proposé de Lagney.

Sur les 2 sites de la déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul et l'aire d'accueil de Foug, poses de caméras afin de permettre une surveillance à distance et en continu du remplissage de ces sites.

Les caméras permettent également d'engager des poursuites à l'encontre des personnes à l'origine de dépôts de déchets irréguliers.

Enfin, le verre qui représente 8% des tonnages ne représente que 4% du coût.

Les communes adhérentes

AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE, AVRAINVILLE, BICQUELEY, BOIS DE HAYE (Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois), BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES-LA-COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-MENILLOT, DOMEVRE-EN-HAYE, DOMGERMAIN, DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, FONTENOY-SUR-MOSELLE, FOUG, FRANCHEVILLE, GONDREVILLE, GROSROUVRES, GYE, JAILLON, LAGNEY, LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG, LAY-SAINT-REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR, MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRES, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY-LE-SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE

Réfection et entretien des conteneurs

- Le travail de réfection des conteneurs (semi-)enterrés engagé en 2023 est poursuivi sur 2024, notamment en matière de réfection des péricopes des conteneurs enterrés. Par série de 5 en moyenne, les péricopes sont démontés intégralement, envoyé en atelier où ils sont remis à neuf.
- Lavage du parc de conteneurs : en 2024, le service a acquis un laveur haute pression eau chaude, en prévision notamment du lavage des conteneurs à déchets alimentaires. Ainsi, en 2024, en plus du lavage interne / externe réalisé par le prestataire, les équipes CC2T sont intervenues pour le lavage externe des 712 conteneurs du parc.
- Réception début octobre du camion grue, avec des outils de manutention et 2 bennes. Cet équipement avait été commandé en 2023 afin d'assurer diverses missions dans le service : maintenance et gestion des conteneurs, collecte des déchets verts, aide à la gestion des composteurs partagés, transport de matériel. Au printemps, formation de 2 agents au CACES grue et un agent au permis poids lourds.

Prospective, recherche d'une solution alternative à l'enfouissement

De manière à gagner en autonomie vis-à-vis de la solution de traitement des ordures ménagères un projet de reprise de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois a été lancé à l'échelle régionale (départements 54 et 55). Les collectivités partenaires (trois en Meuse et quatre en Meurthe-et-Moselle) se sont regroupées sous la forme d'un groupement d'autorité concédante (GAC) pour pouvoir lancer une consultation visant à reconstruire une nouvelle Unité de Valorisation énergétique (UVE).

En 2023 :

- Le site actuel, à l'arrêt désormais, a été retenu comme site d'implantation de la nouvelle installation. Une promesse de vente avec SUEZ, propriétaire actuel, a été signée et permettra de lancer les travaux sur le site si la procédure de consultation aboutie.
- 2^{ème} phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : préparation de la mise en concurrence, à savoir une DSP (Délégation de Service Public) sur 25 ans pour la déconstruction-reconstruction et l'exploitation de l'installation.
- Demande de subvention pour l'étude sur la possibilité d'un transport fluvial des déchets vers la nouvelle UVE (suite à l'accord des collectivités sur le dossier).

Prévention de la production de déchets

En 2024, 164 ateliers et animations ont réuni près de 1488 élèves/enfants/adolescents et 3064 personnes du grand public.

II- Le périmètre de la CC2T

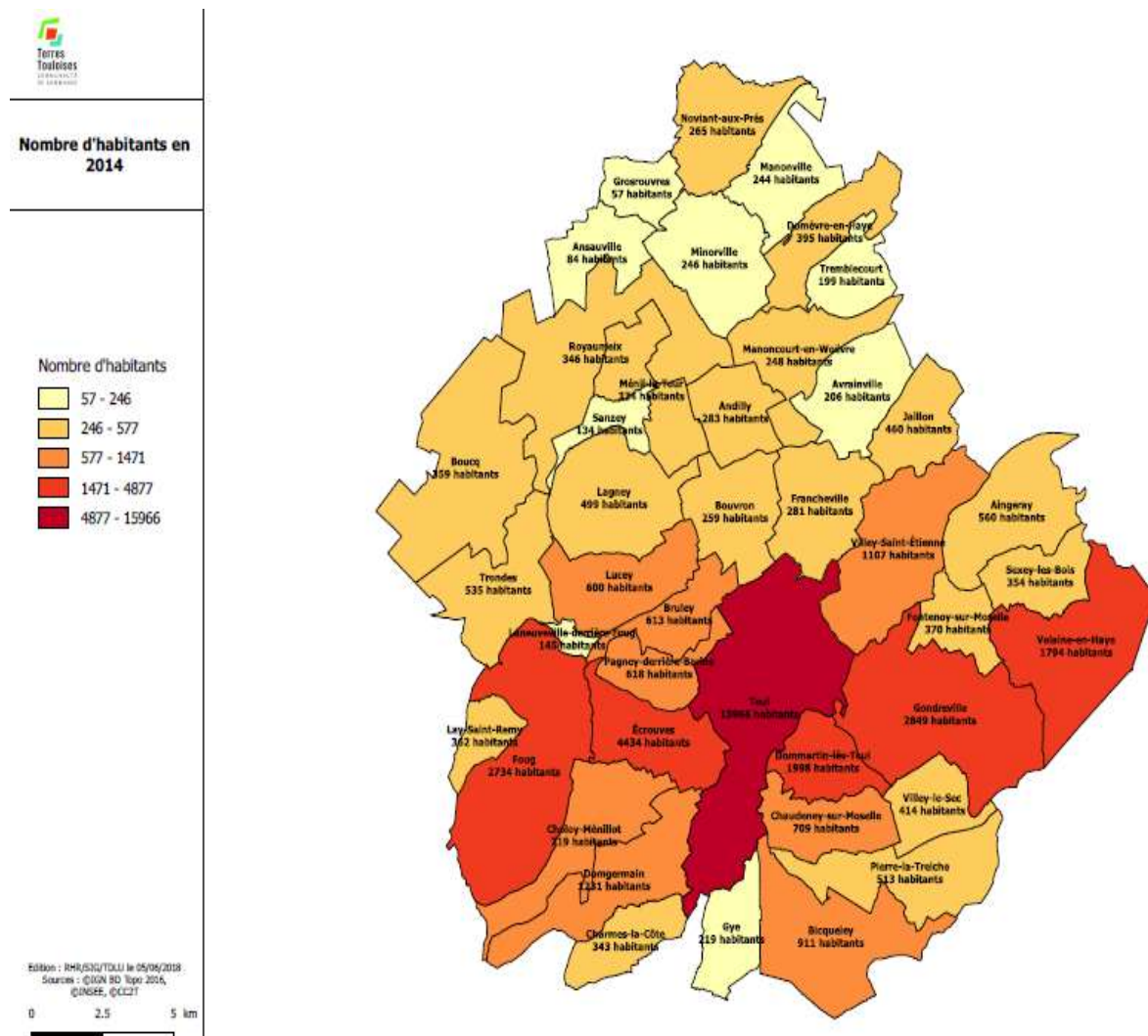
II- 1- Historique de la création de la CC2T

- 1966 : création du district urbain de Toul (Toul, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Écrouves)
- 1992 : création de l'EPCI du Toulais (18 communes)
- 1996 : fusion du District urbain de Toul et EPCI du Toulais et création du District du Toulais (21 communes)
- 1999 : évolution du district du Toulais en Communauté de Communes du Toulais (23 communes)
- 2008 : intégration de Laneuveville-derrière-Foug (CC du Toulais = 24 communes)
- 2011 : intégration de Foug (CC du Toulais = 25 communes – 35 000 hab)
- 2012 : fusion de la CC de Hazelle et de la CC du Massif de Haye et création de la CC de Hazelle-en-Haye (9 communes – 9000 hab)
- 2014 : fusion de la CC du Toulais avec la CC des Côtes en Haye (8 communes - 1600 hab) puis avec Villey-le-Sec – 400 hab (CC du Toulais = 34 communes – 37 000 hab)
- 2017 : fusion de la CC du Toulais et de la CC Hazelle en Haye et création de la CC Terres Toulaises (42 communes 45 000 hab)

II- 2- Les particuliers

La communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale exerce entre autres la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

La CC2T regroupe 41 communes, Les communes adhérant au service public intercommunal de la sont : AINGERAY – ANDILLY – ANSAUVILLE – AVRAINVILLE - BICQUELEY – BOIS DE HAYE - BOUCQ – BOUVRON – BRULEY – CHARMES LA COTE – CHAUDENEY SUR MOSELLE – CHOLOY MENILLOT – DOMEVRE EN HAYE – DOMGERMAIN – DOMMARTIN LES TOUL – ECRouvES – FONTENOY SUR MOSELLE - FOUG – FRANCHEVILLE – GONDREVILLE - GROSRouvRES – GYE – JAILLON - LAGNEY – LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG – LAY SAINT REMY – LUCEY – MANONCOURT EN WOEVRE – MANONVILLE – MENIL LA TOUR – MINORVILLE – NOVIAUX AUX PRES – PAGNEY DERRIERE BARINE – PIERRE LA TREICHE – ROYAUMEIX – SANZEY – TOUL – TREMBLECOURT – TRONDES - VILLEY LE SEC – VILLEY SAINT ETIENNE.



Les chiffres clés (INSEE : 2024)

- Nombre de communes : **41**
- Nombre d'habitants : **44 575**
- Nombre de logements : **20 912**

La CC2T est en nombre d'habitants la 4^e intercommunalité du département de Meurthe-et-Moselle.

II- 3- Les professionnels, administrations...

Les déchets des activités économiques ne relèvent pas du service public de gestion des déchets.

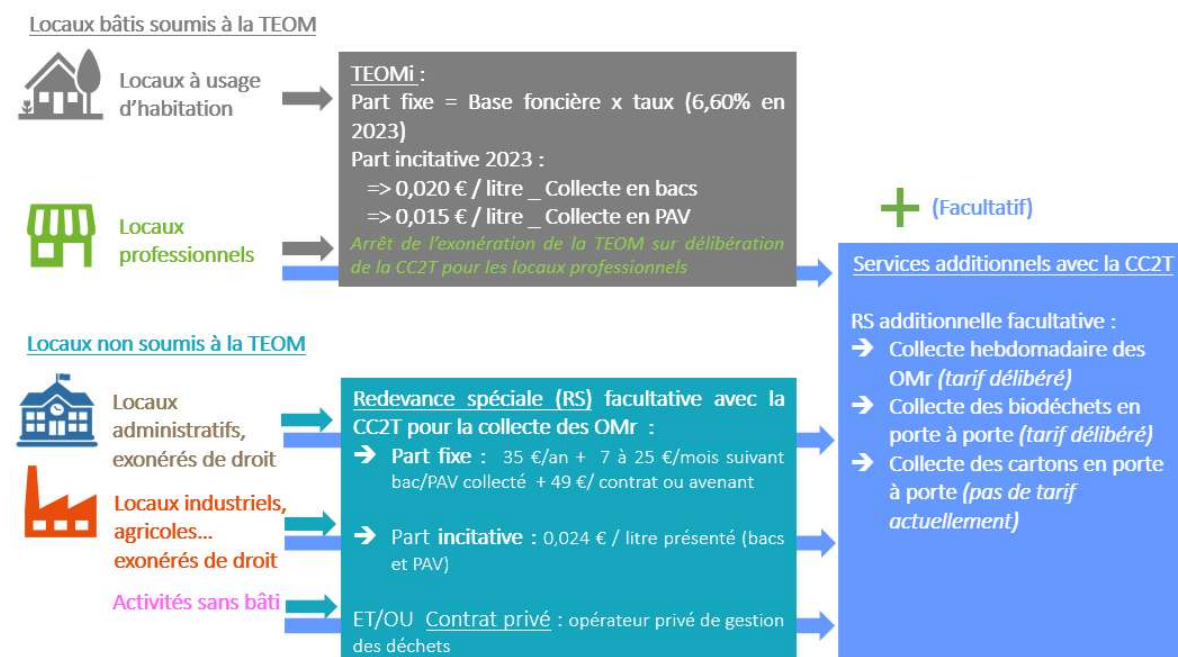
Les collectivités peuvent cependant faire bénéficier les professionnels de ce service, pour certains types de déchets appelés « assimilés », pour lesquels il n'existe pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages. Il s'agit alors de « déchets ménagers et assimilés ».

La communauté de communes Terres Toulaises propose aux professionnels, administrations, associations, exonérés de droit, de son territoire, la prise en charge de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères qui sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

Afin de bénéficier de ce service en 2024, les professionnels, les administrations, les associations sont soit :

- soumis à la redevance spéciale pour tous les sites exonérés de droit de la TEOM, ou s'il n'y a pas de bâti réputé comme logement ou local professionnel,
- assujettis à la TEOMi pour tous les autres locaux identifiés comme locaux professionnels.

Sur la base de travaux réalisés courant 2023, l'harmonisation de la gestion des professionnels a abouti au schéma suivant à partir du 1^{er} janvier 2024 :



Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024, il n'y a plus d'exonérations possibles.

Cadre de la redevance spéciale

Le règlement de la Redevance Spéciale a été réactualisé en conseil communautaire du 5 octobre 2023.

Suite à l'harmonisation du mode de financement des déchets des professionnels et administrations au sein du territoire qui a abouti à assujettir à la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi) l'ensemble des locaux imposables, les règlements en vigueur ont été modifiés et adaptés.

La redevance spéciale reste maintenue pour les producteurs de déchets non soumis la TEOM (activité sans local professionnel, administration, ...) et les services additionnels (collecte maintenue une fois par semaine, collecte des biodéchets ou des cartons en porte à porte, ...).

Les différents règlements précédemment existants ont été fusionnés en un document unique : le règlement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce nouveau règlement, applicable à partir du 1^{er} janvier 2024, précise que le service public de gestion des déchets limite à 10 bacs de 660 litres par semaine et par point de production la quantité maximale de déchets pris en charge pour un producteur qui n'est pas un ménage.

La collecte des déchets résiduels des professionnels, administrations et associations soumis à la redevance spéciale se déroule en même temps que celle des particuliers.

Les professionnels et administrations des secteurs badges OM ont accès au dispositif d'apport volontaire par badge.

Les tonnages des déchets assimilés ménagers qu'ils produisent sont intégrés dans les relevés.

Tous les professionnels et administrations ont accès au dispositif d'apport volontaire pour leurs déchets d'emballages et de papiers-cartons.

Les professionnels en TEOMi ou en redevance spéciale ne peuvent pas accéder aux déchèteries communautaires.

III- Le calendrier des collectes

Au 1^{er} janvier 2024.

Ordures ménagères :

- Collecte en porte-à-porte toutes les 2 semaines pour les logements dotés de bacs pucés,
- Collecte en points d'apport volontaire à ordures ménagères pour les ménages dotés de badges d'accès.

Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires :

- Collecte en porte-à-porte en sacs jaunes toutes les semaines pour les 16 communes ayant fait ce choix,
- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les autres communes.

Papiers-cartons :

- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les communes.

Verre :

- Collecte en points d'apport volontaire pour toutes les communes.

Les conteneurs des points d'apport volontaire peuvent être collectés à tout moment, sans jour fixe.

Le calendrier des collectes en porte-à-porte ci-après est extrait du guide des déchets :

Calendrier des collectes

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES	COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES
Aingeray	MARDI	 VENDREDI	Lagny	JEUDI	
Andilly	LUNDI	 VENDREDI	Laneuveville-derrière-Foug	JEUDI	
Ansauville	LUNDI		Lay-Saint-Rémy	JEUDI	
Avrainville	LUNDI	 JEUDI	Lucey	LUNDI	
Bicqueley	LUNDI		Manoncourt-en-Woëvre	LUNDI	
Bois-de-Haye	MARDI	 VENDREDI	Manonville	LUNDI	
Boucq	JEUDI	 VENDREDI	Ménil-la-Tour	LUNDI	
Bouvron	LUNDI		Minorville	LUNDI	 VENDREDI
Bruley	LUNDI		Noviant-aux-Prés	LUNDI	 VENDREDI
Charmes-la-Côte	LUNDI		Pagny-derrière-Barine	MERCREDI	
Chaudeney-sur-Moselle	LUNDI		Pierre-la-Treiche	LUNDI	
Choloy-Ménillot	MERCREDI		Royaumeix	LUNDI	
Domèvre-en-Haye	LUNDI		Sanzey	JEUDI	
Domgermain	JEUDI		Toul - Saint Mansuy	JEUDI	
Dommartin-lès-Toul	MERCREDI		Toul - Gama, Saint Èvre, Valcourt, gare SNCF ¹	VENDREDI	
Écrouves	MERCREDI	 MARDI	Toul - Saint Michel, Briffoux ²	MERCREDI	
Fontenoy-sur-Moselle	JEUDI	 JEUDI	Toul - Croix de Metz, Régina Village ³	VENDREDI	
Foug	LUNDI	 MARDI	Tremblecourt	LUNDI	 VENDREDI
Francheville	MARDI	 JEUDI	Trondes	JEUDI	 VENDREDI
Gondreville	MARDI	 JEUDI	Villey-le-Sec	MERCREDI	
Grosrouvres	LUNDI		Villey-Saint-Étienne	JEUDI	 JEUDI
Gye	LUNDI				
Jaillon	MARDI	 JEUDI			

 Semaines paires

 Semaines impaires

 Collecte en sacs jaunes

 Conteneurs en accès libre

¹ sauf l'intégralité des rues François Badot, Nungesser et Coli et du chemin de Franchemarre (voir Écrouves)

² y compris l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons

³ sauf l'intégralité de la rue du Chaveau et du chemin de Vouachalons (voir Toul - Saint Michel, Briffoux)

IV- Les ordures ménagères résiduelles

IV- 1- La collecte en porte-à-porte (PàP)

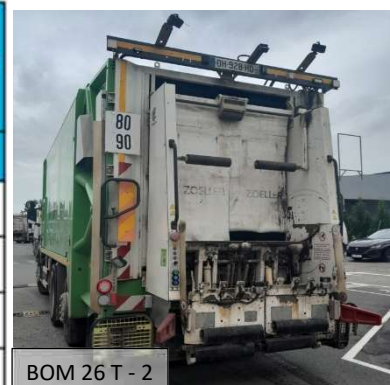
IV-1- 1- Camions de collecte PàP

La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte est réalisée en prestation de service par la société SUEZ. Trois bennes à ordures ménagères (BOM) sont utilisées chaque jour : 2 bennes de 26 T et une des 2 bennes de 19 T.

Une des 2 bennes est raccourcie en longueur fin d'améliorer l'accessibilité dans les voies étroites.

La présence de 4 camions opérationnels sur le parc pour un usage quotidien moyen de 3, permet le remplacement des bennes en cas de panne ou d'accident ou lors des immobilisations pour travaux de réparation.

N°Parc	Immat	Année	Age	Type 1	Type 2	Ptac	Chassis	Benne	Lève conteneur ou grue	BV	Norme euro	Équipé RI
Collecte OMR et emballages en porte à porte												
FM2372	ET-084-RA	janv-18	7,06	BOM	TRADI	19	RENAULT	FAUN	FAUN	AUTO	EURO 4	OUI
FM2368	ES-581-TB	janv-17	8,06	BOM	TRADI	26	RENAULT	FAUN	FAUN	AUTO	EURO 6	OUI
FMP871	DH-928-HQ	juil-14	10,57	BOM	TRADI	26	SCANIA	SEMAT	ZOLLER	AUTO	EURO 5	OUI
FM2280	EW-149-QD	avr-18	6,82	BOM	TRADI	19	RENAULT	SEMAT	ZOLLER	AUTO	EURO 6	OUI



BOM 26 T - 2



BOM voies étroites 19 T - 1



BOM 26 T - 1

Chaque équipage se compose de 2 agents : un chauffeur et un ripeur.

A noter qu'une des BOM est utilisée pour la collecte des sacs jaunes les mardis, jeudis et vendredis et pour la collecte des cartons les mercredis.

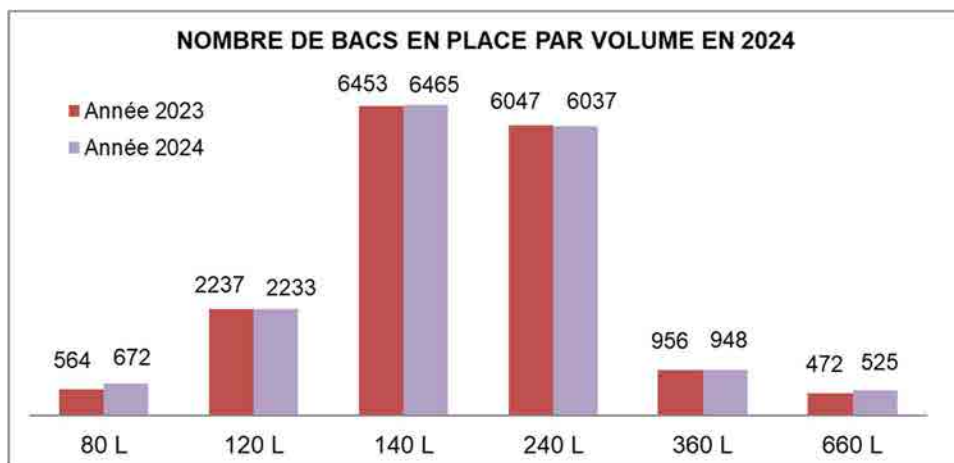
IV-1- 2- Bacs pucés

La communauté de communes est en TEOMi depuis 2013, première année de facturation de l'incitatif. La conteneurisation en bacs pucés s'est faite progressivement de 2011 à 2013.

La gestion des bacs est réalisée en régie. Pour cela le service déchet est équipé d'un camion avec une rampe permettant de charger facilement les bacs.

Le service réalise les dotations, les retraits, les échanges, les réparations, les poses de verrous.

Au 31/12/2024, le parc total des bacs pucés installés est de **16 880 bacs** qui se répartissent par volume comme indiqué dans le graphique en suivant.



En 2024 sont installés 151 bacs supplémentaires à 2023.

Entre 2023 et 2024, est observée une légère augmentation du nombre de bacs de 80 L et de 660 L.

L'augmentation des dotations en 660 L est la résultante de l'harmonisation de la gestion des professionnels. En effet, certains professionnels précédemment exonérés, demande le service puisqu'ils sont désormais obligatoirement contributeurs.

IV- 2- La collecte en points d'apports volontaire à ordures ménagères

IV-2- 1- Conteneurs à ordures ménagères

Depuis 2012, sur les secteurs du centre-ville de Toul, de Toul-Ville Haute, des grands collectifs des communes urbaines de Toul, d'Ecrouves et de Foug, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Environ 4460 logements, soit environ 8000 habitants sont équipés d'un badge d'accès aux conteneurs d'ordures ménagères.

Les usagers du service déposent leurs ordures ménagères dans les conteneurs après avoir badgé et ouvert un double tambour d'une capacité de 80L.

Le tableau suivant présente le nombre de conteneurs à ordures ménagères en place en 2024 :

Type	Enterrés	Semi-enterrés	TOTAL
			
Nombre	54 conteneurs	48 conteneurs	102

Le nombre de conteneurs à ordures ménagères été réduit de 132 à 102 unités en fin 2022 afin d'accueillir le nouveau flux des papiers-cartons.

Les cuves des conteneurs à ordures ménagères présentent toutes une capacité de 5 m³.

Les dépôts en conteneurs sont très aléatoires. **La fréquence moyenne des dépôts en 2024 est de 1 badgeage par mois par foyer.**

IV-2- 2- Camion de collecte PAV

La collecte des ordures ménagères en conteneur est réalisée en prestation de service par la société SUEZ.

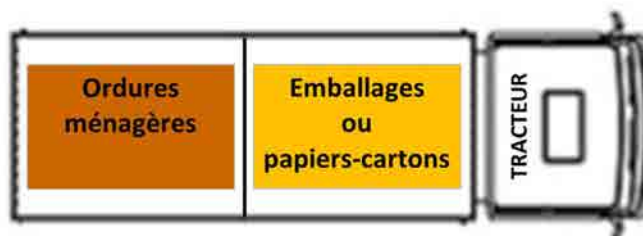
Un camion grue de 26 T est utilisé. Il est équipé d'une grue de levage HIAB avec pince KINSHOFER et d'un caisson bi-compartmenté de 35 m³.

Du fait qu'ils sont bi-compartmentés, ces camions permettent, dans l'intramuros de Toul, la collecte en un seul passage de deux flux (ordures ménagères et/ou emballages et/ou papiers-cartons). En fonction des besoins ces camions peuvent également être utilisés pour la collecte d'un seul flux.

Camion-grue 26 T OM		Caractéristiques	
 	CHASSIS	Marque : Scania	
		Essieu 6 x 22 PTAC : 26T BV Type Matic avec ralentisseur intégré	
	VEHICULE	Marque : Scania Longueur : 9.50 m Largeur : 2.55 m PTAC : 26 T PV : 14T970 CU : 12T170	
	GRUE	Hauteur de levage : 10m30 Puissance du bras : 21 Tonnes Pesée globale PME	

Ce camion grue de 26 T (14,97 tonnes de chargement utile) est mobilisé sur 2,5 jours pour collecter les conteneurs à ordures ménagères.

Le schéma suivant indique comment est compartimenté le caisson. Les ordures ménagères sont mises à l'arrière afin d'être dépotées en premier lors du vidage et ne pas contaminer le flux des emballages ou des papiers-cartons.



IV- 3- Les données de collecte

		Nombre de levées	Nombre de litres de gasoil	Nombre de kms	Nombre d'heures de service	Equivalent ETP
COLLECTE BACS CC2T	2024	197 625	19578	36377	3032	1,89
	2023	198 291	20022	37076	3233	2,01
	2022	268 575	35792	66263	5259	3,27
COLLECTE PAV OMr CC2T	2024	7 232	6023	10078	946	0,59
	2023	6 936	5494	9005	654	0,41
	2022	8 514	6011	8712	958	0,60
TOTAL 2024		204 857	25 601	46 455	3 978	2,48
Evolution 2023-2024		-0,18%	0,33%	0,81%	2,35%	2,35%

Entre 2023 et 2024 la situation sur la collecte des ordures ménagères reste stable.

Les 16 880 bacs pucés de la CC2T ont été levés 197 625 fois, **soit une moyenne de 11,7 présentations par bac par an**. La pratique de présentation des bacs s'oriente donc à une sortie tous les mois au lieu de toutes les 3 semaines en 2022.

En 2024, 2,48 ETP ont été mobilisés sur la collecte des ordures ménagères.

IV- 4- Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Tonnages	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
OMr zone PAV	1543,18	1587,22	1577,18	1534,06	1518,6	1458,23	-4%
OMr zone PàP CC2T	5454,92	5454,92	5515,04	5326,96	4532,06	4424,43	-2%
OMr benne STI	57,23	50,32	60,02	51,26	47,78	57,80	21%
TOTAL	7055,33	7092,46	7152,24	6912,28	6098,44	5940,46	
Ratios en kg/hab/an	159,15	158,61	161,54	155,54	136,67	133,27	

En 2024, **5 940 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées sur le territoire de la CC2T soit une moyenne totale de **133 kg d'ordures ménagères par habitant et par an**.

La moyenne nationale de production d'OMr est de 219 kg/hab/an ; chiffre ADEME 2021.

En 2024 est mesurée une légère diminution des tonnages d'OMr, probablement liée à la poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires soit par la dépose en conteneurs en point d'apport, soit par le compostage partagé.

La promotion du compostage individuel est restée forte en 2024.

En conséquence, des usagers supplémentaires peuvent extraire de leurs poubelles les restes alimentaires.

A noter que les dépôts irréguliers, c'est-à-dire les dépôts réalisés aux pieds des conteneurs, sont intégrés au tonnage des ordures ménagères résiduelles.

En effet, les services techniques des communes disposent pour évacuer les dépôts d'ordures ménagères qu'ils nettoient sur le circuit de collecte, soit de badges sans facturation, soit de bacs « DI » (dépôts irréguliers).

En outre, pour les très grosses quantités est mise en place une benne dédiée aux ordures ménagères aux services techniques de la CC2T (OMr benne STI).

Les services techniques des communes disposent également d'un accès illimité en déchèterie pour évacuer tous les dépôts qui ne sont pas des ordures ménagères.

A ces tonnages gérés par le service peuvent être ajoutés :

- Les tonnages collectés lors de la mise en place de bennes ponctuelles pour différentes raisons : opérations de nettoyage de la nature, gens du voyage installés hors des emplacements aménagés, fêtes foraines, débarrassage de maisons par les communes...

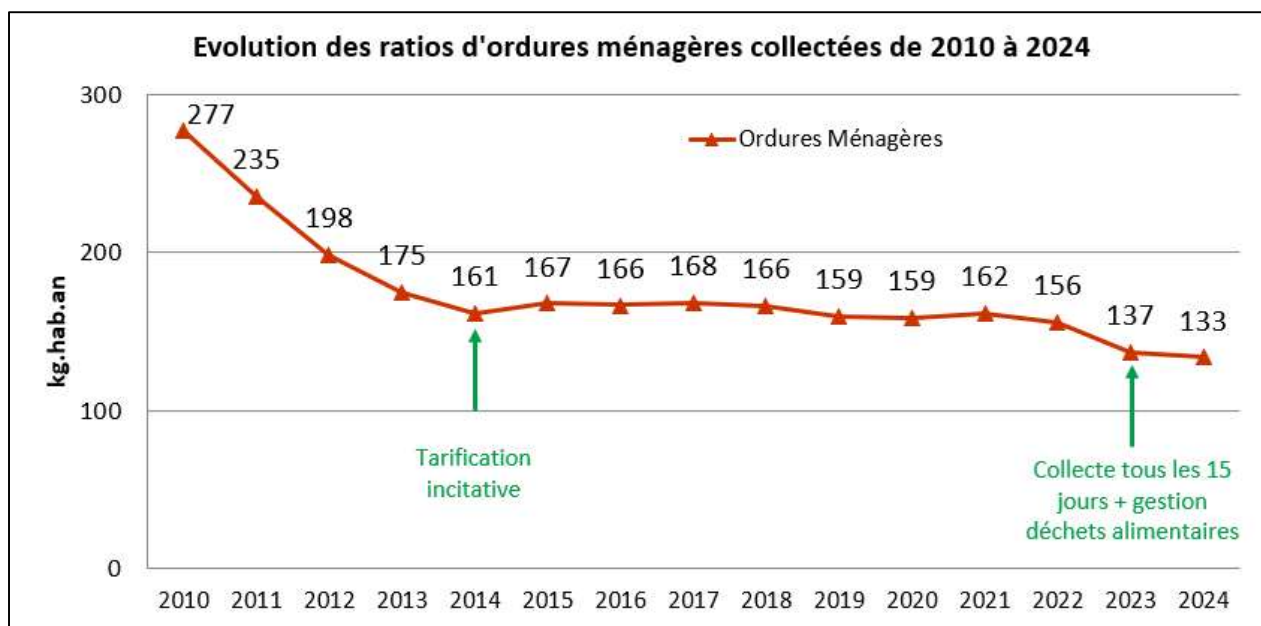
Les tonnages concernés en 2024 sont de 21,34 tonnes.

- Les tonnages collectés lors de la mise en place de bennes ponctuellement sur l'aire d'accueil de grands passages à Toul. Cette aire est gérée par la CC2T.

Les tonnages concernés en 2024 sont de 13,74 tonnes.

Hormis, les opérations de nettoyage de la nature, les frais de gestion de ces tonnages sont répercutés au coût réel aux demandeurs.

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio d'ordures ménagères produites par habitant :



La diminution de 2011 à 2013 est la conséquence directe de la mise en place de l'incitatif sur le territoire, de la communication autour des évolutions à la première facture effective sur les levées et badgeages de 2013.

La légère diminution entre 2018 et 2019 est la conséquence directe du retrait de la benne à dépôts irréguliers dédiée à la ville de Toul (retrait fin janvier 2019 et qui avait collecté en 2018, 196 tonnes). Aucune conséquence de ce retrait n'est mesurée sur les tonnages d'OMr, probablement car ce flux est désormais trié avec plus d'attention.

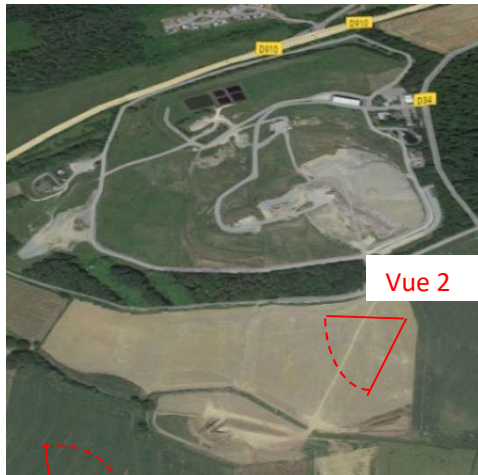
La diminution des tonnages entre 2022, est la conséquence directe d'un travail de fond sur la gestion des déchets alimentaires. En effet, dès 2022, la CC2T a déployé largement des composteurs partagés et fait la promotion du compostage individuel. Ces actions ont été amplifiées en 2023 en parallèle d'un passage à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte toutes les 2 semaines.

IV- 5- L'élimination des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères, ainsi que les tout-venants des déchèteries de la CC2T sont éliminés en enfouissement.

Après collecte, les ordures ménagères sont soit :

- transportées directement jusqu'au centre pour les communes les plus proches de l'ISDND de Lesménils (54), 1% des tonnages en 2024,
- transportées jusqu'au site de transfert à Toul (Lorval, route de Verdun) afin d'être massifiées pour un transport jusqu'à l'ISDND de Lesménils (54), 99% des tonnages en 2024.



Vue 1



Nom	ISDND de Lesménils site de classe 2
Procédé	Stockage en système bioréacteurs avec subdivisions ; valorisation du biogaz par injection et via un réseau de chaleur
ICPE	Autorisation préfectorale n°2018-0529 du 6 novembre 2019 Valable jusqu'au 31 décembre 2029
Date de mise en service	1967
Capacité d'accueil annuelle	150 000 tonnes/an avec un max de 175 000 tonnes/an sous certaines conditions
Provenance des déchets	73% de Meurthe et Moselle ; 18% de Moselle ; 6% de Meuse ; 3% des Vosges

V- La collecte sélective des recyclables

V- 1- Les différents flux de recyclables

V-1- 1- Les emballages plastiques, métaux et briques alimentaires (dit EMB)

En 2012 avec le choix du passage à la TEOMi avait également été décidé le passage à une collecte des emballages en multimatériaux. Un choix similaire a été pris pour les 2 collectivités qui ont fusionné en 2017.

Le 1^{er} janvier 2020, le territoire a étendu les consignes de tri à :

- tous les plastiques ménagers : pots de yaourts, pots de crème et de fromage blanc, barquettes vides, films plastiques, sacs plastiques, sachets plastiques
- aux petits emballages en métal et souples.

Suite à la crise du COVID, les ventes en lignes se sont multipliées avec une importante quantité de cartons bruns générés. Le mode en multimatériaux ne répondait plus exactement à ce nouveau mode de consommation d'emballages. En outre, le tri du flux papiers-cartons est nettement moins onéreux.

Sur la base de ces constats, il a été décidé de transformer les consignes de tri sur le territoire en incitant les usagers à mettre séparément, les papiers, cartonnettes et cartons bruns réduits à l'appellation « papiers-cartons ».

Seuls les très gros cartons bruns difficiles à découper sont à apporter en déchèteries.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les flux ont évolués de la manière suivante :

AVANT le 31/12/2022	couleur de référence	type de collecte	nb communes concernées	APRES le 01/01/2023	couleur de référence	type de collecte	nb communes concernées
Multimatériaux : plastiques, métaux, briques alimentaires, cartonnettes, papiers	jaune	PAV	33	Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires	jaune	PAV	25
		Porte-à-porte	8			Porte-à-porte	16
Papiers JRM	bleu	PAV	8	Papiers-cartons (bouts de 40 cm), cartonnettes	bleu	PAV	41
Cartons bruns		déchèteries		GROS cartons bruns		déchèteries	
Verre	vert	PAV	41	Verre	vert	PAV	41

Messages clés aux habitants



C'est un **emballage** ?, il est **vide** ?
Direction le bac de **tri** !



Pot de yaourt, boîte de conserve, pot de fromage blanc... **pas** besoin de les **laver**.



Ne pas imbriquer les emballages entre eux, surtout s'ils ne sont pas de la même nature. Bien **séparer** les différentes matières (par exemple l'opercule doit être détaché du pot).

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur jaune, et les sacs jaunes pour les habitants des 16 communes en collecte en porte-à-porte, doivent être déposés les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Emballages



V-1- 2- Les papiers-cartons

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur bleu, tous les habitants doivent déposer les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Papiers et cartons



V-1- 3- Le verre

Dans les conteneurs identifiables par leur couleur verte, tous les habitants doivent déposer les recyclables suivants (extrait du guide des déchets) :

Verre



V-1- 4- Les gros cartons bruns

La collecte des cartons bruns en porte-à-porte concerne les professionnels et assimilés des communes de Toul, Ecrouves, Foug et Dommartin-lès-Toul, ainsi que les points d'apport volontaire de l'intramuros de Toul.

Les cartons doivent être exempts de polystyrène, films plastiques et pliés - ficelés en ballots manutentionnables par une personne seule. Les quantités de cartons acceptées sont de 1 m3 maximum par adresse en redevance spéciale.

Le reste des gros cartons bruns des usagers doivent être apportés à la déchèterie.

V- 2- La collecte

En 2024, sur le territoire cohabitent deux modes de gestion de la collecte de ces emballages, le porte-à-porte et la collecte en conteneurs (PAV). Ces modes de gestion sont issus du choix des communes.

V-2- 1- L'organisation sur le territoire

V-2-1- a. Collecte en porte-à-porte

Les 16 communes concernées par la collecte des emballages en sacs jaunes en porte-à-porte sont : Aingeray, Andilly, Avrainville, Bois-de-Haye, Boucq, Écrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Jaillon, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt, Trondes, Villey-Saint-Étienne.

Les emballages sont présentés devant chaque habitation dans un sac jaune translucide.

La CC2T fourni aux communes chaque année les sacs jaunes.

La distribution des sacs jaunes est réalisée par les communes.

Les jours de collecte

Le tableau suivant présente les tournées de collecte sur une semaine.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Ecrouves, Foug	GROS Cartons bruns PROs et PAV Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Toul	Avrainville, Francheville, Fontenoy -sur-Moselle, Gondreville, Jaillon, Villey-St- Etienne	Aingeray, Andilly, Bois-de-Haye, Boucq; Minorville, Noviant-aux- Prés, Tremblecourt, Trondes

Camions de collecte

La collecte des sacs jaunes et des gros cartons bruns est réalisée en prestation de service par la société SUEZ. Les camions de collecte utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères, [IV-1-1-Camions de collecte PàP](#).

V-2-1- b. La collecte en conteneurs

Le parc des conteneurs

Les usagers du territoire déposent leurs emballages dans les conteneurs qui sont libres d'accès.

Le tableau suivant présente le nombre de conteneurs installés pour les recyclables :

	EMBALLAGES	PAPIER-CARTONS	VERRE	TOTAL
AERIENS (A)	104	146	147	397
SEMI ENTERRES (SE)	41	41	31	113
ENTERRES (E)	38	34	26	98
TOTAL	183	221	204	608
Evolution 2023-2024	+ 3	+ 5	+ 1	

Ces évolutions s'expliquent en partie par l'implantation de conteneurs semi-enterrés sur un des points d'apport volontaire de Domgermain, en remplacement de conteneurs aériens.



Les conteneurs aériens présentent tous un volume de 4 m3.

Les conteneurs à emballages enterrés et semi-enterrés présentent un volume de 5 m3.

Les conteneurs à verre enterrés et semi-enterrés présentent un volume de 4 m3, car un 5 m3 rempli serait trop lourd à lever pour le camion grue

Tous les conteneurs à verre sont équipés à l'intérieur d'une bâche d'insonorisation afin de limiter le bruit lors du jet des objets en verre.

Ces **608** conteneurs de recyclables sont repartis sur le territoire et représentent **209 emplacements**, soit **un point d'apport volontaire de recyclables pour 215 habitants**.

La préconisation nationale de CITEO est d'un point pour 500 habitants.

La CC2T est également équipée d'une benne à papier avec des trappes gros producteur de 5 m3, située sur la déchèterie de Toul.

Cette benne est à préhension avec crochet et est disposée de manière à être collectable lorsque la déchèterie est fermée. Cette benne est collectée sur la tournée des papiers-cartons.



Camions de collecte

La collecte des emballages et des papiers-cartons est réalisée en prestation de service par la société SUEZ.

La collecte du verre est réalisée en prestation de service par la société MINERIS.

SUEZ

La société SUEZ met à disposition 3 camions grue pour la collecte des emballages et des papiers-cartons.

- Le camion grue bi-compartmenté également utilisé pour les ordures ménagères IV-1- 1-IV-1- 1- Camions de collecte PàP.
- Deux camions grue de 26 tonnes avec benne ampliroll, équipé d'un EVOLUPAC (compacteur).



MINERIS

Un camion porteur de 10 tonnes avec grue à préhension kinshofer est utilisé sur le territoire. A noter que cette solution technique n'était pas celle prévue au marché et qu'elle implique de nombreux aller-retours. Le camion porteur 10 tonnes est utilisé du fait de la contrainte de passer dans les rues de Toul.

L'entreprise réfléchit à trouver une solution plus rationalisée, afin de transporter du Toulais à Gironcourt-sur-Vraine plus de tonnages à chaque fois :

- soit mettre en place un camion ampliroll avec une remorque,
- soit rester en porteur 10 tonnes pour l'intramuros et en camion semi pour le reste du territoire plus accessible.

V-2- 2- Les données d'exploitation des collectes

	PRESTATAIRE	Nombre de levées	Nombre de litres de gasoil	Nombre de kms	Nombre d'heures de service	Equivalent ETP
COLLECTE PàP SACS JAUNES	SUEZ		16521	30696	1773	1,10
COLLECTE PàP CARTONS	SUEZ		1870	3474	259	0,16
COLLECTE PAV EMB	SUEZ	16972	19321	32331	2165	1,35
COLLECTE PAV PAPIERS-CARTONS	SUEZ	13988	20217	33830	2190	1,36
COLLECTE PAV VERRE	MINERIS	2620	16000	40000	800	0,50
	TOTAL	33580	73929	140331	7187	4,47
Ecart 2024-2023		-0,5%	24,5%	25,0%	31,2%	31,2%

En 2024, 4,47 ETP ont été mobilisés sur la collecte des recyclables, soit une augmentation de 31% par rapport à 2023.

En 2024, tous les critères augmentent d'environ 25%.

Il s'agit probablement de la conséquence d'une pénalité assez élevée appliquée au prestataire suite à des constats de conteneurs débordants. Les relèves des conteneurs sont réalisées plus fréquemment ce qui induit plus de déplacements.

Les données de kilométrages parcourus et de litres de gasoil consommés indiquent en 2024, une consommation moyenne de 54 L / 100 km pour la collecte en porte-à-porte, 60 L / 100 km pour la collecte en point d'apport

volontaire (flux emballages et papiers-cartons) et 40 L / 100 km pour la collecte en en point d'apport volontaire du verre.

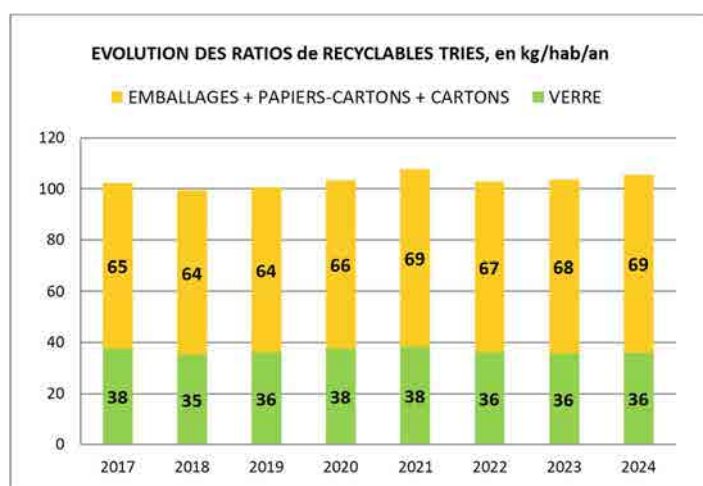
V-2- 3- Les quantités de recyclables collectées

Tonnages	2024
COLLECTE PàP SACS JAUNES	572,12
COLLECTE PàP CARTONS	122,96
COLLECTE PAV EMB	1275,72
COLLECTE PAV VERRE	1601,92
COLLECTE PAV PAPIERS-CARTONS	1125,29
TOTAL	4698,01
Ratios en kg/hab/an	
EMBALLAGES + PAPIERS-CARTONS + CARTONS	69,46
VERRE	35,94

En 2024, **4 698,01 tonnes de recyclables** (y compris les refus de tri après passage sur les chaînes de tri) ont été collectées sur le territoire de la CC2T soit un total de **105,40 kg par habitant et par an** (la moyenne nationale est de 92 kg/hab/an ; chiffre ADEME 2021). Le ratio se répartit de la manière suivante :

- 69,46 kg/hab/an pour les emballages + papiers-cartons (moyenne Grand Est de 57 ; chiffre SINOE 2021)
- 35,94 kg/hab/an pour le verre (moyenne Grand Est de 31 ; chiffre SINOE 2021)

Le graphique suivant présente l'évolution des ratios par habitant de 2017 à 2024.



Le ratio de collecte des emballages et papiers-cartons est plutôt bon, tandis que celui du verre est perfectible.

Ces tonnages sans évolution sur le verre sont peut-être la conséquence de la mise en place progressive de certaines consignes et d'une moindre utilisation du verre par les industriels au profit des bouteilles en plastiques et des canettes en métal.

Les évolutions des ratios sur les recyclables sont peu marquées entre 2023 et 2024.

Cette évolution des ratios confirme que la diminution enregistrée sur la production d'ordures ménagères n'a pas eu pour conséquence un retrait des éventuels emballages. L'explication de la réduction des quantités d'ordures ménagères se trouve dans le retrait des déchets alimentaires, gérés en compostage individuel et partagé.

La collecte en points d'apport volontaire nécessite en moyenne pour collecter 1 tonne :

- 25 km et 15,2 L de gasoil pour les emballages,
- 30 km et 18 L de gasoil pour les papiers-cartons.

La collecte en porte-à-porte nécessite quant à elle de parcourir en moyenne 54 km et utiliser 28,9 L de gasoil pour collecter 1 tonne d'emballages.

En conséquence, les émissions de CO2 sont plus de 3 fois plus importantes pour une collecte au porte-à-porte que pour une collecte en apport volontaire.

Pour le verre, la collecte nécessite de parcourir 25 km et utilise 10 L par tonne collectée, soit le double qu'en 2022, du fait de l'utilisation d'un camion de petite capacité.

V- 3- La prise en charge des recyclables collectés

Après collecte, les recyclables sont :

Emballages plastiques, métaux et briques alimentaires

- Collecte en porte-à-porte :
 - 100% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard,
- Collecte en PAV :
 - 27% des tonnages sont transportés jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés pour un transport en camion semi-remorque à fond mouvant jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard
 - 73% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard

Papiers-cartons

- 35% des tonnages sont transportés jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés pour un transport en camion semi-remorque à fond mouvant jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard
- 65% des tonnages sont en transport direct jusqu'au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

A Dieulouard, PAPREC recharge les papiers-cartons pour les livrer au centre de tri spécifique PAPREC à Custines.

Cartons

- transport jusqu'au site de transfert à Toul (SUEZ, route de Verdun) afin d'être massifiés et mis en balle pour un transport jusqu'au site de recyclage.

Verre

- transport direct jusqu'au centre de recyclage SIBELCO à Saint-Menge (88) puis OI Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine (88).

V-3- 1- Le tri en usine des emballages



Nom	Centre de tri de Dieulouard (54)
Procédé	Tri mécanique
ICPE	Autorisation préfectorale (AP n°2012-527)
Capacité d'accueil annuelle	45 000 tonnes
Distance	23 km
Exploitant	PAPREC

Le centre de tri PAPREC dispose d'une surface de 7100 m² et emploie 21 personnes.



Dépotages au quai de transfert à Toul (SUEZ) ou dans le bâtiment de réception à Dieulouard (PAPREC)

V-3-1- a. Process du centre de tri de PAPREC Dieulouard

- 1 - L' alimentation des trémies
- 2 - L'ouvreuse de sacs
- 3 - Le trommel
- 4 - La cabine de tri des films plastiques
- 5 - Le tri optique des corps plats
- 6 - La cabine de sur-tri des corps plats
- 7 - Le tri optique des corps creux
- 8 - L'overband - séparation des métaux ferreux
- 9 - La cabine de sur-tri des corps creux
- 10 - Le courant de Foucault - séparation de l'aluminium
- 11 - Le conditionnement en balles
- 12 - Le stockage des matières triées en vrac

1 et 2 - L'alimentation des trémies

Un conducteur d'engins dépose les déchets dans les trémies qui régulent le flux de déchets alimentant la chaîne de tri. Ces trémies sont équipées d'une ouvreuse de sacs.



Vue de la chaîne de tri



Le tapis d'amenée des emballages

3 - Le trommel

Les déchets sont entraînés dans un cylindre incliné, appelé trommel.

A l'intérieur, des trous espacés permettent de cribler les déchets en fonction de leur taille.

Le flux est alors séparé en trois fractions :

- première fraction concentre la plupart des emballages plastiques ainsi que les papiers inférieurs à 180 mm. Ce mélange va être ensuite dirigé vers un crible à étoile qui retire les fines supérieures à 30 mm.
- deuxième fraction concentre les JRM et les PCNC d'une granulométrie supérieure à 160 mm et inférieure à 300 mm.
- troisième fraction de taille supérieure à 300 mm sera composée des gros cartons, des grands films, des bidons de PEHD grande capacité ainsi que des refus de tri volumineux. Cette fraction est sur-triée manuellement afin de maximiser la captation des grands produits recyclables.

4 - La cabine de tri des films plastiques

Dans cette cabine, les opérateurs extraient les grands films plastiques, mais aussi d'autres éléments volumineux (PEHD, refus de tri et cartons).

5 - Le tri optique des corps plats

En sortie de trommel, les fractions, selon qu'elles soient inférieures ou supérieures à 180 mm, entrent dans des modules de tri optique différents. La fraction supérieure à 180 mm subit un tri optique avec des machines Mistral (elles soufflent les corps creux et les renvoient vers la ligne de tri des corps creux) puis des machines Boreas de façon à obtenir un flux propre de JRM. La deuxième machine souffle les PCNC vers un troisième tapis. La fraction inférieure à 180 mm comprend la majorité des corps creux, des refus de tri et des petits éléments fibreux papiers/cartons. Ce flux subit également un double tri optique grâce à deux machines Mistral (séparation corps creux/ corps plats puis renvoi vers les lignes adaptées).

6 - Le sur-tri des corps plats

En cabine, les opérateurs effectuent un contrôle sur les JRM et les PCNC. Cette opération est manuelle. Ils ont à leur disposition des goulottes latérales et frontales. Le travail des opérateurs consiste à sur-trier les flux majoritaires de papiers/cartons et à capter les corps creux résiduels pour les renvoyer vers le module de tri correspondant. Ce module permet d'extraire les JRM, les PCNC, les GM, et le refus de tri. Il permet un renvoi des corps creux résiduels non captés par les trieurs optiques.



Chaîne de tri dans la cabine

7 - Le tri optique des corps creux

Avant l'arrivée sur les machines de tri optique Mistral, le flux subit une aspiration aéraulique afin de capter les petits films plastiques (non captés au pré-tri).

8 - L'overband

Les métaux ferreux sont captés par un aimant appelé overband.



Paquets d'acier sous l'aimant

9 - La cabine de sur-tri des corps creux

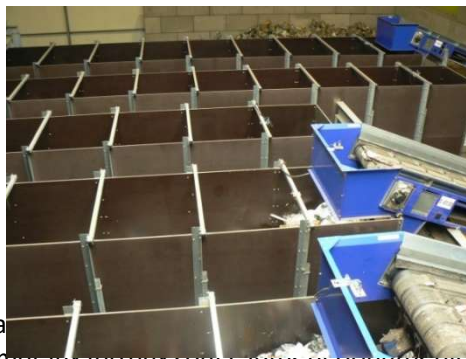
A l'issue des étapes de séparation mécanique, le PEHD et le PET clair est sur-trié en cabine. Un troisième tapis permet à un opérateur de capter les derniers produits recyclables présents dans les refus.

10 - Le courant de Foucault

A la sortie du tapis des refus de tri, un séparateur à courant de Foucault capte la fraction des métaux non-ferreux.

11 et 12 - Le stockage et le conditionnement

Le process de tri est désormais terminé. Les différents produits, triés par catégorie, sont stockés dans des box ou des silos.



Les différents produits sont ensuite dirigés par la presse à balles (75 tonnes de pression) ou la presse à paquets. Les métaux ferreux sont captés et orientés directement vers la presse à paquets. *Box de stockage des matériaux avant conditionnement (exemple du box de refus de tri)*

Les matériaux sont ensuite achetés par des industriels pour être recyclés sous la forme d'une matière première secondaire.



Balles de matériaux en attente d'évacuation



Chargement d'un camion

La performance de tri du centre de tri est de 98% (différence entre le tonnage théorique issu des caractérisations de tri et le tonnage réel trié – expéditions et stocks).

Les matériaux séparés sont :

- PET clair : Polyéthylène téréphtalate (bouteilles d'eau minérale plate ou pétillante)
- PET foncé (Polyéthylène Téréphtalate foncé = plastique transparent coloré).
- PEHD (Polyéthylène Haute Densité = plastique opaque), (bouteilles de lait)
- PCC : Papiers Cartons Complexés (briques de lait, de jus de fruits, anciennement ELA)
- JRM : Journaux, Revues, Magazines (et plus généralement les papiers désencrables de même type)
- PCNC : Papiers Cartons Non Complexés (emballages cartonnés, anciennement EMR)
- GM : Gros de magasin
- Métaux ferreux
- Aluminium

A noter que les papiers-cartons mis avec les emballages sont toujours triés, mais que l'inverse n'est pas vrai comme expliqué dans le paragraphe suivant.

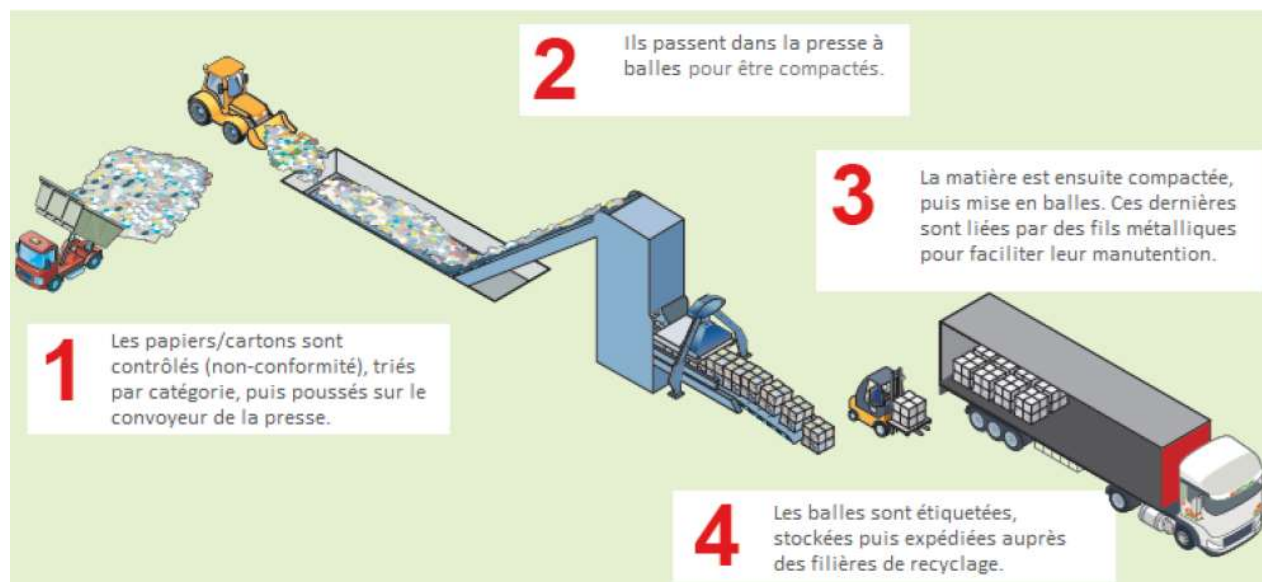
V-3- 2- Le tri en usine des papiers-cartons

Le centre de tri de PAPREC à Custines est plus rudimentaire que celui de Dieulouard et spécialisé dans la gestion des matières fibreuses en papier et carton.

A réception du chargement en camion à fond mouvant, intervient un tri manuel au sol réalisé au moyen d'une pelle à grappin, assistée de quatre opérateurs de tri qui séparent d'un côté les cartons et cartonnettes et de l'autre les Journaux-Revues-Magazines.

Un affinage de chaque îlot permet au fur et à mesure de réaliser une séparation des fractions fibreuses en garantissant le respect des PTM des repreneurs.

Après ce tri plutôt manuel, les différentes sortes de matières passent dans une presse à balles.



Tous les objets qui ne sont pas du papier ou du carton-cartonnettes sont mis dans les refus, y compris les erreurs d'aiguillage des emballages.

V-3- 3- Les refus de tri des recyclables

En 2024, 481,35 tonnes de refus de tri ont été extraites après passage sur les chaînes de tri de Dieulouard et de Custines.

Ces tonnes représentent un taux de refus moyen de 18 %, soit 10,8 kg par habitant par an.

A noter que ce taux est moyen est une composante du taux de refus dans les emballages de 20,1% et du taux de refus dans le papiers-cartons de 9,5 %.

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de refus :



En 2024, 12 caractérisations ont été réalisées sur les emballages et 12 sur les papiers-cartons. Les constats d'éléments non conformes aux consignes de tri et qui se retrouvent dans les refus se répartissent de la manière suivante :

	Occurrence du constat
objet déchèterie, dont jouets	17%
confusion plastique	14%
sacs noirs et sachets remplis	9%
imbriqué	8%
textile	7%
mouchoir, essuie-tout	7%
nourriture	5%
emballages non vidés	5%
bois	5%
verre	4%

Le tri comporte encore des objets qui sont mal orientés.

Les refus de tri sont valorisés en étant utilisés comme combustibles de substitution à la cimenterie de Héming (57), du groupe EQIOM.

<https://www.lemoniteur.fr/article/la-cimenterie-d-eqiom-declare-sa-flamme-ecolo.2007389>

V-3- 4- Le recyclage du verre

Le verre est directement acheminé à l'usine de SIBELCO à Saint Mège (88), où le verre est transformé en calcin (verre pilé) puis transféré à l'usine de OI Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine. Dans l'usine, le verre est refondu pour passer sur les lignes de fabrication de nouvelles bouteilles.



Nom	Centre de traitement du verre Ménager et Industriel
Procédé	Tri mécanique du verre
ICPE	Autorisation préfectorale (AP n°762/2007 du 12 mars 1997)
Capacité d'accueil annuelle	610 000 tonnes
Distance	60 km
Exploitant	OI MANUFACTURING

V- 4- La vente des matières

Pour chaque matériau obtenu en sortie des centres de tri, les collectivités choisissent librement une des options de reprise suivantes :

- « Reprise Filières » proposée par Citeo et les Filières de Matériaux. Les matériaux concernés sont :
 - Acier : ArcelorMittal France
 - Aluminium : FAR
 - Plastiques : Valorplast
 - Papier-Carton : Revipac
 - Verre : CSVMF
- « Reprise Fédérations » proposée par les Fédérations de professionnels (FNADE, FEDEREC et SNEFID) et mise en œuvre par leurs Adhérents Labellisés.
- « Reprise Individuelle » organisée directement par la Collectivité et mise en œuvre par le ou les Repreneur(s) Contractuel(s) qu'elle a choisi(s).
- « Reprise Titulaire », pour le standard flux développement rigide, flux développement souple et monoflux plastiques avec ou sans PET Clair. La Reprise titulaire est proposée par Citeo, qui fait appel à des acteurs de la gestion des déchets choisis après mise en concurrence.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de chaque option de reprise.

Reprise Filières	Reprise Fédérations	Reprise Individuelle	Reprise Titulaire uniquement pour flux développement, tri simplifié et solutions transitoires
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mises en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo
Critères de qualité communs = Standards par matériau			
+ Prescriptions Techniques Particulières	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Prescription Technique Particulières
Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par Citeo	Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la Collectivité de faire reprendre par un même Repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	Prix de reprise nul proposé par Citeo
Prix identique pour toutes les collectivités, basé sur une formule de calcul définie dans le contrat type de reprise	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publique conforme au principe de solidarité)	Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

Le tableau suivant présente les différentes destinations vers lesquelles sont acheminés les flux de déchets issus de la collecte sélective, le type de contrat pour la reprise et le produit final résultant de la valorisation du déchet.

	Recyclable concerné	Type de contrat	Repreneur	Produit issu du recyclage
Issus du tri à Dieulouard	ACIER	Fédération	PAPREC	ACIER
	ALUMINIUM + petits aluminium et souples	Fédération	SUEZ	Aluminium
	PCC/5.03/ELA (briques alimentaires)	Filière	REVIPAC - LUCART 88	Papiers sanitaires et industriels
	EMR 1.04/5.02/PCNC (cartonnettes et cartons)	Fédération	PAPREC	Carton
	PET clair/Q4 + MIX PE-PP (emballages plastiques)	Fédération	SUEZ	Granules de plastiques
	Films étirables	Fédération	SUEZ	Granules de plastiques
	JRM 1.11 (journaux, revues, magazines)	Fédération	PAPREC - NORSKE SKOG GOLBEY (88)	Papier journal
	GROS MAGASIN 1.02 (AUTRES PAPIERS)	Fédération	PAPREC	
Issus du tri à Custines	Flux développement (plastiques des ECT)	Titulaire	CITEO	
	EMR 1.04/5.02/PCNC (cartonnettes et cartons)	Fédération	PAPREC	Carton
	JRM 1.11 (journaux, revues, magazines)	Fédération	PAPREC - NORSKE SKOG GOLBEY (88)	Papier journal
Collectes spécifiques	GROS MAGASIN 1.02 (AUTRES PAPIERS)	Fédération	PAPREC	
	Verre	Filière	OI MANUFACTURING GIRONCOURT-SUR-VRAINE (88)	Verre
	Cartons (collecte en porte-à-porte)	Contrat de reprise	SUEZ	Carton

VI- Les déchèteries

Les usagers de la CC2T disposent de 2 déchèteries.

Le règlement des 2 déchèteries a été harmonisé en 2017.

Fin 2023 a été mené un travail de consolidation des 3 règlements du services ordures ménagères (collecte, redevance spéciale et déchèterie) afin de n'avoir plus qu'un seul document.

Ce document consolidé est disponible sur le site internet de la CC2T : <https://www.terrestouloises.com/terres-touloises-au-quotidien/gestion-des-dechets/mes-demarches/>

En 2024, ont été enregistrés :

- 15 940 passages sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville (26%),
- 44 970 passages pour la déchèterie de Toul (74%),

soit un total de 60 910 passages.

Sur les 2 déchèteries, le nombre de foyers ayant utilisé l'accès en déchèterie en 2024 a été de 12 496, soit **un nombre moyen de 4,69 passages par foyer utilisateur.**

A noter que 456 foyers utilisent les 2 déchèteries.

VI- 1- Les déchèteries communautaires de Toul et de Fontenoy-Gondreville

Les déchèteries communautaires sont accessibles aux particuliers de toutes les communes adhérentes à la Communauté de communes Terres Toulaises.

Les professionnels ne sont pas admis sur les déchèteries.

Un gabarit limitant la hauteur des véhicules à 2.20 m est placé aux entrées des déchèterie communautaires afin de garantir l'accès aux seuls particuliers.

Les « hauts de quais » (accueil, information, personnel présent sur la déchèterie) sont gérés en régie, depuis 2009 pour Toul et depuis 2018 pour Fontenoy-Gondreville.

Les gardiens ont pour mission d'accueillir les usagers, orienter les dépôts de ceux-ci, de maintenir la propreté permanente des sites, de gérer le remplissage et les demandes d'enlèvement des bennes, de ranger les déchets dangereux dans les racks dédiés.

Les « bas de quais », c'est-à-dire la mise à disposition du parc de bennes et les rotations des bennes sont gérés en prestation de service par l'entreprise Gilles HENRY.

Les bennes sont transportées pour vidage jusqu'à chaque exutoire dédié.

Les bennes Eco-Maison et la benne Aliapur sont mises à disposition et transportées pour vidage par les prestataires désignés des 2 Eco-organismes.

L'adresse de la déchèterie de Toul est la suivante :

Déchèterie de la Communauté de communes Terres Toulaises
Route de Verdun – RD 904 – Chemin dit "Le Longeau"
54200 TOUL

L'adresse de la déchèterie de Fontenoy-Gondreville est la suivante :

Déchèterie de la Communauté de communes Terres Toulaises
Route Départementale 90, route de Gondreville – 54840 FONTENOY SUR MOSELLE

VI-1- 1- Horaires d'ouverture

Les horaires des 2 déchèteries de la CC2T sont harmonisés pour une cohérence entre les deux sites. La déchèterie de Fontenoy-Gondreville est ouverte sur moins de créneaux dans la semaine.

- **Horaires d'ouverture de la déchèterie communautaire de Toul**

Été (1^{er} avril – 31 octobre)

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :

9h30-12h30 / 13h30-18h

Le jeudi : 13h30-18h

Fermeture les jeudis matin, les dimanches et jours fériés

Hiver (1^{er} novembre – 31 mars)

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :

9h30-12h30 / 13h30-16h30

Le jeudi : 13h30-16h30

• **Horaires d'ouverture de la déchèterie communautaire de Fontenoy-Gondreville**

Été (1^{er} avril – 31 octobre)

Le lundi, jeudi et vendredi : 13h30 – 18h

Le mardi : 9h30 – 12h30

Le mercredi et samedi : 9h30 - 12h30 / 13h30 – 18h

Hiver (1^{er} novembre – 31 mars)

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

13h30 – 16h30

Le mardi : 9h30 – 12h30

Le samedi : 9h30 - 12h30 / 13h30 – 16h30

Fermeture les mardis, les jeudis en hiver, les dimanches et jours fériés

En période estivale, les horaires sont automatiquement basculés de 7h30 à 13h30 lors des périodes caniculaires en situation de vigilance orange.

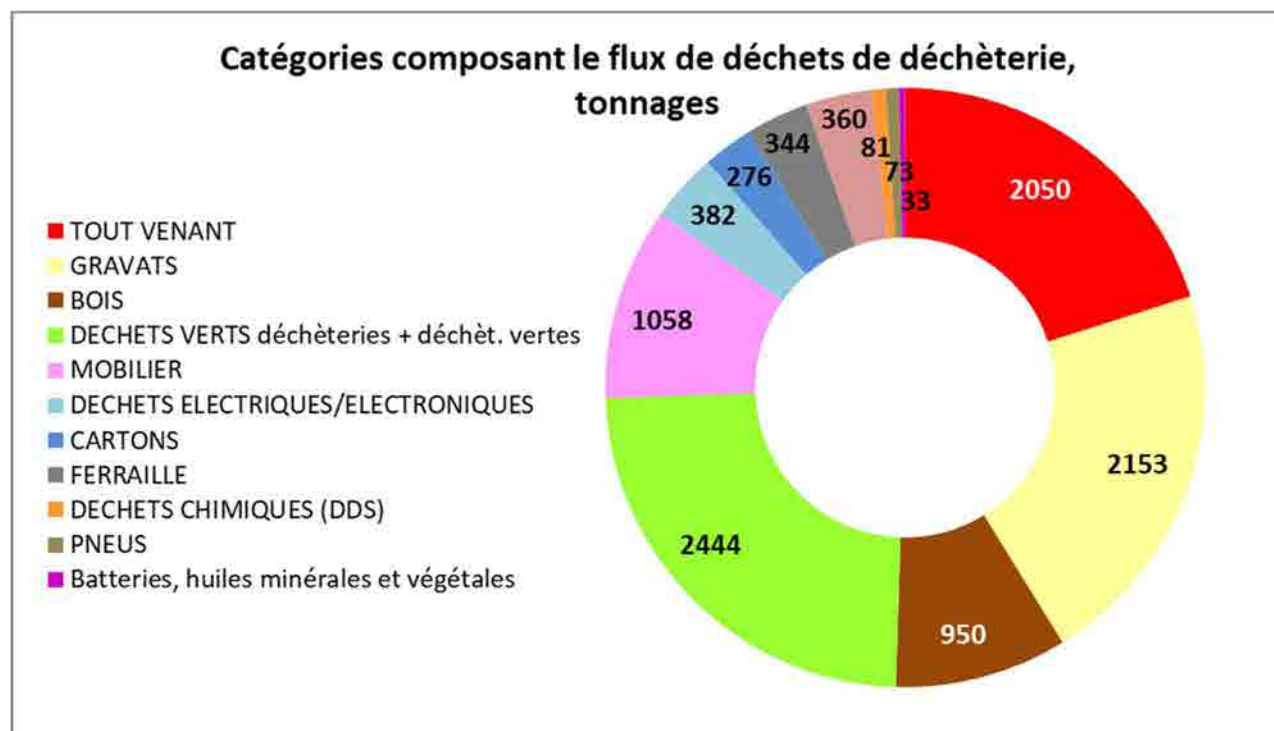
VI-1- 2- Les tonnages collectés

Le tableau suivant détaille les quantités collectées en 2024 pour chaque catégorie de déchets, leur importance et les ratios en kg de déchets par habitant et par an :

CATEGORIES DE DECHETS DE DECHETERIE	Rappel tonnages 2023	TONNAGES 2024	% du total	RATIO EN KG / HABITANT	Variation 2023-2024
Flux de déchets pris en charge financièrement par la CC2T					
TOUT VENANT	1995	2050	20%	46	2,7%
GRAVATS	2191	2153	21%	48	-1,8%
BOIS	870	950	9%	21	8,4%
DECHETS VERTS déchèteries + déchèteries vertes	1981	2444	24%	55	18,9%
dont bennes de DECHETERIES	477	569	6%		16,2%
dont bennes de DECHETERIES VERTES	1504	1875	18%		19,8%
CARTONS	258	276	3%	6	6,5%
FERRAILLE	325	344	3%	8	5,6%
PLATRE	284	360	4%	8	21,1%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	38	40	0%	1	6,5%
PNEUS (hors Aliapur)	0	1	-	0	100,0%
Flux de déchets pris en charge financièrement par les filières de reprise (REP)					
ECO MAISON	977	1058	10%	24	7,7%
DECHETS ELECTRIQUES/ELECTRONIQUES (D3E – OCAD3E / Ecosystem)	344	382	4%	9	9,9%
DECHETS DANGEREUX (EcoDDS)	43	40	0%	1	-6,0%
Batteries au plomb, huile de vidange (CYCLEVIA)	27	33	0%	1	16,3%
PNEUS (Aliapur)	65	73	1%	2	10,5%
PILES	3	0	0%		
Capsules NESPRESSO	2	0	0%		
TOTAL	9 404	10 204	100%	229	

En 2024, **10 204 tonnes de déchets** ont été collectées sur les deux déchèteries de la CC2T soit une moyenne totale de **229 kg par habitant et par an**, y compris les tonnages des déchèteries vertes de Bicqueley, Bois-de-Haye, Dommartin-lès-Toul et de Pierre la Treiche.

Sur ce tonnage total, **8 073 tonnes** sont des déchets valorisables qui sont recyclés ou utilisés comme source d'énergie, et **2 050 tonnes** sont des déchets non valorisables, enfouis (tout-venant des déchèteries), et **81 tonnes** sont des déchets toxiques (DDS) également non valorisables.



Les quantités de déchets gérées en déchèterie n'ont pas varié significativement entre 2023 et 2024.

Les efforts sur le tri sont donc maintenus, avec une bonne captation du mobilier, des déchets D3E et une montée en puissance sur le plâtre.

VI- 2- Le traitement des déchets de déchèterie

Les déchets de déchèterie sont acheminés vers des unités de traitement, de valorisation ou de recyclage.

A compter du 1^{er} juillet 2023 s'applique le nouveau marché de gestion du bas de quai des déchèteries : location et rotation des bennes, traitement des déchets par flux.

CATEGORIES DE DECHETS	Site de transfert	Lieu de destination traitement	Type de traitement
Tout venant	LORVAL – Toul (54)	ISDND – Lesménils (54)	Enfouissement
Gravats	-	AGIL – Toul (54)	Remblais
Bois	VEOLIA – Ludres (54)	préparation + Combustibles Solides de Récupération (CSR) - France	Valorisation énergétique + matière
Déchets verts	Meuse Compost - Lagney (54)	Meuse Compost - Gironville-sous-les -Côtes (55)	Amendement organique, compost
Cartons	LORVAL – Toul (54)	NORSKE SKOG – Golbey (88)	Pâte - recyclage
Plâtre	TTM Environnement - Custines (54)	RITLENG REVALORISATIONS – Rohr (67)	Valorisation matière
Ferrailles	DERICHBOURG - Toul	-	Acierie
Pneus	-	GILLES HENRY- Chaudeney sur Moselle (54)	Traitement + valorisation matière
Mobilier	CITRAVAL (contrat Eco-maison) – Bois de Haye (54)	Bois : EGGER -Rambervillers (88)	Valo énergétique et recyclage matière
		Literie : Secondly - Santes 59	
		Rembourrés : VEOLIA- Ludres 54	
		Plastique : DERICHEBOURG - Pagny sur Meuse 55	
Huiles végétales	CHIMIREC – Domjevin (54)	-	Valorisation énergétique
Huiles minérales	CHIMIREC – Domjevin (54)	-	Régénération
DEEE	PAPREC - Pompey (54)	-	Dépollution – Démantèlement - Recyclage
Néons, ampoules	PAPREC - Pompey (54)	-	Démantèlement
Batteries	CHIMIREC – Domjevin (54)	-	Démantèlement - Recyclage
Piles	COREPILE – Paris (75)	-	Valorisation matière
Déchets chimiques	Hors EcoDDS = CHIMIREC – Domjevin (54) EcoDDS = CEDILOR – Montois la Montagne (57)	-	Incinération avec valorisation énergétique

VI- 3- Les déchèteries extra-communautaires

La CC2T a contractualisé avec deux déchèteries limitrophes pour permettre un accès facilité à certaines communes éloignées des déchèteries communautaires :

- Les communes de Gye et de Bicqueley ont accès à la déchèterie d'Allain (EPCI de Colombey les Belles-Sud Toulais),
- Les communes d'Ansauville, de Domèvre-en-Haye, de Grosrouvres, de Manonville, de Minorville, de Noviant-aux-Prés et de Tremblecourt au nord du territoire, accèdent à la déchèterie de Bernécourt (CC Chardon Lorrain).

Le service ne dispose pas de données de fréquentation et de tonnages pour ces communes accédant aux déchèteries extra-communautaires.

Horaires d'ouverture

• Horaires d'ouverture de la déchèterie d'Allain (uniquement pour Gye et Biqueley)

Été (15 avril - 31 octobre)

Le lundi : 8h - 12h
 Le mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h
 Le jeudi : 13h30 - 18h
 Le vendredi : 13h30 - 18h
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 18h

Hiver (1er novembre - 14 avril)

Le lundi : 8h - 12h
 Le mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 17h
 Le jeudi : 13h30 - 17h
 Le vendredi : 13h30 - 17h
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Fermeture les mardis, les dimanches et jours fériés

• Horaires d'ouverture de la déchèterie de Bernécourt (uniquement pour Ansauville, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt)

Été (1er avril - 31 septembre)

Le mercredi : 13h30 - 17h30
 Le vendredi : 13h30 - 17h30
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30

Hiver (1er octobre - 31 mars)

Le mercredi : 13h30 - 16h30
 Le samedi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Fermeture les mardis, les jeudis, les dimanches et jours fériés

VI- 4- La déchèterie pour les professionnels

La CC2T dispose sur son territoire d'une offre privée pour les déchets des professionnels :

la déchèterie professionnelle de Lorval – SUEZ - TOUL

la déchèterie professionnelle – CITRAVAL – BOIS DE HAYE

Les déchets déposés par les professionnels sont triés et facturés selon la nature du déchet et les quantités apportées. Tous les professionnels sont orientés vers ces solutions.

VI- 5- La collecte des encombrants sur appel

Depuis 2014, il existe un service de collecte d'encombrants sur appel destiné aux personnes âgées, à mobilité réduite, n'ayant pas de véhicule ou ne disposant pas de véhicule adapté.

Une collecte est déclenchée sous réserve d'un nombre minimum de demandes, sur RDV au domicile. Depuis la pandémie, les encombrants doivent être sortis du domicile.

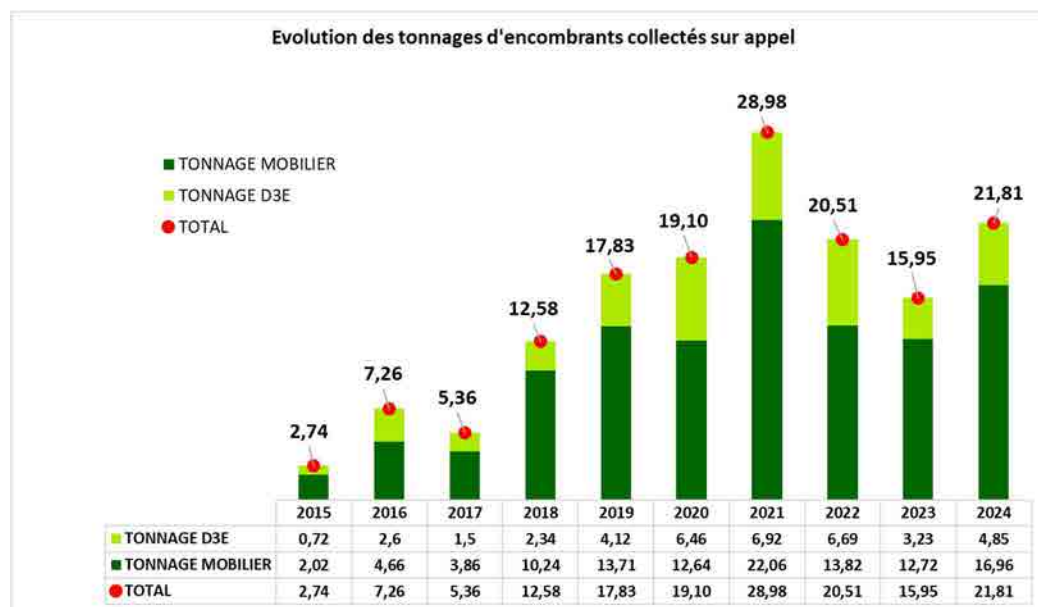
Les déchets autorisés sont :

- Le mobilier en bois, plastique et métal (tables, chaises, étagères, meubles de jardin, fauteuil...),
- Déchets électriques et électroniques ou D3E (appareils électro-ménagers, réfrigérateur, four, aspirateur, écran, imprimante...),
- Matériel médical (lit, fauteuil...).

En 2024, **15 collectes** ont eu lieu et ont concerné **185 adresses** contre 112 adresses en 2023.

Entre 2023 et 2024, est observé une augmentation du nombre des demandes mais qui fait suite à 2 années de recul en 2022 et 2023.

Ce service est de plus en plus connu et les services de la CC2T, des communes, des bailleurs travaillent au quotidien pour le faire connaître.



En 2024, ce sont 16,96 tonnes de mobiliers et 4,85 tonnes de D3E qui ont été collectées et valorisées.

Ces tonnages sont inclus dans les tonnages des déchèteries.

VII- Les biodéchets

En 2021, une étude d'aide à la décision pour la gestion des biodéchets a été menée sur le territoire. Des campagnes de caractérisation ont été réalisées en 2021 et 2022 afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles.

La somme des déchets pouvant être inclus dans les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, gâchis alimentaire, déchets verts, déchets organiques méthanisables et textiles sanitaires compostables) représentaient de 34% des ordures ménagères dans le péri-urbain à 40% des ordures ménagères dans le rural. Les biodéchets dans l'urbain représentent quant à eux 37% des ordures ménagères.

Ces déchets peuvent être triés et compostés sur place : le compostage individuel est idéal car il ne nécessite aucune collecte ni traitement ; il évite aussi des coûts de gestion à la collectivité qui participe à hauteur de 70% de l'achat des composteurs.

Cette étude conclut à l'intensification du déploiement des composteurs partagés, ainsi qu'à la mise en place de la collecte des biodéchets pour l'habitat vertical et dense. La solution de collecte est une solution en point d'apport volontaire dans des bacs logés dans des abri-bacs, avec une collecte hebdomadaire. L'année 2023 a été l'année de préparation pour un déploiement au 1^{er} janvier 2024.

Les déchets verts peuvent aussi être portés en déchèterie ou sur des plateformes locales.

VII- 1- Les déchets verts

La CC2T a développé des lieux de collecte des déchets verts pour proposer un service de proximité à ses habitants.

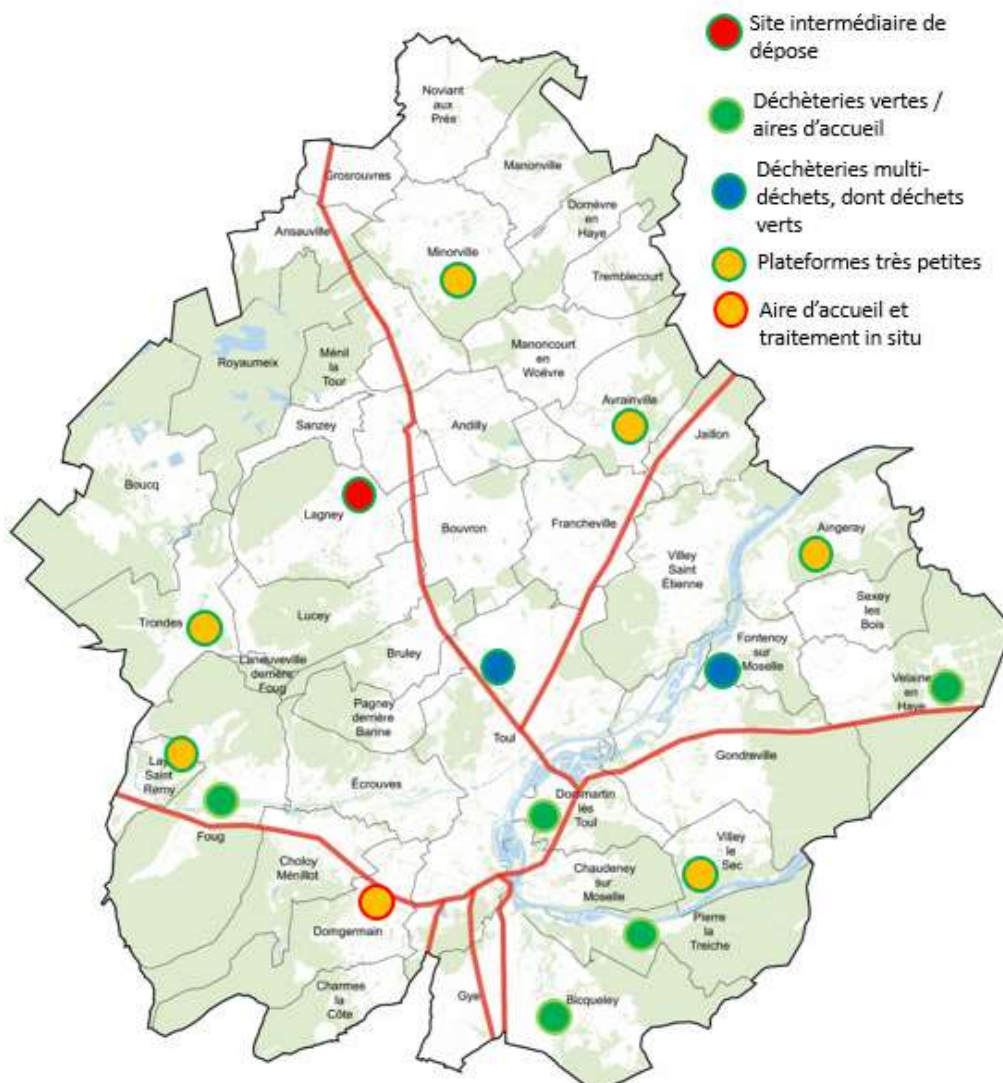
Quatre types de sites existent pour la gestion des déchets verts :

- Les déchèteries communautaires de Toul et Fontenoy-Gondreville, et les déchèteries vertes : Dommartin-lès-Toul, Bicqueley (depuis 2019), Bois de Haye (depuis 2019) et Pierre-la-Treiche (depuis 2020). Les sites sont équipés de rampes d'accès et de bennes,
- Le site d'accueil et de traitement des déchets verts de Foug, transformé et rénové début 2024, en aire d'accueil des déchets verts,
- Le site d'accueil et de traitement des déchets verts de Domgermain, sur lesquelles les déchets verts sont compostés sur place en prestation de service,
- Les déposes locales, gérées soit directement par un agriculteur sur sa ferme, soit par reprise au grappin et traitement par comptage par un prestataire. Les sites se situent sur les communes de Avrainville, Aingeray, Lay St Rémy, Minorville, Trondes et Villey le Sec.

Les déchets verts sont collectés et transportés jusqu'au site intermédiaire situé à Lagny et mis à disposition par l'entreprise Meuse Compost à Gironville-sous-les-côtes.

Les déchets verts sont ensuite repris pour être transportés jusqu'au site de compostage à Void Vacon ou Geville.

Certains sites tels que Villey le Sec ou Foug ne transitent pas par Lagny et sont directement livrés au site de compostage.



VII-1- 1- Les déchèteries vertes et aires d'accueil aménagées

VII-1-1- a. La déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul

La déchèterie verte de Dommartin-lès-Toul, ouverte en avril 2010, est un outil efficace. Ce site se compose d'un quai de déchargement pouvant comporter deux bennes de dépose de 30 m³ chacune.



L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T.

Un gabarit de 2 m 20 permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.

En 2024, l'activité de ce site est importante. Ce site est le binôme de la déchèterie de Toul pour les apports de déchets verts en permanence et en accès libre.

La gestion de cette déchèterie s'effectue en partenariat avec la commune : la commune procède à l'entretien quotidien du lundi au vendredi et un gardien de la déchèterie de Toul contrôle le remplissage des bennes à midi, y compris le samedi.

Malgré cette surveillance en 2023, il est arrivé plusieurs fois que les bennes aient été mal / trop remplies durant le WE et que des moyens aient été nécessaire en renfort pour rendre les bennes collectables. A la vue de ces constats en 2023, il a été décidé d'installer sur le site une caméra afin de visualiser le remplissage des bennes. Deux caméras ont donc été installées en septembre 2024. Ces caméras permettent également de visualiser le point d'apport qui fait l'objet de nombreux dépôts de déchets sauvages.

VII-1-1- b. La déchèterie verte de Bois-de-Haye (zone Velaine-en-Haye)

La déchèterie verte de Bois de Haye a été mise en service en 15 mai 2019. Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.



Ce site est le binôme de la déchèterie de Fontenoy-Gondreville pour les apports de déchets verts en permanence et en accès libre.

VII-1-1- c. La déchèterie verte de Bicqueley

La déchèterie verte de Bicqueley a été mise en service le 1^{er} juillet 2019. Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.

VII-1-1- d. La déchèterie verte de Pierre la Treiche

La déchèterie verte de Pierre la Treiche a été mise en service en mai 2020.

Elle se compose d'un quai de déchargement avec deux bennes de dépose de 30 m³ chacune. L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.



VII-1-1- e. Aire d'accueil de Foug

La parcelle du site a été acquise par la CC2T en 2023.

Le site a été réaménagé début 2024 et a été ré-ouvert au public dans le courant du mois d'avril 2024.



Ce site se compose de deux zones de dépose des déchets verts et d'une zone de mise à disposition de compost lorsqu'il y en a de disponible. L'accès au fond de la zone a été restreint par la mise en place d'un merlon de terre le long du chemin rural.

Le coût de ce ré-aménagement a été de 145 000 €. La commune a pris à sa charge l'aménagement du chemin d'accès (taille de la haie, réfection de la chaussée et installation de panneaux d'indication ainsi que d'un miroir pour sécuriser la sortie).

L'accès est libre et autorisé à tout habitant de la CC2T. Un gabarit permet de limiter l'accès aux seuls véhicules des particuliers.

VII-1-2- a. Plateforme de Domgermain

La plateforme de déchets verts de Domgermain est une plateforme ouverte depuis 2009, qui capte principalement les déchets verts de cette commune mais également des communes voisines (Choloy-Ménillot, Toul, Ecrouves, Charmes-la-Côte). Le terrain est la propriété de la commune de Domgermain depuis 2010.

Cette plateforme sommaire est un terrain plat, clôturé depuis 2015 avec un gabarit d'accès ouvert toute l'année, 24h/24, et sur laquelle les gens viennent déposer les déchets verts en mélange. La pose du gabarit freine les apports de déchets verts de professionnels qui ne sont pas admis sur le site. Un panneau d'information a été installé.

En prévision de travaux de ré-aménagement, la CC2T a acquis en 2024 le terrain d'emprise qui était propriété de la commune jusqu'à présent.

Des analyses de compost sont réalisées pour garantir la conformité à la norme NFU 44-095 (mai 2002), compost urbain, propre à l'utilisation par les particuliers.



Les déchets verts sont broyés grossièrement une fois par an et mis en andain pour une lente fermentation d'un an. Depuis 2016, le process est amélioré avec un retournement intermédiaire réalisé pour brasser le tas et sécher la matière avant criblage. Ce travail de compostage sur place est assuré par le prestataire Meuse Compost.

Au bout de 6 mois à un an, le broyat décomposé est criblé (= tamisé) pour obtenir le compost mûre, débarrassé des résidus non dégradés qui sont mis sur le tas de déchets verts bruts, en attente de broyage. Le compost est alors laissé en « libre-service » aux habitants ou distribué dans les communes.



Plateforme de Domgermain



Broyage des déchets verts

*Criblage du compost**Compost prêt à l'emploi*

La gestion de cette plateforme s'effectue en régie. La CC2T travaille en partenariat avec la commune de Domgermain chargée de la propreté du site et des apports (retrait des sacs, ou objets indésirables). Une convention lie les deux collectivités et la CC2T rémunère depuis 2010, le travail effectué par l'agent communal de Domgermain.

Depuis 2015, la relève régulière du tas de déchets verts bruts est assurée par un agriculteur.

Sur l'année civile 2024, 3 615 m³ de broyat ont été produits en deux sessions de broyage, **soit 383 tonnes** de déchets verts gérés en 2024.

822 m³ de compost mûre ont été produits (deux sessions de criblage, en mailles 0-20 et 0-40).

Le compost mûre est laissé à la disposition des usagers sur le site de Domgermain et des distributions en communes sont également proposées.

VII-1- 3- Aires locales d'accueil de déchets verts

Sept aires locales d'accueil des déchets verts existent : depuis 2006, Lay St Rémy, Trondes et Villey le Sec (depuis 2014), rejointes par les aires de Minorville, d'Andilly, d'Aingeray et d'Avrainville.

En 2024, la commune d'Andilly a souhaité fermer le site de sa commune du fait d'usages non appropriés.

Ces aires permettent aux habitants de déposer leurs tontes de pelouse, branchages, feuilles et petits déchets de jardin, sans aller à la déchèterie, parfois éloignée.

Certaines aires sont gérées par des agriculteurs locaux dans le cadre d'une convention tri-partite avec la commune et la CC2T.

La rémunération des interventions se base sur les tarifs de la Chambre d'Agriculture réactualisés chaque année. Les déchets verts sont évacués puis mélangés avec des effluents animaux ou épandus sur leurs terrains. Cependant, la présence de branchages de plus en plus nombreux n'a pas permis de poursuivre cette gestion locale sur les aires de Aingeray, Villey-le-sec et de Trondes. Une prestation d'évacuation vers une plateforme de compostage ou de broyage sur place est effectuée.

Les sites sont les suivants :

- **Aingeray** : collecte et compostage par le prestataire
- **Avrainville** : gestion par un agriculteur
- **Lay St Rémy** : collecte et compostage par le prestataire
- **Minorville** : collecte et compostage par le prestataire
- **Trondes** : collecte et compostage sur le site du prestataire
- **Villey le Sec** : collecte et compostage sur le site du prestataire

En 2024, la CC2T a acquis un camion grue équipé d'un grappin pouvant ponctuellement réaliser la reprise des déchets verts de ces sites.

Zone de dépose Lay St Rémy



De manière exceptionnelle a été réalisé un chantier de broyage de bois sur le site du Polygone (Ecrouves). Le bois était issu des activités espaces verts des services techniques de la CC2T. Le broyat obtenu est conservé pour alimenter les composteurs partagés en broyat.

VII-1- 4- Synthèse des tonnages de déchets verts gérés

Les tonnages de déchets verts traité en 2024 sur l'ensemble des aires, plateformes, déchèteries vertes et déchèteries s'élève à **3 595 tonnes contre 2 858 tonnes en 2024**.

L'année 2024, plutôt pluvieuse et chaude a été plus favorable à la production de végétaux.

DECHETS VERTS	Rappel tonnages 2023	TONNAGES 2024	% du total des déchets verts
DECHETERIE DE TOUL	305,16	385,20	11 %
DECHETERIE DE FONTENOY-GONDREVILLE	171,72	183,59	5 %
DECHETERIE VERTE DE DOMMARTIN	882,40	1113,40	31 %
DECHETERIE VERTE DE BOIS DE HAYE	433,73	511,60	14 %
DECHETERIE VERTE DE BICQUELEY	97,83	150,26	4 %
DECHETERIE VERTE DE PIERRE LA TREICHE	90,36	99,57	3 %
PLATFORME DE COMPOSTAGE DE DOMGERMAIN	422,40	382,53	11 %
PLATFORME DE COMPOSTAGE DE FOUG	13,92	349,86	10 %
AIRE D'AINGERAY	115,60	95,02	3 %
AIRE D'ANDILLY, fermée mi 2024	4,10	13,74	0 %
AIRE D'AVRAINVILLE	21,32	21,32	1 %
AIRE DE MINORVILLE	21,32	28,30	1 %
AIRE DE TRONDES	88,96	149,22	4 %
AIRE DE VILLEY LE SEC	100,68	126,58	4 %
SITES PONCTUELS	88,32	-	-
TOTAL	2857,82	3 594,91	100,00%

Le site le plus fréquenté est celui de Dommartin-lès-Toul, puis celui de Bois-de-Haye, puis ceux de Toul et Domgermain, puis Foug.

Les autres sites restent peu utilisés.

VII- 2- Les déchets alimentaires

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite AGEC précise qu'au plus tard le 31 décembre 2023, **le tri à la source des biodéchets est une obligation pour tous** et doit être réalisé, soit par :

- ✚ valorisation sur place ou
- ✚ collecte séparée.

Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation, soit par compostage, soit par méthanisation afin permettre le retour au sol et la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz.

La CC2T fait la promotion depuis de nombreuses années du compostage individuel ainsi que du compostage partagé et s'est engagé dans la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire. L'année 2024 a été l'occasion de déployer progressivement le parc et d'acquérir de la connaissance sur ce nouveau flux de déchet.

VII-2- 1- Les composteurs individuels

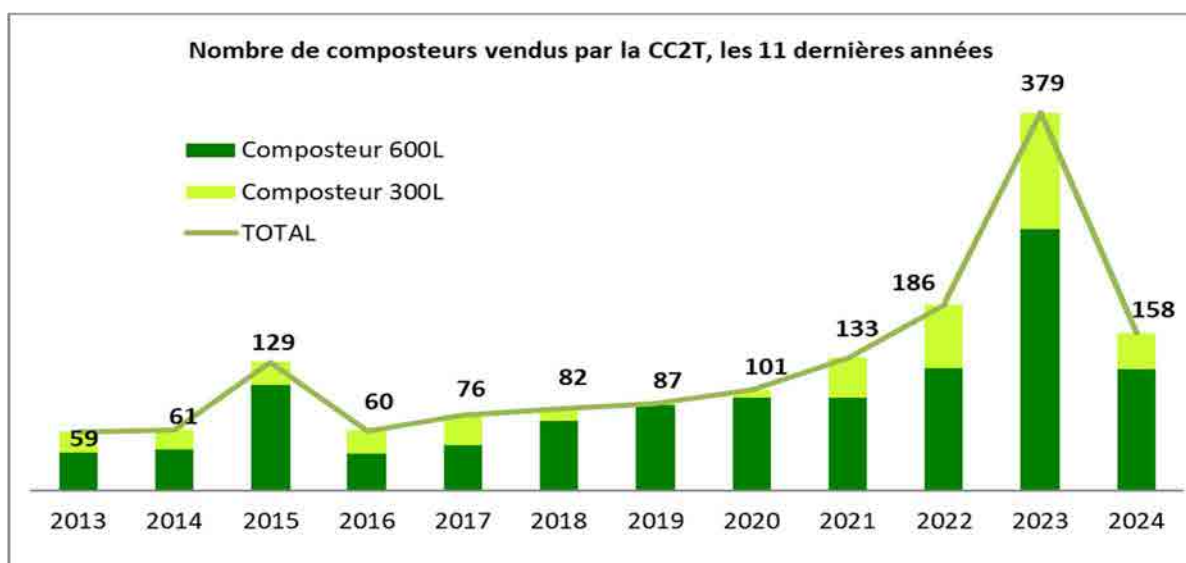
Des composteurs individuels 300 et 600 litres en bois massif non traité, des bioseaux et des aérateurs de compost sont proposés à la vente par la CC2T. Ils viennent compléter le réseau déjà existant des composteurs CC2T précédemment vendus, des composteurs achetés par d'autres biais que la CC2T, et du compostage en tas.

Les composteurs individuels et les bioseaux ne font plus l'objet de subventionnement par des organismes extérieurs.

La CC2T maintient toutefois sa participation à hauteur de 70% du prix réel des unités.

Les composteurs actuels sont fabriqués en bois par STV ECO – Machet Production, entreprise d'insertion basée à Val-et-Châtillon qui utilise du bois des forêts locales, non traité.

En 2023, 36 composteurs de 300 L et 122 composteurs de 600 L ont été vendus, de même que 141 bioseaux et 15 aérateurs. A l'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 2024 pour le tri à la source des biodéchets alimentaires, les ventes d'équipement se sont multipliées fin 2023 pour revenir à une situation normalisée en 2024



Prix de vente des matériels :

- Composteur 300L : 30 €
- Composteur 400L : 40 €

- Bioseau : 2 €
- Aérateur : 12 €

VII-2- 2- Les composteurs partagés

Si le compostage est un geste bien développé dans les communes rurales et les lotissements disposant de jardinets, il est remarqué que certains foyers n'osent pas le pratiquer par manque de place, de connaissances, par crainte aussi de nuisances plus ou moins avérées.

La solution des sites de compostage partagé permet de pallier ces difficultés et de proposer une solution à tout usager, qu'il habite en zone rurale ou urbaine.

La collectivité démarche les communes et les bailleurs pour l'installation et la gestion gratuites de composteurs partagés. Les équipements bénéficient de 50% d'aides de l'ADEME via le programme GE-BIODEC jusqu'en 2024.

Les composteurs partagés se composent de 3 modules :



Le module 1 accueille les fermentescibles, essentiellement des déchets de cuisine. Le module 2 est rempli de broyat ; les usagers recouvrent chacun de leurs apports avec du broyat pour équilibrer les déchets azotés frais et humides avec les déchets ligneux secs et permettre le processus du compostage. Le module 3 de maturation réceptionne le compost.

La mise en service des composteurs partagés s'effectue lors d'une animation sur place. Les foyers concernés sont invités par une affichette d'information glissée dans leur boîte aux lettres ; l'animation explique le processus du compostage, le rôle de chaque module, et les consignes à respecter. Un bioseau et un guide de compostage sont remis à chaque foyer présent.

Lors de cette animation, il est proposé à un habitant de devenir le référent du site de compostage. Son rôle est de contrôler régulièrement la qualité des apports (retrait des indésirables), de remettre du broyat si nécessaire, de contacter le service déchets s'il y a besoin d'une intervention (transvasement du module 1 au 3, vidage du module 3, recharge de broyat dans le module 2) ou de réparations. Certains sites n'ayant pas de référent, le contact reste la mairie.

Depuis 2021, un binôme d'agent CC2T planifie et réalise des rondes pour la manutention des matières. Avec l'objectif de la loi AGEC, la CC2T intensifie l'installation de sites de compostage partagé pour permettre aux habitants de trouver une solution de tri à la source proche de chez eux, et ainsi réduire la quantité de déchets fermentescibles jetés dans la poubelle ordures ménagères.

Globalement sur le parc, il y a peu de référents investis dans la gestion au quotidien et les animations avec les participants de son quartier.

En 2024, l'équipement en camion grue et quelques essais indique que la majorité des sites peuvent être collectés au moyen du grappin. Cela soulage significativement le travail des agents.

Du fait du peu de référents, la réflexion porte sur la transformation des sites de compostage partagé en sites de composteurs grutables.

Sites de compostage partagé implantés au 31/12/2024

- 53 sites de compostage partagé ;
- 10 sites de compostage spécifique (cimetière) ;
- 15 sites de compostage au sein d'établissements (accès restreint).

Dont 17 sites installés en 2024 et 6 retirés, la plupart remplacés des conteneurs à déchets alimentaires.

Dans la liste en suivant, les nouveaux sites installés en 2024 sont surlignés en vert.

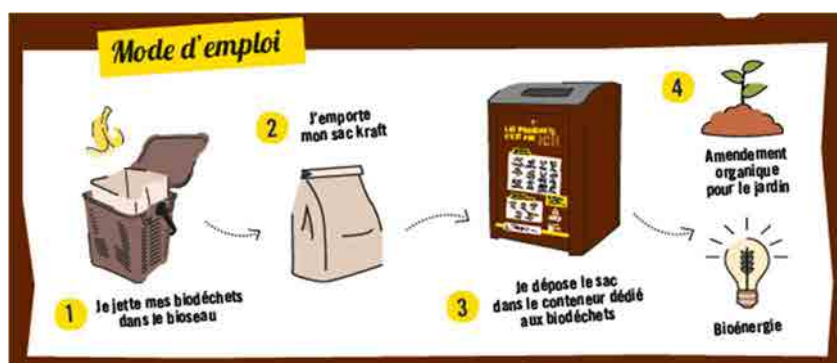
COMMUNE	ADRESSE
ANDILLY	Cimetière (point tri)
AVRAINVILLE	Ateliers Municipaux - Rue Haudrée
BICQUELEY	Chemin le long de la Bouvade (à droite, derrière église)
BOIS DE HAYE	A gauche de la Déchèterie verte
BOIS DE HAYE	Intersection rue du Relais / Route de Nancy
BOIS DE HAYE	Rue du Breuil
BOIS DE HAYE	Rue Herbue Chalin
BOIS DE HAYE	Voie communale le Hameau de Grandchamp
BOIS DE HAYE	Sexey - parking cimetière (point tri)
BOUCQ	Rue Haute - parking de la Maison pour Tous
BOUVRON	Rue de Savonnières (point tri)
CHARMES LA COTE	Rue du Han
CHAUDENEY SUR MOSELLE	RD77 - entrée de village (point tri)
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Ecole primaire du Mont Hachey
CHOLOY MENILLOT	Rue de Toul - entrée de village - à côté du point tri
CHOLOY MENILLOT	Placette rue du Gué
DOMEVRE EN HAYE	PARKING - au dessus du point tri, chemin d'accès à l'atelier municipal
DOMEVRE EN HAYE	Camping naturiste
DOMGERMAIN	Résidence Ages et Vie - 1 Ter Rue de la Gare
DOMGERMAIN	Périscolaire - 25 Rue de la Gare
DOMMARTIN LES TOUL	Parc de la Mairie
DOMMARTIN LES TOUL	Rues Pasteur - Cugnot Lorrain
DOMMARTIN LES TOUL	Lotissement le Luxembourg - rue de Lattre de Tassigny (point tri)
ECROUVES	Siège social CC2T
ECROUVES	Cimetière Grandménil (point tri)
ECROUVES	Place René Nouveau
ECROUVES	Quartier la Madeleine (à côté de la salle)
ECROUVES	Rue Gabriel Leroy
ECROUVES	Cité Lamarche (point tri)
ECROUVES	Rue René Thénot (arrêt de bus Rostand)
ECROUVES	Domaine des Hautes terres (point tri)
ECROUVES	SDIS - pompiers
FONTENOY SUR MOSELLE	ÉGLISE - entrer par le portail du cimetière, le site est derrière l'église)
FOUG	Au Chaoué (rte de Laneuveville derr. Foug)
FOUG	Rue du Dr Schneider
FOUG	Rue du Luton - Gendarmerie / Ecole des Lutons
FOUG	Parking du bourg - rue du Général de Gaulle
FRANCHEVILLE	Rue Jeanne Martin (point tri)

COMMUNE	ADRESSE
GONDREVILLE	Parking du cimetière, route de Nancy (RD400)
GONDREVILLE	Place de la Grève
GONDREVILLE	Rue des Vergers
GONDREVILLE	Rue Traversière du Four
JAILLON	Rue du Château
MANONCOURT EN WOEVRE	Rue de la Haie la Croix
ROYAUMEIX	Ehpad Centre Brancion au 11 Bis rue Carnot
ROYAUMEIX	Chemin des Jardins (point tri)
TOUL	Port de France
TOUL	Jardins de l'Hôtel de Ville
TOUL	Crèche la Louvière - 149 allée de la Louvière
TOUL	Crèche Roger Rolin - 632 rue des Traits la Ville
TOUL	Copropriété Méhul - Gaveaux - Rue du Pont Bernon
TOUL	Bâtiment Faïencerie - Avenue Clémenceau
TOUL	100 bis rue Albert Denis - Quartier Saint Evre
TOUL	Bâtiment Fournier - Rue Louise Michel (point tri)
TOUL	Rue Terrasses de l'Embanie (point tri)
TOUL	Rue Rémond Mathieu (point tri)
TOUL	Régina - face école (point tri)
TOUL	Centre socio-culturel Michel Dinet (face au Lidl)
TOUL	28 rue Joly
TOUL	Résidence Intergénérationnelle (Habitat et Humanisme), dans l'enceinte de la résidence - Rue Paul Keller
TOUL	Foyer Cordier - Rue du Champ de Foire
TOUL	Foyer AEIM - avenue Kennedy
TOUL	Toul Habitat - siège social (sur le parking)
TOUL	Foyer La Cuesta Bâtiment Honnegger rue Clos des Grèves
TOUL	Collège de Rigny
TREMBLECOURT	RD10 dir. Manoncourt (point tri derrière haie)
TRONDES	Rue de Geneveaux - à côté de la plateforme de déchets verts
VILLEY LE SEC	Camping

VII-2- 3- Les conteneurs de déchets alimentaires (DALIM)

Le choix pris par la CC2T est de proposer une collecte des DALIM en points d'apport volontaire en mettant à disposition des habitants de bioseaux ajourés et des sacs en papier kraft à glisser dedans. La première dotation est gratuite (50 sacs) et les sacs suivants devront être achetés.

Parallèlement la CC2T propose aux « gros producteurs » le service de collecte des déchets alimentaires en bac. Cela correspond aux besoins des cantines et des professionnels des métiers de bouche.



L'installation des conteneurs a été réalisée selon le planning suivant :

- Février : 16 sites sur 4 communes
- A partir de juin : poursuite du déploiement avec notamment une version sobre pour le centre-ville de Toul afin de correspondre aux prescriptions des bâtiments de France.

Fin 2024, 64 conteneurs sont en service en 2024 sur 11 communes : :

- BRULEY : 1
- DOMGERMAIN : 7
- DOMMARTIN LES TOUL : 3
- ÉCROUVES : 8
- FOUG : 5
- GONDREVILLE : 6
- LAGNEY : 1
- PAGNEY DERRIÈRE BARINE : 2
- PIERRE LA TREICHE : 3
- TOUL : 29
- VILLEY ST ETIENNE : 3

13 bacs sont déployés chez des professionnels et assimilés.

Chaque implantation de conteneur a fait l'objet en parallèle d'animations préalables avec la remise gratuite d'un bioseau de cuisine ajouré et de sacs krafts.

1637 bioseaux ont ainsi été distribués et près de 2000 personnes ont été sensibilisées à cette nouvelle collecte.

Le dimensionnement des implantations est réalisé sur la base de 200 foyers, soit 450 personnes pour un conteneur de 240 L, collecté une fois par semaine.

Sur la durée de 2024, afin d'acquérir de la connaissance, un agent de la CC2T passe avant chaque collecte pour identifier les taux de remplissage des bacs et retirer les indésirables. Lorsque les sites sont excessivement souillés de plastiques, déchets verts ou autres indésirables, un rappel des consignes est réalisé par la pose d'un TOTEM d'explication.

Les conteneurs et les bacs qu'ils contiennent sont lavé régulièrement, au moins un e fois par mois et plus régulièrement en période estivale.

Les déchets alimentaires ainsi collectés sont acheminés sur le site de LORVAL Toul, route de Verdun pour y être déconditionnés puis acheminés à l'unité de méthanisation Méthatoul.

Cette unité de méthanisation produit du biogaz injecté dans le réseau de gaz.

Le détail mensuel de cette collecte est repris dans le tableau suivant :

Collecte des DALIM en points d'apport	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
2024 expérimentation en tonnes		6,48	8,98	11,6	9,84	12,1	16,04	13,38	16,64	20,96	17,36	19,58	152,96

En 2024, la collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaires a permis de valoriser 152,96 tonnes pour près de 1700 foyers (5100 habitants) à proximité de ce service. Soit un ratio de l'ordre de 30 kg par habitant et par an.

VIII- Les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures

Sont acceptés dans les bornes textiles (en sacs de 30 litres, propres et secs) :

- ✚ Vêtements hommes, femmes, enfants et accessoires de mode usagés ou non
- ✚ Linge de maison ou d'ameublement (draps, rideaux, couvertures, nappes...)
- ✚ Chaussures
- ✚ Maroquinerie
- ✚ Peluches

En 2024, sont présents sur le territoire de la CC2T :

- 44 points de collecte, dont 9 points sont associés à des associations,
- 54 conteneurs ou équivalent.

L'avantage de ce large déploiement est indéniable car l'éco-organisme Refashion finance les conteneurs, la collecte et le traitement des textiles collectés.

Sur le territoire de la CC2T, c'est l'entreprise « le relais » qui intervient pour le compte de Refashion.

En 2024, ce sont **330,55 tonnes, de textiles** qui ont été triés et donc, soit **7,42 kg** par habitant.

A noter qu'en 2024 a été organisé courant septembre une collecte exceptionnelle des textiles dans les communes non équipées de bornes. Cette collecte des 24 et 25 septembre a permis de collecter 3,402 tonnes de textiles et 152,5 kg de chaussures supplémentaires.

De 2022 à 2024, le tonnage a progressé de 72 tonnes.

Le gisement potentiel des textiles est évalué à 12% des ordures ménagères soit 706 tonnes. La marge de progression sur la captation est donc encore grande.

Les bornes Le Relais sont collectées chaque semaine et les textiles sont acheminés au centre de tri d'Allain (54170) qui emploie une trentaine de personnes en insertion.

Les textiles sont triés en fonction de leurs qualités : une partie est réemployée en friperie, une autre sert pour le chiffonnage industriel, une autre est envoyée dans les pays en développement, une dernière (jeans) est recyclée en isolant phonique et thermique.

IX- Récapitulatif des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

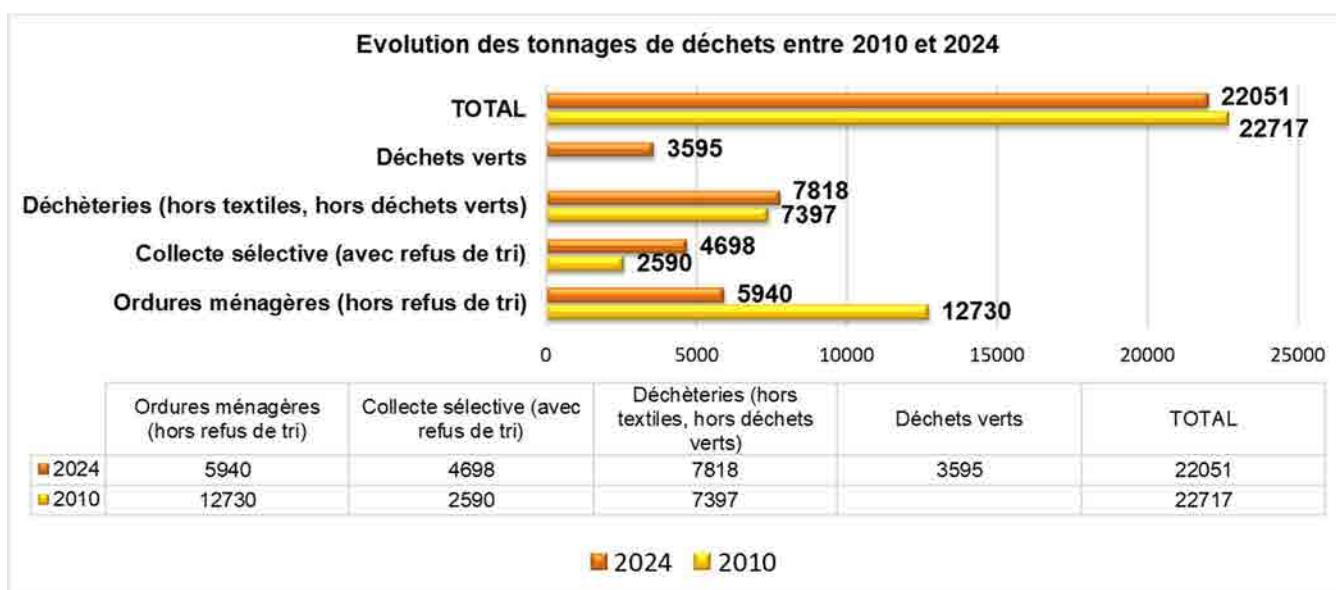
IX- 1- Définition des DMA

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés		
	Déchets produits par les ménages, les administrations et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets occasionnels	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	
• Déchets des espaces verts publics • Déchets de voirie, marchés • Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement
		Déchets collectés en mélange (poubelles grises, ordinaires, collecte « traditionnelle »)	soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, papiers, verre...)

IX- 2- Evolutions des tonnages

De nombreux objectifs de réduction des déchets établis par les programmes successifs ont pour point de référence les tonnages de 2010.

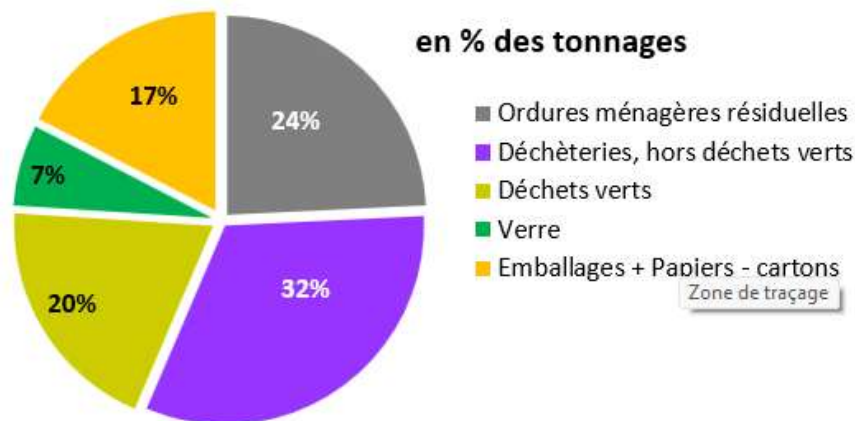
Le graphique suivant indique la chronologie d'atteinte des objectifs de réduction des déchets.



NB : L'ADEME considère le « textile » comme faisant partie du réemploi ; il ne figure donc pas dans la catégorie des DMA.

Les DMA représentent, **22 051 tonnes en 2024 contre 22 717 tonnes pour l'année de référence 2010**. L'écart très marqué durant les premières années de TEOMI tend à se réduire notamment par l'accroissement des apports en déchèterie. L'objectif de réduction à l'horizon 2030 de 15% est loin d'être atteint du fait d'un transfert de flux des ordures ménagères résiduelles vers la collecte sélective.

IX- 3- Répartition des flux de déchets collectés en 2024



Ratio de déchets par habitants et par an en 2024 (base de 44 575 habitants)

495 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) dont :

- ◆ 133 kg d'ordures ménagères résiduelles
- ◆ 67 kg d'emballages recyclables, papiers et cartons
- ◆ 36 kg de verre
- ◆ 175 kg de déchets de déchèterie (hors déchets verts, hors gravats)
- ◆ 48 kg de gravats
- ◆ 81 kg de déchets verts

Réemploi : 7.42 kg de textile

Ratio DMA 2021 – SINOE, par habitant et par an
National = 609 kg
Régional = 558 kg
Départemental = 551 kg

A RETENIR

Les OMr ont baissé de 53% entre 2010 et 2024, soit – 6 789 tonnes alors que la CC2T a intégré 19 communes supplémentaires dans le même temps (+ 13 891 habitants ; + 31% de population).

Une augmentation de **77% des tonnages** de la collecte sélective (verre et emballages recyclables) est constatée en 13 ans (2010-2024) ; + 1985 tonnes collectées.

Pour les déchèteries, **6% de tonnages** supplémentaires entre 2010 et 2024, hors plateformes locales d'accueil de déchets verts, soit 421 tonnes. 11 communes ont également accès à des déchèteries limitrophes, extérieures à la CC2T (déchèterie d'Allain et de Bernécourt) mais la CC2T ne dispose pas des chiffres des tonnages réellement déposés. Le flux « déchèterie » est donc un flux important à prendre en compte dans le programme de prévention des déchets.

X- Les données financières 2024

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point un outil de pilotage : la matrice des coûts. Cet outil est utilisé par les collectivités afin de pouvoir extraire des données de comparaison de chaque flux et pour chaque étape de prise en charge par le service.

Depuis 2023 la matrice des coûts est dans une version nationale harmonisée à l'ensemble de la France.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, alimentée par les données comptables internes.

La matrice des coûts une fois validée est intégrée dans SINOE® Déchets, et permet ainsi d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.

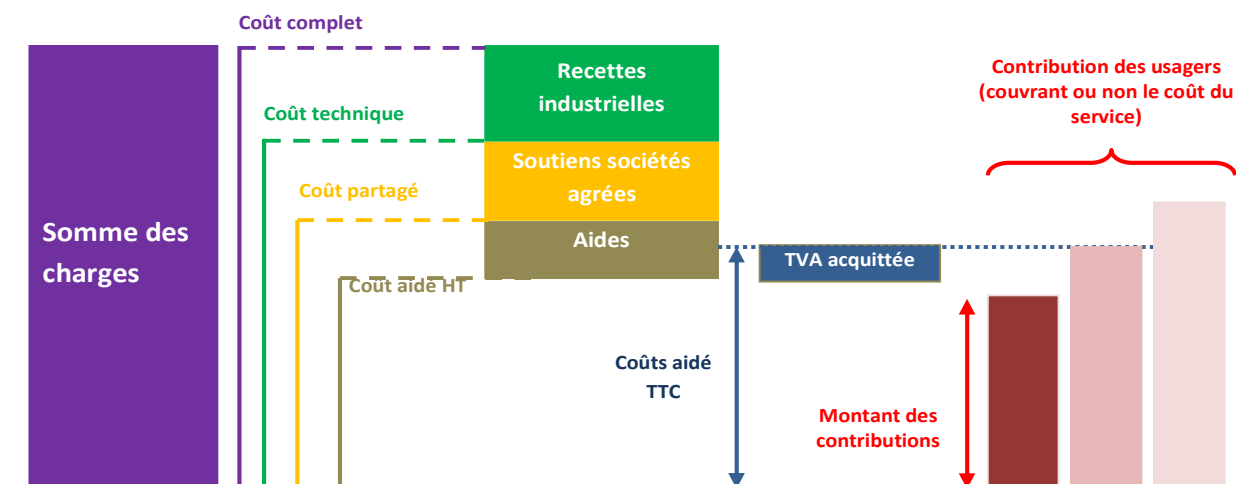
La matrice des coûts apporte les quatre atouts suivants :

- l'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- la fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ; cela permet également aux collectivités de se comparer entre elles et faire une analyse fine des forces et faiblesses des stratégies d'organisation mises en œuvre.
- la reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- la précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

Elle permet une analyse des coûts selon différents niveaux :

- coûts et financement : identifier des pistes de maîtrise des coûts, aider à la préparation des budgets, ajuster le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), préparer et suivre la mise en place de la redevance incitative...
- prise de décision : alimenter la réflexion pour ajouter/supprimer une collecte spécifique, changer de mode de collecte, agrandir une déchèterie...
- communication : alimenter le rapport annuel, informer les usagers sur les coûts...

Schéma explicatif des différents coûts de la matrice



X- 1- Organigramme des marchés du service

Le tableau suivant présente les différents marchés et contrat en cours pour le service ordures ménagères.

MARCHE	LOT	DENOMINATION	DEMARRAGE	FIN FERME	FIN avec reconductions	DUREE BASE	RECON DUCTION	ATTRIBUTAIRE
CM2023-37		Location/maintenance/hébergement/support du logiciel ECOCITO Manager	01/01/24	31/12/24		1		TRADIM
Transmission données PAV		CONTRAT DE GESTION ET DE TRANSFERT DE DONNÉES, SUPERVISION, MAINTENANCE DES CONTRÔLES D'ACCÈS	01/01/24	31/12/25		2		SULO
CAHIER DES CHARGES		REPRISE METAUX DECHETERIES	13/10/23	12/10/26		1	1 + 2 x 1 tacite	DERICHBOURG
		REPRISE CARTON COLLECTES EN PAP ET PIED DE PAV ET DECHETTERIES + mise en balle	22/10/23	21/10/26		1	1 + 2 x 1 tacite	SUEZ
2023_GPT_01	LOT 1	LOCATION, ROTATION, TRANSPORT DE BENNES DE DND DE DECHETERIES ET PLATEFORMES	01/07/23	30/06/27	30/06/27	4	0	GILLES HENRY
	LOT 2	RECYCLAGE ET VALORISATION DU BOIS DE DECHETERIE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	ONYX
	LOT 3	RECYCLAGE ET VALORISATION DES GRAVATS DE DECHETERIE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	AGIL
	LOT 4	BROYAGE ET CRIBLAGE DES DECHETS VERTS	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	MEUSE COMPOST
	LOT 5	VALORISATION DES DECHETS VERTS PAR COMPOSTAGE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	MEUSE COMPOST
	LOT 6	COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETERIES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	4	0	CHIMIREC
	LOT 7	TRANSPORT ET TRAITEMENT DU PLÂTRE ET DÉRIVÉS	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
	LOT 8	COLLECTE ET TRAITEMENT DES HUISSERIES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	CITRAVAL
	LOT 9	COLLECTE ET TRAITEMENT DES FILMS PLASTIQUES	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
	LOT 10	COLLECTE ET TRAITEMENT DU POLYSTYRENE						NON ATTRIBUE
	LOT 11	TRAITEMENT DES LAINES DE VERRE	01/07/23	30/06/24	30/06/27	1	3 x 1 an tacite	TTM ENVIRONNEMENT
2022_AOO_02	Lot unique	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CC2T en porte-à-porte (PàP) et en points d'apport volontaire (PAV)	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	SUEZ + MINERIS (Verre)
2022_AOO_01		Mise à disposition de centres de transfert pour la réception des déchets recyclables et non recyclables de la CC2T Transport /évacuation des dits déchets vers les sites de traitement respectifs	01/01/23	31/12/26	31/12/26	4		SUEZ
2021_EXC_01		Traitement des ordures ménagères résiduelles et encombrants collectés en déchèterie	01/01/23	31/12/26	31/12/26	4		SUEZ
2021_AOO_01	LOT 1	TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES – FLUX FIBREUX	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	PAPREC
	LOT 2	TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES – FLUX NON FIBREUX	01/01/23	31/12/27	31/12/29	5	5 + 2 x 1 tacite	PAPREC
2020_AOO_02_3	LOT H	COLLECTE ET TRANSPORT DES CARTONS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET POINT DE REGROUPEMENT	10/11/20	09/11/22	09/11/24		2 + 2 x 1 tacite	SUEZ
	LOT I	COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS DES MÉNAGES	10/11/20	09/11/22	09/11/24		2 + 2 x 1 tacite	SUEZ
2019_AOO_02	LOT A	LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DES PAV AÉRIENS, ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS Y COMPRIS MAINTENANCE PRÉVENTIVE	30/10/19	29/10/20	29/10/23	1	3 x 1 an tacite	SUEZ

X- 2- Coûts globaux du service déchets

	2024	
Charges	€ arrondis	€/habitant
Charges fonctionnelles	516 449 €	11,6 €
<i>Charges de structure</i>	467 356 €	10,5 €
<i>Communication</i>	49 093 €	1,1 €
Charges techniques	5 570 282 €	125,0 €
<i>Prévention</i>	204 307 €	4,6 €
<i>Pré-collecte</i>	730 778 €	16,4 €
<i>Collecte</i>	1 806 924 €	40,5 €
<i>Transit/transport</i>	576 119 €	12,9 €
<i>Traitement</i>	2 211 922 €	49,6 €
<i>Autres charges</i>	40 232 €	0,9 €
Total charges HT	6 086 731 €	136,6 €
TVA acquittée	420 909 €	9,4 €
TOTAL CHARGES TTC	6 507 640 €	146,0 €
Charge de regroupement	€ arrondis	€/habitant
<i>Participation accès déchèterie Allain + Bernécourt</i>	93 575 €	2,1 €
Total REG HT	93 575 €	2,1 €
Produits	€ arrondis	€/habitant
<i>Recettes industrielles</i>	492 978 €	11,1 €
<i>Soutiens</i>	729 479 €	16,4 €
<i>Aides</i>	24 854 €	0,6 €
Total produits HT	1 247 310 €	28 €
Financement	€ arrondis	€/habitant
<i>TEOM</i>	4 635 521 €	104,0 €
<i>Redevance spéciale</i>	255 907 €	5,7 €
Part de la RS sur le total	5,23%	
Total financement	4 891 427 €	109,7 €
Ecart coût aidé TTC et financement	452 594 €	10,2 €
Taux de couverture	91,53%	91,53%

Charges à hauteur de 6,51 millions € TTC (contre 5,98 en 2023)

Produits à hauteur de 1,25 million € (contre 1,16 en 2023)

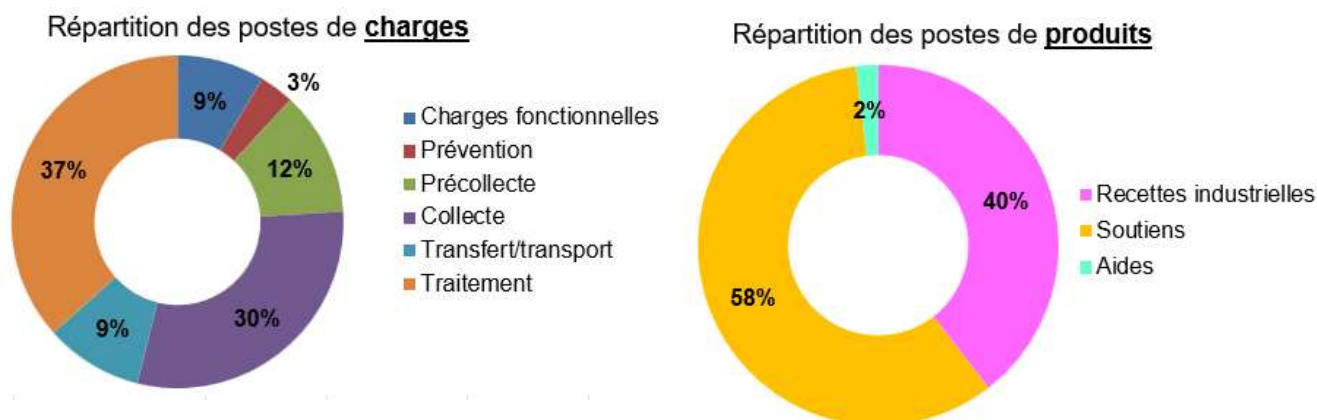
- Soit l'équivalent de 19% des charges (en € TTC), ce taux de couverture restant stable entre 2023 et 2024.
- Stagnation de la revente des recyclables triés.

Financement (TEOM et RS) à hauteur de 4,89 millions avec un taux de contribution de la redevance spéciale de 5,2%.

Un service financé à hauteur de **92%**.

X- 3- Analyse des coûts de la matrice

X-3- 1- Répartition par postes de coûts



Charges

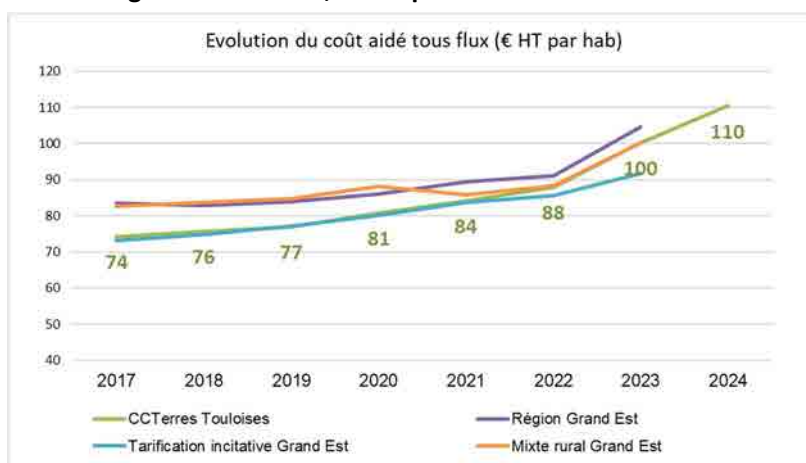
- Collecte : 30 %
 - Transfert/transport + traitement : 46 %
- A noter : des charges de pré-collecte importantes (12 %)

Produits

- Le plus gros poste de recette correspond aux soutiens des Eco-Organismes (58 %)
- Des aides qui deviennent peu importantes (2% des produits)
- Des recettes industrielles importantes qui augmentent de 29 à 40 % entre 2023 et 2024

X-3- 2- Le coût aidé

En 2024, le **coût aidé global est de 110,4 € HT par habitant.**



En 2023, le coût aidé était de 100,3 € HT par habitant. Il subit donc une **augmentation de 10,1 € HT par hab.** entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique par :

- augmentation des coûts de marchés de collecte et de traitement, notamment de la TGAP
- stagnation de la valeur de revente des matières triées
- passage d'une partie du territoire en collecte des emballages en porte-à-porte.

Le coût aidé en € HT/hab de la CC2T en 2024 est :

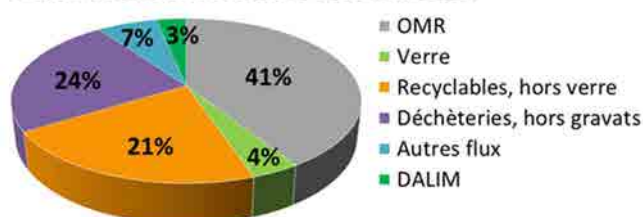
- > moyenne régionale 2023
- > moyenne 2023 des collectivités en tarification incitative du Grand Est (TEOMi + REOMi)

Vu le contexte général d'augmentation des coûts de collecte et de traitement, pour toutes les collectivités et de la stagnation de la valeur financière des matières triées, les moyennes 2024 de la CC2T devront être comparées à l'échelle de l'année civile et non pas avec 1 an de décalage.

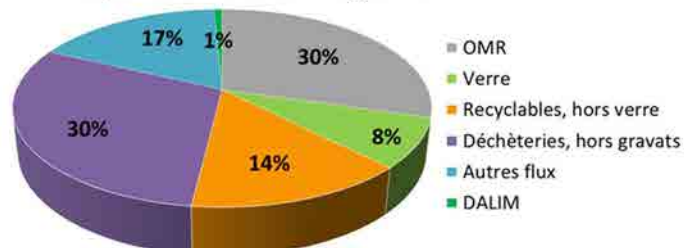
Le coût des collectivités en tarification incitative (TI) en 2023 (91,8 € HT par hab) est une moyenne sur le Grand Est, qui regroupe 41 collectivités avec des organisations très différentes (RI à la levée, RI à la pesée, RI au volume du bac, TEOM-I). Ces organisations différentes entraînent des coûts assez variés. En Grand Est, seules 3 collectivités sont en TEOMi, y compris la CC2T et dont une a déjà mis en place dès 2019 une collecte de biodéchets.

X-3- 3- Répartition du coût aidé

Répartition du coût aidé tous flux 2024



Répartition des tonnages 2024



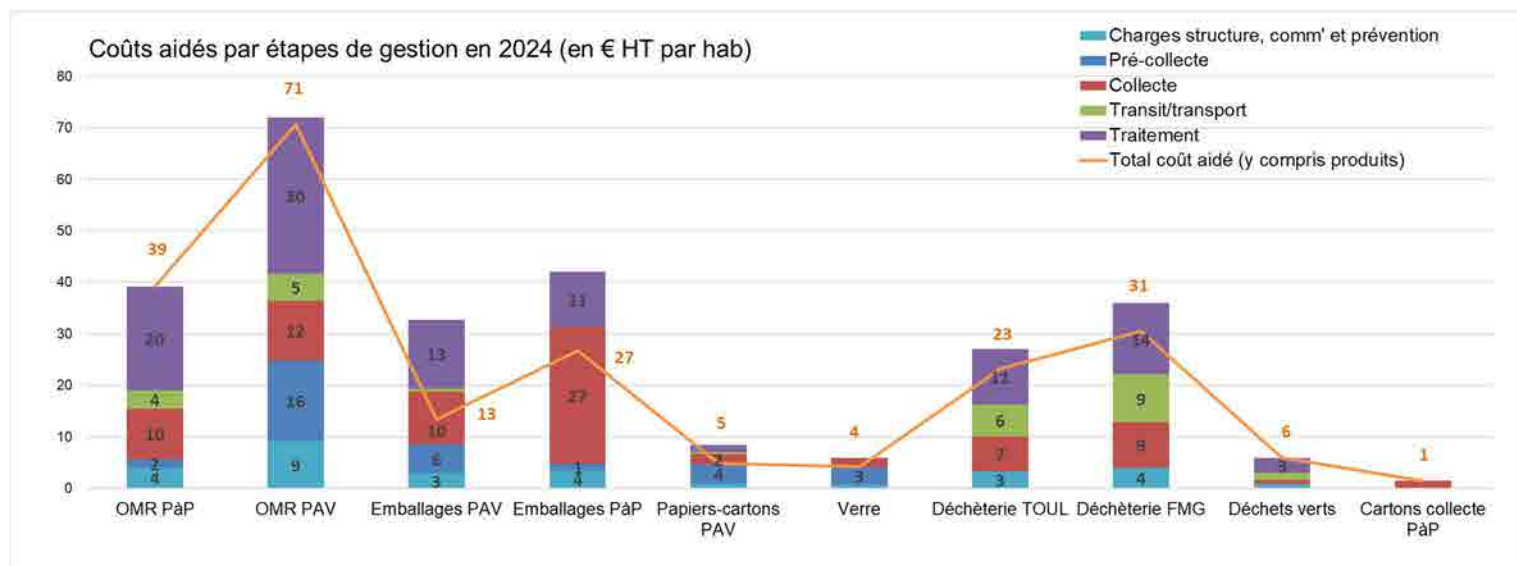
En 2024, les OMR représentent 41% du coût aidé (alors qu'elles ne représentent que 30% des tonnages). A noter qu'en 2023, elles représentaient 48% du coût aidé. Cette perte de poids financier s'explique par la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires avec laquelle s'opère des transferts de coûts.

Les déchèteries, hors gravats sont le deuxième poste de coût (24% du coût aidé pour 30% des tonnages) et cette part augmente reste identique à celle de 2023.

La gestion des flux des emballages hors verre et des papiers-cartons prend une place financière de plus en plus importante, passant de 9% des coûts en 2022 à 21% des coûts en 2024. Cela est dû aux nouveaux marchés de collecte et de traitement, avec une proportion d'utilisation du centre de transfert plus importante pour ce flux. Le verre qui représente 8% des tonnages ne représente que 4% du coût aidé.

Les autres flux comprennent, la collecte des cartons, la gestion des déchets verts des déchèteries vertes et des sites d'accueil (y compris plateformes de compostage) et les textiles.

X-3- 4- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT par hab



La visualisation des coûts en € par habitant met en évidence :

- Un différentiel entre les coûts de gestion des OMr en PAV et les coûts en PàP. La collecte en PAV coûte 32 €HT /hab de plus que la collecte en PàP.
- Un différentiel entre les coûts de gestion des recyclables en PAV et les coûts en PàP. La collecte en PàP coûte 14 €HT /hab de plus que la collecte en PAV.
- Des coûts plus élevés sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville

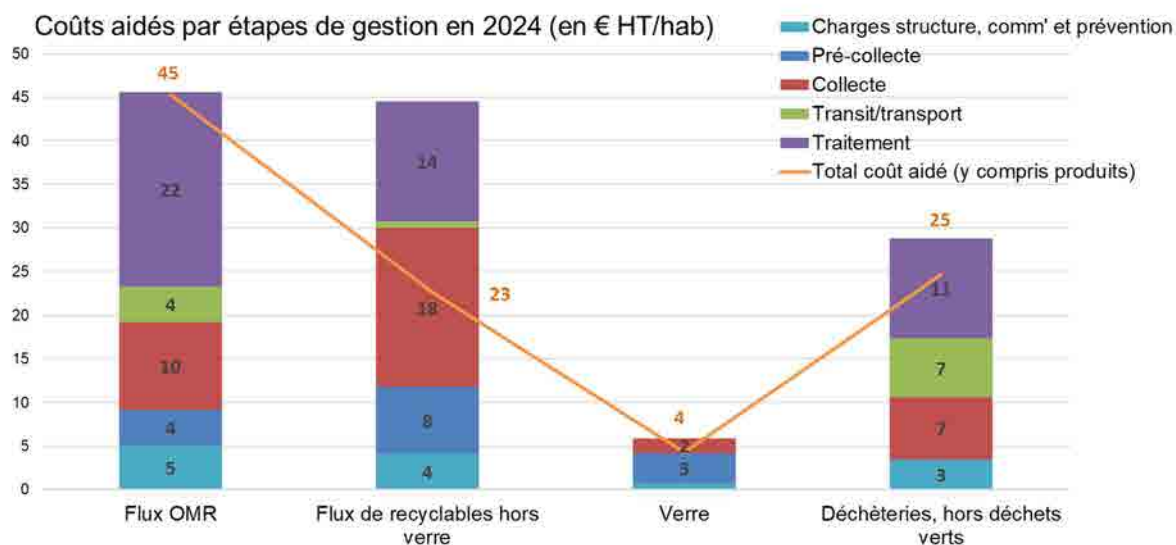
Ces différences s'expliquent notamment du fait de moins bons ratios de production en OMr (182 kg /hab. en PAV contre **121 kg/hab. en PàP**), des coûts de pré-collecte élevés en PAV (impact des conteneurs enterrés et semi-enterrés).

Par ailleurs, une partie des recyclables sont livrés directement au centre de tri, ce qui allège le coût de transit/transport mais peut au contraire augmenter les coûts de collecte, le transport jusqu'au site de traitement étant compris dans cette ligne.

A noter qu'une partie des amortissements sur les conteneurs enterrés et semi-enterrés (équipements) sont terminés depuis, le coût de ce poste, diminuera donc à partir de cette date, même si une partie du parc nécessitera un renouvellement et surtout des frais d'entretien et de réfection.

Les coûts sur la déchèterie de Fontenoy-Gondreville sont plus élevés que ceux de la déchèterie de Toul. Cela s'explique en partie par un ratio de collecte plus élevé sur Fontenoy-Gondreville qui bénéficie moins du transfert des usagers vers les déchèteries externes, notamment celle de Bernécourt. En conséquence, la déchèterie de Fontenoy-Gondreville gère 168 kg de déchets par habitant, contre 128 kg par habitant pour celle de Toul. Enfin, la déchèterie de Fontenoy-Gondreville ayant moins de bennes à quai, il est plus difficile d'optimiser le remplissage de celles-ci.

Le graphique suivant présente les données du précédent regroupées par grande thématiques de déchets.



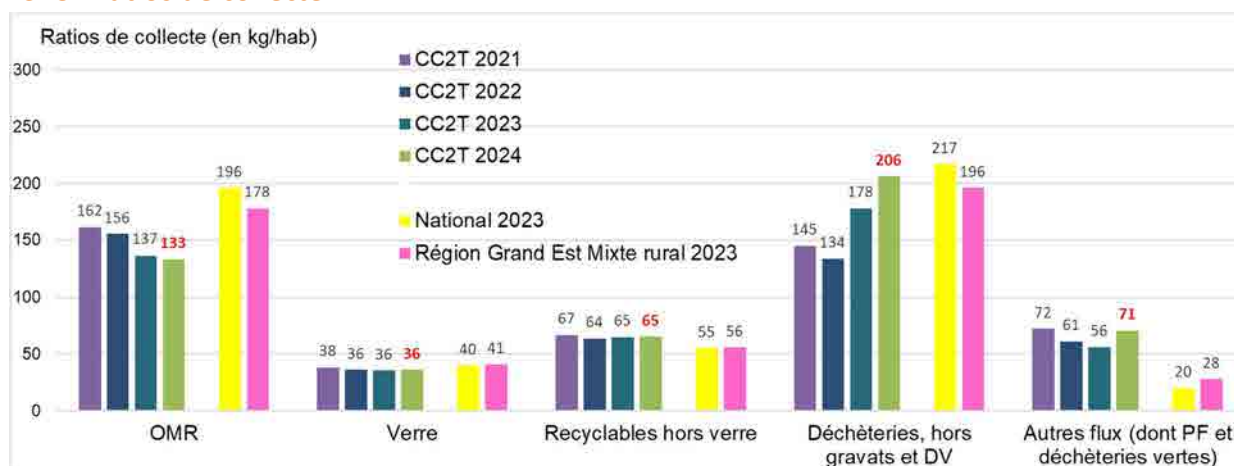
Le coût aidé pour la gestion des OMr passe de 49 € HT/habitant en 2023 à 45 € HT/habitant en 2024.

Il s'agit de gain sur la collecte et le traitement, directement lié au passage à la collecte toutes les 2 semaines et de l'économie induite par le retrait des déchets alimentaires.

A l'inverse, le coût aidé pour la gestion des recyclables hors verre passe de 20 €/habitant en 2023 à 23 €/habitant en 2024. Les variations portent surtout sur les postes de pré-collecte et sur le traitement.

Le coût aidé pour la gestion des déchèteries passe de 23 € HT/habitant en 2023 à 25 € HT/habitant en 2024. Il s'agit en partie de la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles conditions de marché de gestion du bas de quai avec notamment des distances augmentées pour certains exutoires. Les chiffres 2023, comporte 6 mois avec l'ancien marché et 6 mois avec le nouveau marché. 2024, est intégralement sur le nouveau marché.

X-3- 5- Ratios de collecte



En 2024, le ratio de collecte des OMR est nettement inférieur aux moyennes nationales et régionales.

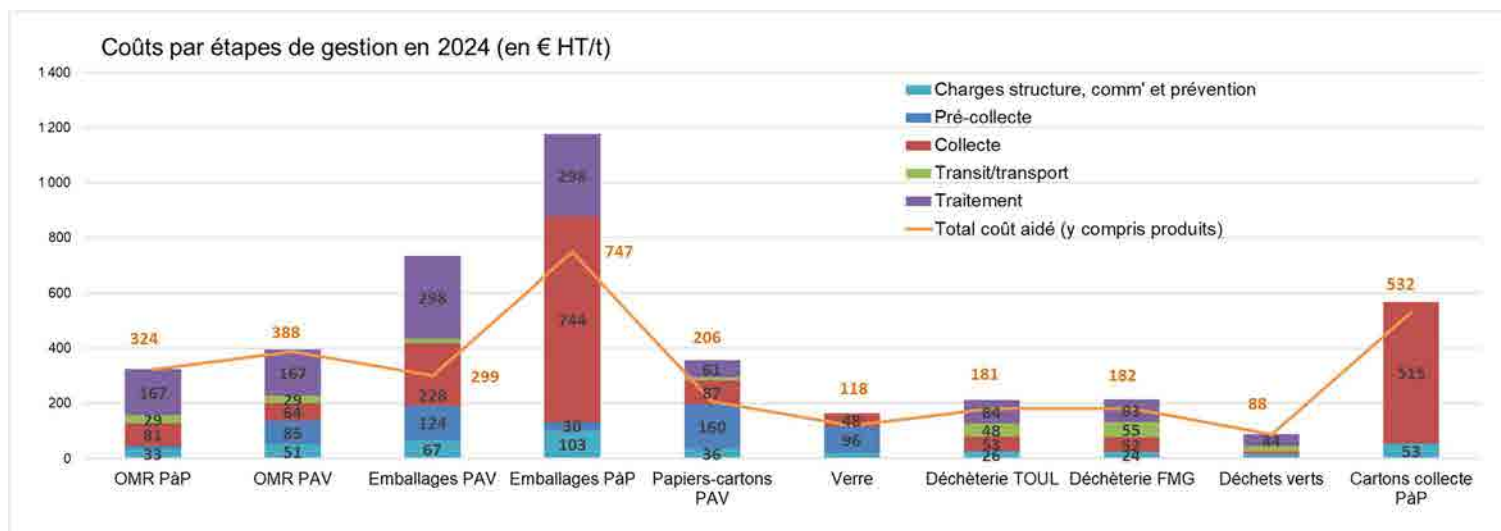
Le ratio en verre est quant à lui un peu inférieur, tandis que le ratio en recyclables est nettement supérieur aux moyennes. En 2024, les ratios CC2T sont le reflet d'un geste de tri acquis sur le territoire.

A noter toutefois que de nombreux papiers-cartons se retrouvent dans le flux jaune. Les sortir permettra d'améliorer le financier.

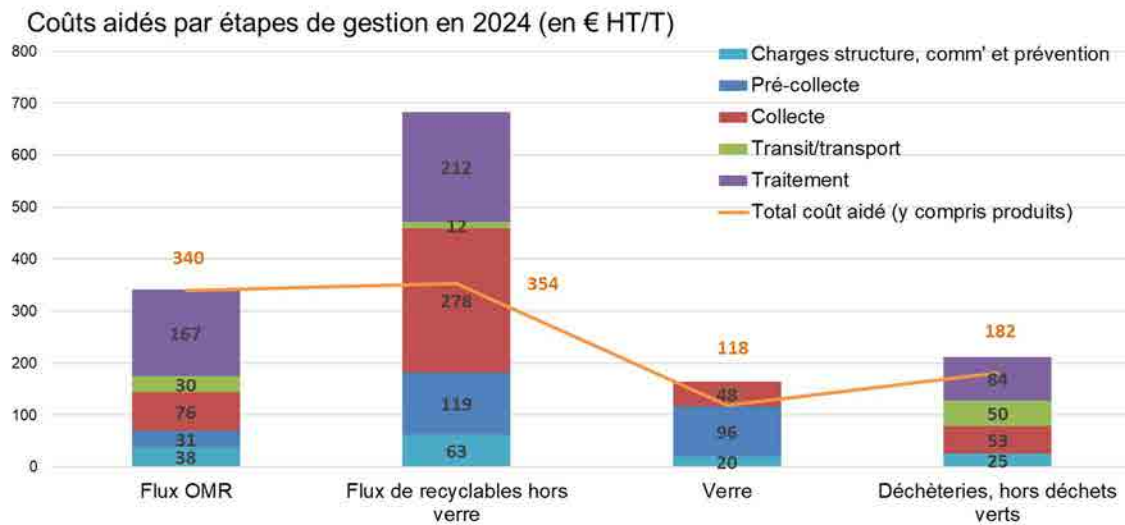
Le ratio en déchèterie est inférieur aux valeurs de référence mais progresse. Il faut toutefois prendre en considération :

- Que les professionnels ne sont pas acceptés sur les déchèteries.
- qu'une partie des déchets verts est reporté vers les déchèteries vertes. En 2024, le ratio pour les seuls déchets verts en déchèteries vertes et aires d'accueil est de 71 kg/hab, tandis que celui gravats est de 48 kg/hab.

X-3- 6- Coûts par étape de gestion, par flux et par mode de collecte, € HT/t



Le graphique suivant présente les données du précédent regroupées par grande thématiques de déchets.



En 2024 la revente des matières issues du tri reste encore intéressante et recouvre 16 % du coût de gestion moyen des emballages et papiers-cartons. Ce taux était de 11 % en 2023.

Les aides apportées par les Ecoorganismes, dont CITEO sur les emballages sont conséquentes.

La revente et les aides permettent de couvrir une partie des coûts de gestion des emballages. Le taux de couverture est en moyenne de 48%. Il était de 51 % en 2023.

La comparaison de la collecte des emballages en PAV ou en PàP mettent en évidence le coût élevé de la collecte pour le PàP. Le coût à la tonne de gestion des emballages en sacs jaunes est 2,5 fois plus élevé qu'en PAV.

En 2024, le taux de couverture pour le verre est de 28%. Ce taux est moins bon qu'en 2023 avec une valeur de 36%.

La gestion des déchets verts coûte en 2024, 87,74 € HT/T.

X- 4- Impacts financiers des erreurs de tri (coûts HT/t)

Les erreurs de tri coûtent très cher.

Les surcoûts des erreurs sont présentés dans le tableau suivant.

Type d'erreur	Coût normal 2024	Coût 2024 en cas d'erreur	Surcoût
Recyclables non triés			
Emballages hors verre dans les OMr	354 €	340 €	-14 €
Verre dans les OMr	118 €	340 €	222 €
Déchets de déchèteries (déchets verts, petits électroménagers, jouets...) dans les OMr	182 €	340 €	158 €
Recyclables triés qui ne seront pas valorisés			
Verre dans les emballages*	118 €	684 €	566 €
OMr (litières, couches...) dans les emballages*	340 €	684 €	344 €
Déchets de déchèteries (déchets verts, jouets...) dans les emballages*	182 €	684 €	502 €
Textiles dans les emballages*	0 €	684 €	684 €
Imbriqués dans les emballages	354 €	684 €	330 €
Recyclables qui seront triés mais qui n'empruntent pas la bonne filière			
Papiers-cartons dans les emballages	206 €	299 €	93 €
Papiers-cartons dans les sacs jaunes	206 €	747 €	541 €

* : cumul des coûts de gestion sans retrait des rentrées des ventes de matières, une erreur de tri allant automatiquement dans les refus

XI- Le Programme Local de Prévention des Déchets

Le 2^e PLPDMA se terminait en 2023. Un questionnaire a été adressé aux élus de la commission OM et aux maires afin de recueillir leur avis et leurs attentes en matière de prévention des déchets. Le travail de construction du nouveau PLPDMA est toujours en cours et l'objectif est de le finaliser en 2025.

XI- 1- Axe du réemploi

Cette thématique concerne tout objet qui peut trouver une seconde vie soit par sa réutilisation soit par son détournement pour fabriquer d'autres objets.

Deux actions sont proposées sur la CC2T :

XI-1- 1- Les Repairs Cafés

La CC2T est adhérente à la Fondation REPAIR CAFE.

La ville de Toul organise des Repar'Café situés dans une salle aménagée au centre socio-culturel Malraux. Cette salle est spécialement aménagée pour la convivialité.

Le Repar'Café de Toul a lieu une fois par mois, sauf en juillet / août, en partenariat avec le CSC de Toul, Toul Habitat et l'association Echo-gestes.

Au lancement du projet en 2021, la CC2T a accompagné l'impulsion en passant un partenariat avec l'association Echo-Gestes qui met des dépanneurs à disposition et en participant à chaque édition des années 2021 et 2022, en proposant un atelier annexe sur une thématique de la réduction des déchets.

Depuis 2023, la CC2T ne participe plus que 2 à 3 fois par an et se concentre sur des impulsions dans les villages.

La CC2T développe d'autres ateliers en zone rurale :

- ⇒ en 2022 : 1 atelier à Domèvre en Haye, 1 atelier à Domgermain et 1 atelier à Gondreville ;
- ⇒ en 2023, 3 ateliers à Bois de Haye ;
- ⇒ en 2024, 6 ateliers (3 à Bois de Haye, 2 au café villageois de Choley-Ménillot, 1 au SEL de Lagny)

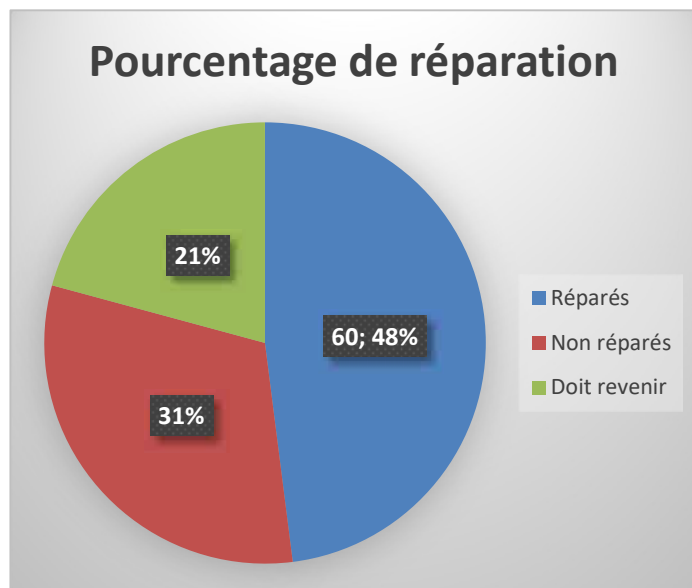
Ces ateliers de la réparation d'objets du quotidien (équipements électro-ménagers, matériel informatique, lampes...) s'appuient sur des habitants bricoleurs bénévoles. Les pannes sont détectées, la réparation a lieu avec l'habitant et des objets ont une seconde vie. La réparation évite ainsi de jeter des objets encore utiles.

Depuis 2021 ont pu être motivés sur ces projets, environ 10 dépanneurs bénévoles.

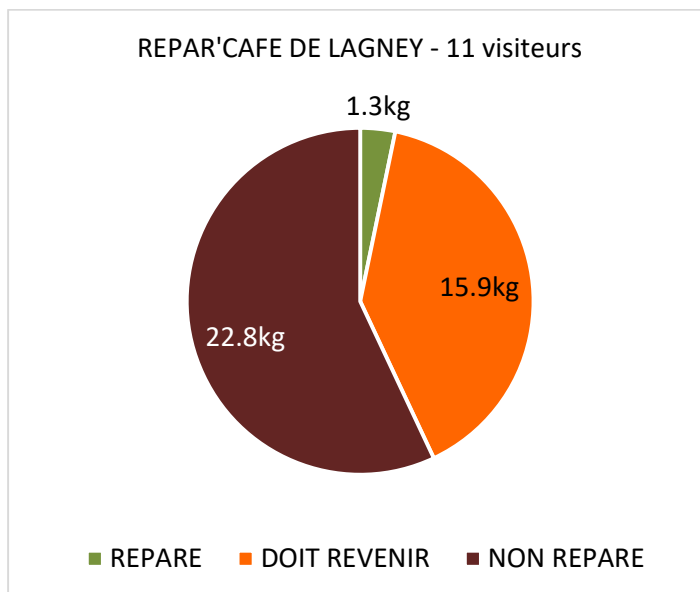
Chiffres des Repar'cafés de Toul en 2024

Séances	Nombre de personnes			Nombre d'objets			Total	Poids des objets			
	Hommes	Femmes	Total	Réparés	Non réparés	Doit revenir		Réparés	Non réparés	Doit revenir	Total
14-janv	7	6	13	4	7	2	13	10 kg	16 kg	9 kg	34 kg
11-févr	1	15	16	8	6	2	16	52 kg	16 kg	27 kg	95 kg
18-mars	3	8	11	5	3	3	11	26 kg	7 kg	19 kg	52 kg
15-avr	4	4	8	7	1	0	8	19 kg	3 kg	0 kg	23 kg
25-mai	8	10	18	5	5	8	18	45 kg	28 kg	17 kg	90 kg
15-juin	5	4	9	7	2	0	9	31 kg	6 kg	0 kg	37 kg
21-sept	6	6	12	6	5	1	12	30 kg	55 kg	8 kg	92 kg
19-oct	6	5	11	7	3	1	11	35 kg	21 kg	30 kg	85 kg
11-nov	5	8	13	6	4	3	13	25 kg	3 kg	12 kg	40 kg
17-déc	6	8	14	5	3	6	14	4 kg	13 kg	33 kg	48 kg
TOTAL	51	74	125	60	39	26	125	275 kg	168 kg	155 kg	595 kg

Sur les 10 repar'cafés de Toul, ce sont 125 personnes qui s'y sont rendu (89 personnes de Toul et 36 personnes de la CC2T hors Toul), près de 600 kg d'objets examinés dont 275kg d'objets réparés. 3 à 6 dépann'acteurs étaient présents par séance.



Chiffres des Repar'cafés de Toul en 2024



XI-1- 2- Les collectes de jouets

En partenariat avec des associations caritatives et un foyer d'accueil d'enfants du secteur, la CC2T organise depuis 2020 une collecte des jouets.

En 2024, l'opération a permis de récupérer et redistribuer 255 kg de jouets en bon état.

XI-1- 3- Le bungalow de la récup'

En septembre 2022 un bungalow a été installé sur la déchèterie de Toul, ainsi qu'un bac de 660 L sur la déchèterie de Fontenoy.

Cinq partenaires locaux récupèrent les objets gratuitement : ENVIE 2E (Toul) pour le gros électro-ménager, ENVIE Autonomie (atelier de réparation et magasin de vente à Toul) pour le matériel médical (béquilles,

déambulateurs, fauteuils, lits...), La Fabrique (ressourcerie à Bulligny) pour une multitude d'objets, Ma Petite Recyclerie (mobiliers et déco, TOUL) et l'Atelier Artabalo (luminaires, TOUL).

L'expérience est concluante avec une fréquence de collecte tous les 15 jours pour la Fabrique et mensuelle pour les autres.

Chiffres La Fabrique

Mois	Nb objets collectés	Poids
janvier	31	210,2
février	45	360,2
mars	84	484,6
avril	13	89,7
mai	92	586,3
juin	39	313,9
juillet	79	844
août	179	1563,8
septembre	27	405
octobre		
novembre		
décembre	72	961
TOTAL	661	5818,7

XI- 2- Communication active sur la réduction des déchets – Sensibilisation à la démarche « zéro déchet »

Depuis 2017, date du premier atelier, la CC2T propose plusieurs fois par an des ateliers dits « zéro déchet » visant à informer les habitants des alternatives dont ils disposent afin de réduire leur production de déchets et de consommer autrement. Choix du réutilisable plutôt que du jetable, fabrication de produits ménagers maison, refus de ce qui est inutile, réparation de son vélo, actions contre le gaspillage alimentaire... De nombreuses astuces sont données lors de ces rencontres. Originellement animés conjointement avec une habitante du territoire engagée dans la démarche depuis plusieurs années, ces ateliers sont désormais assurés intégralement par les Ambassadeurs chargés du tri et de la prévention des déchets.

En 2024, 164 ateliers et animations ont réuni près de 1488 élèves/enfants/adolescents et 3064 personnes du grand public.

Huit visites de sites ont été organisées à destination du grand public.

La liste complète des animations et interventions est reprise en annexe.

XI- 3- Les couches lavables

Les caractérisations menées sur des échantillons d'ordures ménagères de différents secteurs d'habitat de la CC2T montrent que la part des textiles sanitaires (couches jetables, lingettes, mouchoirs) est de 6%, ce qui représente plus de 360 tonnes. Cet axe a été travaillé car il représente une alternative sérieuse pour limiter les déchets et parce qu'une association de promotion des couches lavables existe sur la CC2T avec un produit éco-conçu et compostable en fin de vie. De plus, cette association accompagne les familles et les structures de la petite enfance.

La crèche La Louvière de Toul qui dispose de 60 places est ainsi passée à 100% en couches lavables. La crèche Roger Rolin de Toul reste en test depuis 2016 mais les travaux de buanderie effectués en 2024 vont permettre de passer à 100% en couches lavables. Les crèches intercommunales ne sont pas encore en couches lavables faute de locaux adaptés.

La CC2T propose également des tests aux familles qui souhaitent découvrir et se familiariser avec l'utilisation des couches lavables. Le principe du test couches lavables : la CC2T propose aux familles un kit clé en main et un accompagnement sur une durée de 2 mois. Les familles se doivent d'assister aux réunions d'information, de répondre à 2 questionnaires et d'utiliser l'accompagnement proposé.

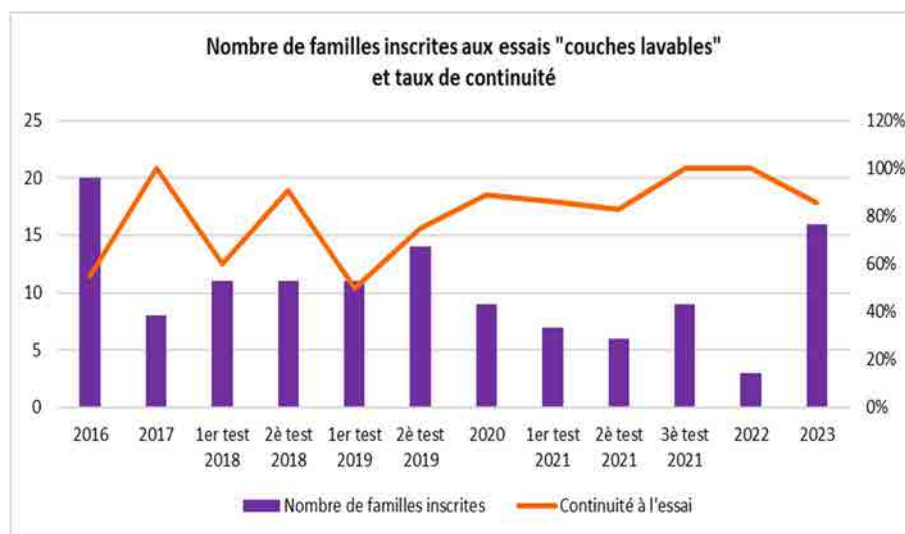
Le kit pour chaque famille comprend : 20 couches lavables, 3 culottes de protection, 2 rouleaux de voile de protection, 1 bouteille de lessive, 1 filet de lavage et 1 poubelle hermétique.

Seules les couches lavables sont restituées ; le reste du matériel est laissé aux familles ce qui constitue un encouragement à poursuivre (ce matériel représente environ 180 € investi /famille).



Résultat : une majorité de familles satisfaites. Certains enfants allergiques ne présentent plus d'allergies après passage aux couches lavables. 87 familles sur 125 ont continué à utiliser les couches lavables pour leur enfant à l'issue du test, soit 70% des familles. Les essais sont ouverts depuis 2018 aux assistants maternels du territoire.

En 2024, il n'y a pas eu d'essai faute de participants.



XI- 4- Education à la prévention des déchets (cf tableau bilan en annexe)

XI-4- 1- Programme « Tous éco-citoyens »

Depuis 2010, la CC2T encourage et accompagne les changements de pratiques des habitants du territoire avec la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, regroupées sous l'appellation "Tous éco-citoyens".

Chaque année un programme dédié aux jeunes du territoire permet une sensibilisation des scolaires de cycle 3. Construit en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale, ce programme d'éducation à l'éco-citoyenneté clé en main est entièrement pris en charge par la CC2T. Il aborde 3 thématiques : les déchets ; la biodiversité ; l'énergie.

Le programme se compose pour chaque classe inscrite de 2 jours complets répartis sur l'année, comportant différentes interventions en classe et une visite d'un site en lien avec la gestion des déchets.

Pour l'édition 2023/2024, 15 classes étaient inscrites, soit 372 élèves.



XI-4- 2- Interventions diverses

Modifier les comportements en matière de gestion des déchets nécessite de sensibiliser l'utilisateur à la nécessité de pratiquer le geste de tri d'une part, mais également et surtout de réduire l'impact de son mode de vie sur l'environnement en adoptant des pratiques générant un minimum de déchets. Cette prévention sur les déchets est proposée dès le plus jeune âge en école (maternelle et primaire puis collège et lycée) et s'illustre également à travers diverses manifestations à destination du grand public.

L'animation dans toutes les classes de 6^{ème} de la Croix de Metz à Toul, les interventions auprès de tous les élèves de première année du Lycée Professionnel de Toul, les animations lors de manifestations locales (« L'Ecole des Champions » à Ecouves, le Kamidon du LPR, la Fête Interculturelle du 1^{er} mai à Toul), les animations lors de la Semaine du Développement Durable et celle de la Réduction des Déchets... sont quelques exemples d'interventions menées par les agents du service déchets.

XI- 5- Bonnes pratiques des entreprises

Le Programme Local de Prévention des Déchets s'appuie sur une association professionnelle locale, Parole d'Entreprise qui regroupe 200 adhérents.

Parole d'Entreprise se donne pour missions d'informer les entreprises adhérentes sur la réglementation environnementale, de les conseiller et de les accompagner dans des démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Ainsi, à l'échelle de Parole d'Entreprises et quel que soit le secteur d'activité, chaque entreprise peut réduire son impact environnemental en optimisant et/ou valorisant les flux (matières, énergies, effluents, ...) qu'elle emploie et génère. Concrètement, c'est ainsi que les déchets et co-produits peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

A l'heure de la transition écologique et de la préservation des ressources naturelles, cette association propose des partenariats avec le programme TEPOS du Pays Terres de Lorraine et la CCI pour optimiser l'énergie, accompagner sur l'éco-conception ou l'isolation de bâtiments, développer de nouvelles filières de valorisation des déchets, prévenir et réduire les consommations d'énergie, de matières...

A la demande des entreprises, des agents de la CC2T font des interventions dans les entreprises, pour sensibiliser sur le tri tant en entreprise qu'à la maison, ou en organisant de petits ateliers « Do I Yourself ».

XI- 6- Eco exemplarité des collectivités : de la CC2T aux communes

Le but est d'encourager des actions éco-exemplaires au sein de la CC2T, entre services et au sein des communes. Ces actions résultent de la mise en application de la réglementation environnementales et de l'adéquation de

solutions écologiques à des problématiques quotidiennes des services. Ces actions sont listées en annexe. La CC2T a organisé une journée portes ouvertes le 08 juin 2024 durant laquelle tous les services ont mis en avant les missions, les actions en cours et des ateliers de démonstration ou des visites (O'Vive, centrale solaire, étapes de réalisation d'un massif fleuri, modèle réduit d'assainissement, de déchèterie, animations petite enfance...). L'occasion de montrer au public que la CC2T œuvre pour améliorer le cadre de vie dans le respect de l'environnement.

XI- 7- Réduction des imprimés publicitaires

Chaque année, près de 5000 Stop Pub sont mis à disposition des relais de diffusion sur le territoire, sans compter ceux proposés à l'accueil de la CC2T :

- ✓ 300 pour Cora/Carrefour
- ✓ 2100 pour les communes rurales (100/commune)
- ✓ 500 pour la commune de Toul
- ✓ 600 pour les communes urbaines (200/commune)
- ✓ 600 pour la piscine
- ✓ 700 sur les manifestations, animations stands divers

XI- 8- Promotion du compostage individuel et partagé

XI-8- 1- Compostage individuel

La CC2T propose à la vente avec prise en charge de 50 % du tarif d'achat des composteurs individuels et du petit matériel (bioseau, aérateur de compost).

Les opérations de vente peuvent se dérouler au siège de la CC2T ou lors de l'organisation de commandes groupées avec une livraison directement en un point de la commune.

XI-8- 2- Compostage partagé

En 2024, 12 nouveaux sites partagés ont été installés et 4 en établissement (école, cimetière, foyer).

Au 31 décembre 2024, 52 composteurs partagés sont déployés, ainsi que 15 composteurs en établissement-immeuble avec accès restreint aux personnes accédant à l'établissement ou à l'immeuble.

A chaque mise en service des sites de compostage partagé, des animations ont lieu pour expliquer les consignes d'utilisation des équipements et les raisons de ces implantations, pour distribuer les bioseaux de cuisine. Au total, ce sont 13 animations qui ont rassemblé 383 personnes en 2024, avec la remise de 394 bioseaux gratuits.

Certains sites disposent de référents dont le rôle est de vérifier le remplissage des modules, de contacter la CC2T pour une intervention (recharge en broyat, vidage de modules, réparation, mise à disposition du compost fini), et d'informer les voisins et connaissances sur le processus de compostage.



Recrutement de guides composteurs

Si le réseau a compté jusqu'à une dizaine de bénévoles qui accompagnent la collectivité dans ses opérations de sensibilisation : distributions de compost, trocs de plantes, Semaine « Tous au compost », Semaine Européenne du Développement Durable..., il est désormais moribond et nécessite de nouveaux recrutements. Aussi, afin de déployer le réseau des composteurs partagés du territoire, ce sont les agents de la CCT qui réalisent les opérations de manutention des matières. Les personnes identifiées de référence contactent le service en cas d'un constat d'un besoin d'intervention ou d'une anomalie.

XI- 9- Promotion du jardinage au naturel



La CC2T participe depuis plusieurs années à la Quinzaine nationale « Tous au Compost » qui a lieu entre mars et avril. Cet événement est l'occasion de mettre en lumière les actions de la CC2T en matière de compostage, de broyage, de paillage, et de jardinage au naturel.

En 2024, 8 sessions de jardinage au naturel – compostage couplées parfois avec des distributions de compost de la CC2T et des opérations de broyage ou un atelier pour les enfants ont été proposées sur Gondreville, Jaillon, Lagney, Laneuveville-derrière-Foug, et Toul.

Sont également menés :

- des chantiers de construction de haie sèche
- des opérations ponctuelles de broyage de branchages à domicile
- des distribution de compost issu des sites de la CC2T.



Poursuite de la construction d'une haie sèche à Lagny



Broyage à domicile sur réservation



Distribution de compost

En 2024, la CC2T a organisé 14 distributions de compost sur les communes de Bouvron, Bruley (2 bennes), Chaudeney (2 bennes), Dommartin les Toul, Ecouves (4 bennes), Foug (3 bennes), Gondreville (3 bennes), Jaillon, Lagny, Noviant-aux-Prés, Toul, Villey St Etienne (2 bennes).

XII- Les objectifs 2025

- Poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires en conteneur dédiés,
- Travaux d'aménagement de la plateforme de déchets verts de Domgermain,
- Marché de collecte-traitement des déchets alimentaires,
- Renouvellement du marché de service de lavage intérieur-extérieurs des conteneurs,
- Renouvellement du marché de collecte des cartons des professionnels après établissement de la stratégie de gestion par les élus,
- Renouvellement du marché de fourniture de solution logicielle pour le suivi de la TEOMi,
- Déploiement de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sur les déchèteries,
- Poursuite des actions autour de l'après enfouissement – travail sur une solution incinération,
- Poursuite de l'étude autour du transport fluvial,
- Poursuite de la réparation des conteneurs,
- Renouvellement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- Campagne de communication sur la qualité du tri,
- Réflexion sur la gestion des composteurs partagés et/ou grutables
- Gestion des dépôts irréguliers, intensifier le répressif en complétant les assermentations des agents ; actions de sensibilisation aux points posant régulièrement des problèmes de propreté,
- Prospective sur le ré-emploi, installation de la carte ADEME sur le site de la CC2T ; recherche site potentiel matériauthèque
- Poursuite de la lutte contre les déchets abandonnés

XIII- Annexes

XIII- 1- Animations de sensibilisation

Date	LIEUX ET ÉVÈNEMENTS	PUBLIC	THÈME
15-janv	TOUL - Animation tri maternelles St Evre	50 enfants	TRI
16-janv	TOUL - Animation tri maternelles St Evre	50 enfants	TRI
17-janv	TRONDES - Animation mise en service site de compostage partagé	51 BIOSEAUX REMIS ; 40 personnes présentes	COMPOSTAGE
18-janv	ROYAUMEIX - Animation mise en service site de compostage partagé	33 BIOSEAUX REMIS ; 25 personnes présentes	COMPOSTAGE
22-janv	TOUL - Animation zéro déchet CM1 école St Mansuy	17 élèves	PRÉVENTION
23-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	35 BIOSEAUX REMIS (20aine marron, 10aine verts)	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
23-janv	ANDILLY - Animation mise en service site de compostage partagé	45 BIOSEAUX REMIS ; 27 personnes présentes	COMPOSTAGE
24-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	45 BIOSEAUX REMIS dont 30 marrons	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
25-janv	Animation zéro déchet LPR - KAMIDON		PRÉVENTION
25-janv	Présentation des collectes/filières de traitement des déchets + Visite du Centre de Tri de Dieulouard pour les agents techniques	14 agents (dont 1 élu de Toul M. Moreau)	TRI / RECYCLAGE
26-janv	PIERRE LA TREICHE - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	10aine BIOSEAUX VERTS et 60aine BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
29-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	4 BIOSEAUX VERTS et 42 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
29-janv	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	14 BIOSEAUX VERTS et 47 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
30-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	4 BIOSEAUX VERTS et 12 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
30-janv	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	12 BIOSEAUX VERTS et 38 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
31-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	1 BIOSEAU VERT et 5 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
31-janv	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	7 BIOSEAUX VERTS et 34 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
31-janv	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	4 BIOSEAUX VERTS et 3 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
01-févr	GONDREVILLE - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts		TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
01-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	4 BIOSEAUX VERTS et 36 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
01-févr	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	7 BIOSEAUX VERTS et 18 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
02-févr	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	8 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
02-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	15 BIOSEAUX VERTS et 51 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
02-févr	ECROUVES - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts		TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
05-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	28 BIOSEAUX VERTS et 83 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
06-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	5 BIOSEAUX VERTS et 65 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
07-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	1 BIOSEAU VERT et 71 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE

Communauté de communes Terres Toulouises

Date	LIEUX ET ÉVÉNEMENTS	PUBLIC	THÈME
07-févr	GONDREVILLE - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	9 BIOSEAUX VERTS et 13 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
08-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	5 BIOSEAUX VERTS et 45 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
08-févr	GONDREVILLE - Animation tri CP/CE1/CE2	50 élèves	TRI / RECYCLAGE
09-févr	TOUL - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts		TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
09-févr	GONDREVILLE - Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	3 BIOSEAUX VERTS et 7 BIOSEAUX MARRONS	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
13-fev	GONDREVILLE - Animation tri CP	25 élèves	TRI / RECYCLAGE
15-févr	TOUL - Forum des métiers de Toul	50 élèves de 3ème	TRI / RECYCLAGE / COLLECTE DES DÉCHETS
27-févr	BOUCQ - Animation mise en service site de compostage partagé	31 BIOSEAUX VERTS - 40 personnes	COMPOSTAGE
06-mars	TOUL - Animation mise en service site de compostage partagé	8 BIOSEAUX VERTS - 10 personnes	COMPOSTAGE
07-mars	TOUL - Animation mise en service site de compostage partagé	16 BIOSEAUX VERTS - 14 personnes	COMPOSTAGE
08-mars	TOUL - Stand hygiène menstruelle 0 déchets (Journée internationale de la femme) ; partenariat avec le CCAS ; récolte de dons par la Croix Rouge	40 personnes ; 400 au concert ; partenaires : CCAS, Mission Locale, Maternité, Croix Rouge	PRÉVENTION
12-mars	TOUL - Animation mise en service site de compostage partagé	44 BIOSEAUX VERTS - 44 personnes	COMPOSTAGE
12-mars	ALLAIN - Visite Relais écoles Aingeray et Jaillon	53 élèves de CM1/CM2	PRÉVENTION
12-mars	BOIS DE HAYE - Animation énergie avec GRDF		ÉNERGIE VERTE
13-mars	TOUL - Animation mise en service site de compostage partagé	13 BIOSEAUX VERTS - 10 personnes	COMPOSTAGE
14-mars	CHAUDENEY SUR MOSELLE - Animation tri CM1/CM2	24 élèves	TRI / RECYCLAGE
16-mars	TOUL - Salon de l'environnement		TRI / RECYCLAGE / COLLECTE DES DÉCHETS
19-mars	TOUL - Visite MéthaToul et animation biodéchets		ÉNERGIE VERTE
21-mars	BOIS DE HAYE - Repair café		RÉEMPLOI / PRÉVENTION
26-mars	ALLAIN - Visite Relais Domèvre en Haye	52 élèves de CM1/CM2	PRÉVENTION
27-mars	TOUL - Info biodéchets marché Toul	30 personnes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
27-mars	JAILLON - Distri de compost		COMPOSTAGE
02-avr	CHAUDENEY SUR MOSELLE - Animation mise en service site de compostage partagé	73 BIOSEAUX REMIS ; 70 personnes présentes	COMPOSTAGE
03-avr	MANONCOURT - Animation mise en service site de compostage partagé	32 BIOSEAUX REMIS ; 25 personnes présentes	COMPOSTAGE
07-avr	TOUL - Formation compostage		COMPOSTAGE
02-avr	CHAUDENEY SUR MOSELLE - Animation zéro déchet CM1/CM2		PRÉVENTION
04-avr	ALLAIN - Visite Relais écodélégués Vatelot		PRÉVENTION
05-avr	CHOLOY MENILLOT - Café villageois - REPAR CAFE et ateliers 0 déchet (pds ménagers et film alimentaire maison)	40 personnes au café dont 20 personnes en tout aux ateliers	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
08-avr	JAILLON - Animation mise en service site de compostage partagé	46 BIOSEAUX REMIS ; 30 personnes présentes	COMPOSTAGE
09-avr	ALLAIN - Visite Relais école Toul		PRÉVENTION
11-avr	TOUL - Visite MéthaToul école Gondreville	52 élèves	ÉNERGIE VERTE
13-avr	VILLEY ST ETIENNE - Distri de compost + Permanence de distribution des bioseaux et sacs krafts	70 personnes ; 76 BIOSEAUX REMIS verts et bruns	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
16-avr	TOUL - Animation tri ARELIA	17 CM1	TRI / RECYCLAGE
18-avr	TOUL - Journée culturelle lycée Majorelle		TRI / RECYCLAGE / COLLECTE DES DÉCHETS
24-avr	TOUL - Jardins Familiaux - distribution de compost + animation (14h-16h)	10 personnes	COMPOSTAGE
27-avr	LAGNEY - Journée verte - broyage, distri de compost (à confirmer), chantier haie sèche, animation biodéchets	20 personnes	COMPOSTAGE / PRÉVENTION
1er mai	TOUL - Fête interculturelle 1er mai - Focus sur un éco-geste : le tri des déchets alimentaires + les services gratuits pour le quartier (collecte d'encombrants sur appel et REPAR'CAFE)		TRI
13-mai	TOUL - Animation méthanisation collège Rigny	20 élèves	ÉNERGIE VERTE
14-mai	CC2T - Vide dressing agents		PRÉVENTION
16-mai	TOUL - Visite MéthaToul école Gondreville	52 élèves	ÉNERGIE VERTE
21-mai	TOUL - Visite MéthaToul écoles Bruley /Lay st Rémy	52 élèves	ÉNERGIE VERTE

Date	LIEUX ET ÉVÈNEMENTS	PUBLIC	THÈME
23-mai	TOUL - Animation gaspillage alimentaire école St Mansuy	17 élèves de CM1	PRÉVENTION
24-mai	CHOLOY MENILLOT - Café villageois - REPAR CAFE	5 personnes	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
24-mai	TOUL - Place Henri Miller - fête de la journée de la transition en partenariat avec TOUL HABITAT et GRDF + assos de quartier + écoles + Ville de Toul ; stand CC2T 0 déchets.	25 personnes	PRÉVENTION
27-mai	CHAUDENEY SUR MOSELLE - Animation biodéchets	75 élèves	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
28-mai	TOUL - Visite MéthaToul école Dommartin les Toul	52 élèves	ÉNERGIE VERTE
29-mai	TOUL - Animation résidence Cordier		PRÉVENTION
03-juin	TOUL - Café propreté Toul Habitat	6 personnes sensibilisées au service déchets	COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE / TRI
04-juin	TOUL - 1/2 journée des éco délégués		PRÉVENTION
05-juin	TOUL - Café propreté Toul Habitat	6 personnes sensibilisées au service déchets	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE / TRI
10-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	39 BIOSEAUX MARRONS - 35 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
11-juin	TOUL - Visite MéthaToul école Ménéla Tour	50 élèves	ÉNERGIE VERTE
10-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	26 BIOSEAUX MARRONS - 22 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
10-juin	TOUL - Café propreté Toul Habitat	6 personnes sensibilisées au service déchets	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE / TRI
11-juin	ROYAUMEIX - Formation tri salariés Ehpad		TRI / RECYCLAGE
11-juin	FOUG - Animation biodéchets habitants	54 BIOSEAUX MARRONS - 47 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
12-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	23 BIOSEAUX MARRONS - 21 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
12-juin	TOUL - Café propreté Toul Habitat	10 personnes sensibilisées au service déchets	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE / TRI
12-juin	FOUG - Animation biodéchets habitants	73 BIOSEAUX MARRONS - 60 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
13-juin	FOUG - Animation biodéchets habitants	54 BIOSEAUX MARRONS - 47 personnes sensibilisées	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
17-juin	PAGNEY DERRIERE BARINE - Animation biodéchets habitants	29 BIOSEAUX REMIS ; 26 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
18-juin	ROYAUMEIX - Formation tri salariés Ehpad		TRI / RECYCLAGE
19-juin	TOUL - Atelier compostage ARELIA		COMPOSTAGE
19-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	22 BIOSEAUX REMIS ; 20 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
20-juin	PAGNEY DERRIERE BARINE - Animation biodéchets habitants	37 BIOSEAUX REMIS ; 35 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
24-juin	BOIS DE HAYE - Animation tri Crechendo	14 enfants + personnel	TRI
24-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	15 BIOSEAUX REMIS ; 13 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
25-juin	MANONCOURT - Animation tri Clé des Champs	10 enfants + personnel	TRI
25-juin	VILLEY ST ETIENNE - Animation biodéchets habitants	51 BIOSEAUX REMIS (27 verts et 24 marrons) ; 48 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
25-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	9 BIOSEAUX REMIS ; 9 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
26-juin	VILLEY ST ETIENNE - Animation biodéchets habitants	36 BIOSEAUX REMIS (15 verts et 21 marrons) ; 48 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
26-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	6 BIOSEAUX REMIS ; 6 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
26-juin	DOMGERMAIN - Animation biodéchets Francas Domgermain		TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
27-juin	TOUL - Animation biodéchets habitants	13 BIOSEAUX REMIS (7 verts et 6 marrons) ; 13 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
27-juin	BOIS DE HAYE - Repair café	8 habitants	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
28-juin	TOUL - Animation tri/recyclage	30 personnes dont 20 enfants	TRI / RECYCLAGE
03-juil	ECROUVES - Ecole des Champions		PRÉVENTION
02-juil	DOMGERMAIN - Animation biodéchets habitants	41 BIOSEAUX REMIS ; 37 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
03-juil	DOMGERMAIN - Animation biodéchets habitants	44 BIOSEAUX REMIS ; 43 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
04-juil	DOMGERMAIN - Animation biodéchets habitants	33 BIOSEAUX REMIS ; 29 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
09-juil	TOUL - Atelier produits ménagers ARELIA		PRÉVENTION
26-juil	TOUL - Animation fabrication de produits ménagers maison	25 personnes (7-81ans) ; 8 réponses au quiz	PRÉVENTION

Date	LIEUX ET ÉVÈNEMENTS	PUBLIC	THÈME
21-août	TOUL - Animation fabrication cosmétiques	24 ados	PRÉVENTION
28-août	TOUL - Opération nettoyage nature Toul Habitat		PRÉVENTION / TRI / ENVIRONNEMENT
30-août	TOUL - Animation atelier "2 tonnes"		PRÉVENTION
09-sept	CHOLOY MENILLOT - Animation mise en service site de compostage partagé	20 BIOSEAUX REMIS ; 18 personnes présentes	COMPOSTAGE
14-sept	LANEUVILLE DERRIERE FOUG - Animation compostage et vente de composteurs (commande groupée) - REGIE	9 personnes présentes ; 9 composteurs, 7 bioseaux et 1 aérateur vendus	COMPOSTAGE
16-sept	BRULEY - Animation biodéchets habitants	43 BIOSEAUX REMIS ; 40 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
18-sept	BRULEY - Animation biodéchets habitants	23 BIOSEAUX REMIS ; 20 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
20-sept	TOUL - Animation tri E2C	12 adolescents	TRI / RECYCLAGE
23-sept	LAGNEY - Animation biodéchets habitants	31 BIOSEAUX REMIS ; 19 personnes présentes	TRI / COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
18-sept	TOUL - Stand info prévention marché	9 BIOSEAUX BRUNS REMIS ; 50 personnes sensibilisées aux activités de la SEDD, à la collecte encombrants sur appel + repair'cafés, au tri des déchets, ...	RÉEMPLOI / PRÉVENTION / TRI / TRI et COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
19-sept	BOIS DE HAYE - Repair café avec animation zéro déchet		PRÉVENTION
24-sept	TOUL - Animation réemploi CSC	25 personnes sensibilisées	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
28-sept	GONDREVILLE - Atelier compostage et jardinage au naturel	9 personnes sensibilisées + responsable du jardin partagé	COMPOSTAGE / PRÉVENTION
28-sept	TOUL - Info couches lavables à la maternité	20 couples vus (Bou de Nature le matin ; moi de 13h30-16h)	PRÉVENTION
29-sept	DOMMARTIN - Repair café avec animation zéro déchet	Entre 20 et 25 personnes au total sont venues. Certaines uniquement pour se renseigner sur le fonctionnement de ce genre d'actions.	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
29-sept	TOUL - Spectacle Tota	10 enfants et 10 adultes ont participé à l'atelier sérigraphie. Entre 30 et 40 personnes étaient présentes au spectacle.	ENVIRONNEMENT
01-oct	TOUL - Animation réemploi CSC	22 personnes sensibilisées	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
03-oct	TOUL - Visite STEP	23 participants (certaines personnes ont dû être refusées faute de place)	ENVIRONNEMENT
04-oct	TOUL - Stand info prévention marché	30 personnes	RÉEMPLOI / PRÉVENTION / TRI / TRI et COLLECTE DÉCHETS DE CUISINE
05-oct	TOUL - Fête de la soupe sur le thème des ENS	30 personnes sensibilisées avant étape de dégustation - 200 personnes ont goûté la soupe	PRÉVENTION
05-oct	GONDREVILLE - Atelier graines et compostage	15 + 22 personnes dont 18 enfants sensibilisés au compostage + bêtes du compost ; graines	COMPOSTAGE / PRÉVENTION
12-oct	LAGNEY - Repair café avec animation zéro déchet (pdt ménagers maison) + réemploi	25 personnes ; le SEL souhaite renouveler l'animation	PRÉVENTION
10-oct	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Maurice Humbert	21 élèves de CM1	PRÉVENTION
11-oct	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Maurice Humbert	22 élèves de CM2	PRÉVENTION
14-oct	MENIL LA TOUR - Animation réduction déchets périscolaire	23 élèves	PRÉVENTION
20-oct	TOUL - Salon de l'habitat - tri papier/carton et biodéchets	25 personnes sensibilisées	TRI / RECYCLAGE / TRI ET COLLECTE BIODÉCHETS
22-oct	TOUL - Animation tri ludothèque les Acacias	5 enfants et 4 adultes sensibilisés	TRI
22-oct	CHOLOY MENILLOT - Animation mise en service site de compostage partagé	28 BIOSEAUX VERTS ; 21 personnes présentes	COMPOSTAGE
29-oct	TOUL - Projection du film "Bienveillance paysanne" + débat	44 personnes	ENVIRONNEMENT
16-nov	Ateliers anti gaspi	11 adultes et 4 enfants	PRÉVENTION
16-nov	BOIS DE HAYE - Chantier participatif - construction d'une haie sèche	5 personnes actives ; 10 personnes sensibilisées ;	PRÉVENTION
18-nov	BOUCQ - Broyage à domicile	12 adresses ; gens ravis de l'initiative	PRÉVENTION
19-nov	TOUL - Café des habitants - Visite RESTORE et ENVIE AUTONOMIE	17 personnes en majorité des seniors (2 minibus des CSC utilisés)	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
20-nov	BOUVRON - Broyage à domicile	4 adresses	PRÉVENTION
23-nov	ECROUVES - Collecte DDS Bricomarché	17 caisses de 70 litres de déchets chimiques collectés - une trentaine de personnes sensibilisées dont une douzaine sont venues déposer des produits	PRÉVENTION

Date	LIEUX ET ÉVÉNEMENTS	PUBLIC	THÈME
25-nov	TOUL - Sensibilisation des éco-délégués du Lycée Majorelle au challenge textile semaine 49	15 présents	PRÉVENTION
26-nov	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Le Piouff	24 élèves de CE2 CM1	PRÉVENTION
29-nov	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Le Piouff	25 élèves de CM1-CM2	PRÉVENTION
02-déc	GONDREVILLE - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Gondreville	25 élèves de CE2 CM1	PRÉVENTION
03-déc	GONDREVILLE - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Gondreville	26 élèves de CM2	PRÉVENTION
09-déc	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Moselly	23 élèves de CE2 CM1	PRÉVENTION
13-déc	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Moselly	23 élèves de CM2	PRÉVENTION
13-déc	FOUG - SERD - Conférence impact alimentaire avec In Extremis	3 personnes ; FLOP TOTAL ! À envisager en parallèle d'un événement festif qui attire du monde et sur une autre	PRÉVENTION
17-déc	BULLIGNY / ALLAIN - Visite de la Fabrique avec les CSC Dinet/malraux (cafés des habitants) - RÉEMPLOI	16 adultes, ravis. Visite du hangar de La Fabrique, du magasin de vente à Allain et de "De laine en rêve". A renouveler avec les familles	RÉEMPLOI / PRÉVENTION
17-déc	TOUL - Remise prix opération collecte piles LPR Toul site Claudel	250 élèves sensibilisés	PRÉVENTION
17-déc	TOUL - Animation tri/prévention Tous éco-citoyens école Moselly	23 élèves de CM1 CM2	PRÉVENTION

XIII- 2- Les revues de presse

XIII-2- 1- Animations de sensibilisation au tri



mardi 9 avril 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Tout
Page 26
262 mots - 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY – CHAUDENEY-SUR-MOSELLE

Les écoliers fabriquent un sac à partir d'un T-shirt récupéré

Fabriquer un sac réutilisable à partir d'un vieux T-shirt : telle était l'activité pratique autour d'une démarche écoresponsable des écoliers de CM1/CM2, ce mardi.

L'enseignante Mme Chambon avait sollicité Elphie Quintard, de la communauté de communes, pour intervenir dans le cadre du programme d'éducation au tri et à la réduction des déchets. L'intervenante de Terres Toulaises s'était déplacée une première fois pour sensibiliser les enfants au tri des déchets en leur proposant des jeux autour de ce thème.

Cette fois, pour la fabrication du t-shirt, elle est venue avec un tutoriel projeté au tableau et un peu de matériel pour chacun : une paire de ciseaux, une craie, une règle et un patron en papier. « Pas besoin de savoir coudre ! » Les enfants étaient ravis de repartir avec cet objet, fabriqué de leurs mains. Alors, quelle sera la seconde vie de ce T-shirt ?

Ensuite, les écoliers se sont exercés à la confection de tawashi (petites éponges japonaises) et de furoshiki (emballages réalisés avec une technique japonaise de pliage et de

nouage), à partir de tissus récupérés. Ces animations, gratuites pour l'école, ont eu un franc succès.

Des animations jusqu'en terminale

Les enseignants de classes de cycle 2 à la terminale intéressés par ce programme, qui comporte quatre types d'animations différentes, peuvent contacter Elphie Quintard (Tél. 03 83 43 23 76 - e.quintard@terrestoulaises.com).



Les écoliers ont tracé les futures franges qui seront découpées et nouées pour faire le fond du sac.



La classe de CM1/CM2 du Mont Ha-chey : chacun son sac recyclé !



vendredi 12 avril 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
278 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS - CHOLOY-MÉNILLOT

Des produits ménagers faits maison : peu chers et efficaces

Une animation « zéro déchet chez soi », avec la fabrication de produits ménagers maison s'est déroulée dernièrement au Café villageois des 7 Sources.

C'est une alternative à l'utilisation des produits de base. Ils sont peu chers et permettent d'être aussi efficace que ceux que l'on trouve dans le commerce. L'essai de montrer qu'avec deux ou trois produits, on peut tout faire dans la maison », explique Kélig Leclerc, de la Communauté des Terres Toulaises, qui intervenait pour la première fois au café villageois.

Refuser, réduire, réutiliser et recycler

Elle a reprécisé les règles à suivre, dans l'ordre, pour réduire ses déchets : refuser (ce dont nous n'avons pas besoin) ; réduire (ce dont nous avons besoin, mais ne pouvons pas refuser) ; réutiliser (ce que nous

consomons et ne pouvons ni refuser, ni réduire) ; recycler (ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réutiliser), en dernier recours : verre, papier, carton, métal, stylos, cartouche d'encre, bouchons... Et enfin, rendre à la terre en compostant les déchets organiques : aliments, bois, feuilles, herbe.

Puis Kélig Leclerc a montré aux participants comment reconnaître un produit dangereux en sachant lire les pictogrammes : explosif, inflammable, carburant, corrosif, toxicité aiguë...

Parmi les recettes proposées, elle a fait plusieurs démonstrations, notamment sur un nettoyant multiusage composé avec du vinaigre, de

l'eau chaude et quelques gouttes d'huile essentielles, en utilisant un vaporisateur de récupération. « Ce produit servant à rincer pourra être utilisé pour nettoyer la cuisine, la salle de bain, les toilettes. Et pas besoin de rincer », conclut l'animatrice. ■



Les participants ont suivi avec attention les conseils de l'animatrice sur la fabrication de produits d'entretien et corporels zéro déchet.



lundi 15 avril 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
312 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS - CHOLOY-MÉNILLOT

Un premier repair'café s'est tenu aux 7 Sources

Le café villageois des 7 Sources a organisé son premier repair'café. Nombre d'appareils électroniques ont retrouvé une seconde vie grâce à lui.

Un repair'café c'est quoi ? Le principe est simple : réparer et donner une seconde chance aux objets que vous pensiez jeter. L'animatrice Kélig Leclerc de la communauté de communes des Terres toulaise est intervenue au café villageois des 7 Sources pour un atelier organisé afin d'apprendre à réparer ensemble des objets défectueux au lieu de les jeter, s'appuyant sur les compétences d'animateurs bricoleurs dans un cadre convivial.

C'était aussi l'occasion de se rencontrer entre villageois et se partager ses savoirs et expériences. Dans une salle du café, quelques habitants essaient de réparer divers objets, en panne ou laissés à l'abandon, avec l'aide des animateurs bricoleurs.

Gille est ravi : « Je suis content, car mon ventilateur d'air ne fonctionnait

plus depuis six ans et après réparation par un réparateur amateur, il re-fonctionne. » Sur une table de travail, Jean-Louis est penché sur son aspirateur : « J'ai juste des fils électriques qui étaient arrachés, maintenant c'est réparé », dit-il, enchanté.

Même le maire participe

Juste à ses côtés, Pascal a des petits problèmes d'électronique : « J'ai mon chauffage d'appoint en panne, c'est l'horloge du programmeur, mais ça va refonctionner après quelques soudures », se rassure-t-il. Le maire, Pierre Varis, participe à cet atelier avec l'aide d'un réparateur : « J'ai apporté le système vidéo projecteur de la mairie qui est en panne, je pense que ça va s'arranger », espère l'édile.

« Le but de cet atelier c'est d'appor-

ter ses appareils afin de prolonger leur vie autour d'un atelier de réparation qui crée aussi du lien en convivialité, que les gens se rencontrent », conclut Kélig Leclerc. ■



Réparer ensemble, faire des économies et être écoresponsable, c'est l'idée du repair'café.

Prochain rendez-vous le 24 mai de 18 h 30 à 21 h 30 pour un nouveau repair'café.



jeudi 30 mai 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
531 mots - 2 min



TOUL—TOULOIS

La communauté de communes fait voir l'envers du décor aux habitants

Pour la première fois, les agents de la communauté de communes Terres Toulaises consacrent une journée à la population pour montrer l'étendue des compétences qu'ils gèrent : ordures ménagères, eau, mobilité... Un rendez-vous fixé samedi 8 juin, toute la journée sur l'espace du Génie à Ecrouves.

De la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T), les foyers du Toulouais reçoivent leurs factures d'eau et d'ordures ménagères, mais connaissent-ils réellement cette collectivité ? Ses activités ? Le rôle des 130 agents qui y travaillent ?

Pour répondre à ces interrogations, les élus à sa tête - dont le président Fabrice Chartreux - ont décidé de lancer une opération « coulisses de la CC2T », histoire de montrer concrètement quels sont les rôles endossés par cette entité, qui gère une somme de compétences utiles aux quarante et un villages réunis en son sein. Samedi 8 juin, toute la journée, l'ensemble des habitants vivants sur ce périmètre est donc convié à gagner l'espace du Génie, à Ecrouves pour passer de stand en stand, échanger avec les élus communautaires présents, et puis participer à des visites insolites et balades nature. Voici quelques-uns des rendez-vous prévus.

Stands ludiques

Eau. Deux réseaux pédagogiques, l'un d'eau potable et l'autre d'assainissement, seront montés en version « hors

sol » afin que les visiteurs visualisent l'ensemble. Ces derniers seront également invités à déceler des fuites sur un réseau enterré, cette fois, grâce à un camion hydrocureur et son chariot d'inspection.

Déchets. Les déchets ménagers ne seront pas en reste. Une grue de collecte des conteneurs enterrés sera sur place et tout un chacun pourra devenir agent d'une mini-déchetterie pour s'exercer à répartir les bons déchets dans les bennes adéquates.

Environnement. Les jardiniers bricoleurs s'initieront, eux, au tressage de saules pour enjoliver leurs plantations.

Petite enfance. Le personnel des deux crèches et relais petite enfance proposera dix-sept activités aux plus petits : parcours sensoriel, kamishibai... tout en renseignant les parents en quête de mode de garde.

Visites et découvertes nature

Ovive. Le centre aquatique sera à visiter avec une initiation au massage cardiaque prévue à partir d'un mannequin connecté. En coulisses, les lo-

caux techniques où sont filtrés les 1500 m³ d'eau du bassin seront accessibles au public.

La chaufferie collective biomasse sera également en accès libre. A l'intérieur, un parcours pédagogique sensibilisera aux écogestes et aux énergies renouvelables.

Le nouveau parc photovoltaïque d'Ecrouves de 15 hectares qui vient d'entrer en fonctionnement avec ses 19 467 panneaux solaires sera lui aussi ouvert. Ce site qui a la particularité d'être le seul participatif dans le grand Est se visitera sur inscription préalable (www.terrestouloises.com).

Enfin, **le plateau d'Ecrouves**, site classé Natura 2000 pour sa faune et sa flore remarquables, s'arpentera dans les pas de spécialistes des pelouses calcaires. Une découverte possible là aussi sur inscription (www.terrestouloises.com). ■



samedi 1^{er} juin 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 24
254 mots - 1 min





jeudi 3 octobre 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
218 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—DOMMARTIN-LÈS-TOUL

Le Repair Café fait un carton

Dans le cadre de la Semaine du développement durable, la CC2T en partenariat avec l'association Écogestes, a organisé un atelier "Repair Café" à Dommartin. Ce rendez-vous désormais devenu incontournable dans le Toulais a une fois de plus rencontré un franc succès pour sa grande première à Dommartin, attirant une vingtaine de participants. Le concept simple et efficace du Repair Café est d'offrir une seconde vie aux objets du quotidien. Armés de leur tournevis et de leur patience, les habitants ont apporté leurs appareils électroménagers ou hi-fi défectueux. Sur place, des réparateurs bénévoles, en partie issus de l'association Écogestes, les ac-

compagnent et les conseillent dans leur réparation. L'objectif ? Limiter la production de déchets et promouvoir une consommation plus responsable. Une initiative locale qui répond à un enjeu environnemental majeur : la réduction des déchets.

Prochain rendez-vous à Lagney

En résumé, durant la matinée, les participants ont pu échanger leurs astuces et leurs connaissances. Mais au-delà de l'aspect technique, l'atelier Repair Café est, avant tout, un moment de partage permettant de créer une véritable dynamique de groupe.

Prochain rendez-vous, le samedi 12 octobre, à Lagney.

Envie de rejoindre l'équipe de bénévoles du Repair Café ? ■



L'atelier « Repair Café » est avant tout un moment de partage et de convivialité.

Contact : CC2T ou l'association Écogestes

Gondreville • Compostage et jardinage au naturel



Pour tout apprendre sur la vie d'un composteur.

La communauté de communes Terres toulaises, avec la complicité de Jérôme Marchal, propose samedi 28 septembre, de 9 h à 12 h, dans le jardin partagé, un atelier où les activités seront multiples : construction de composteurs à partir de matériel de récupération, fabrication de compost, découverte des petites bêtes du composteur et amendement du jardin, astuces de jardinage, buttes de permaculture. La matinée sera conclue par un apéro-compost. Prévoir bottes et gants. Le lieu de rendez-vous de l'animation est le parking du cimetière, route de Nancy. L'atelier entre dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.

Date limite de réservation et d'inscription : 27 septembre, terrestouloises.com

Toul • Atelier sérigraphie et spectacle « Vert de Terre »



Spectacle « Vert de terre », dimanche 29 septembre à 13 h à l'Espace culturel Vauban. Photo Tota Compania

Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, la Compagnie Tota Compania propose un spectacle pédagogique pour toute la famille pour appréhender ensemble la question de la pollution et de la gestion des déchets. Deux enfants voient leur espace de jeu détruit par la pollution et plus particulièrement des dépotoirs sauvages. Pour tous, l'inscription se fait sur le site de la CC2T www.terrestouloises.com ou via le mail sedd@terrestouloises.com

Dimanche 29 septembre à 13 h à l'Espace culturel Vauban à Toul. À partir de 5 ans. Gratuit.

13 h : atelier d'impression créatif et éco-responsable avec Zieut Édition

15 h 45 : Spectacle « Vert de Terre » par la Tota compania. Goûter offert.



dimanche 27 octobre 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 28
101 mots - < 1 min



SORTIR—TOULOIS

Collecte de jouets

L'opération « Laisse parler ton cœur » est une collecte de jouets d'occasion au profit de la Croix-Rouge et du Secours catholique. Elle aura lieu du 16 au 27 novembre.

Poupées, jeux de société, livres pour enfants, jeux vidéo, voitures télécommandées, instruments de musique, trottinettes..., complets et en bon

état, peuvent être déposés à Toul et dans le Toulous : à Écrouves (centre aquatique Ovide), à Fontenoy-sur-Moselle (déchèterie intercommunale), à Toul (boutique mobilité cours Poincaré et déchèterie intercommunale). ■



La grande collecte de jouets au profit du Secours catholique et de la Croix-Rouge démarre le 16 novembre.



lundi 30 septembre 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
402 mots - 2 min





vendredi 8 novembre 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 27
79 mots - < 1 min



TOUL ET ENVIRONS—ANDILLY

Un atelier participatif sur « la cuisine anti-gaspi »

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, la CC2T organise un atelier participatif pour apprendre à concocter des recettes salées ou sucrées tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Le 16 novembre de 10 h à 11 h 30, à la salle des fêtes. Sur inscription par téléphone au 03 83 43 23 76 ou

www.terrestouloises.com Atelier gratuit. ■



Apprendre à concocter des recettes sans gaspiller.

TOUL ET ENVIRONS—ANDILLY

Apprentissage de la cuisine anti-gaspi

Organisé par la communauté de communes, cet atelier permet de découvrir des recettes anti-gaspi et de partager ses astuces.



jeudi 21 novembre 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 28
172 mots - ⌚ 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—CHAUDENEY-SUR-MOSELLE

Des recettes anti-gaspi

Pendant une heure et demie, les habitants du village ont participé à un atelier de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en apprenant à réutiliser les restes de nourriture pour concocter de nouveaux plats. Cette initiative, intitulée « cuisine antigaspi », a été organisée par Elphie Quintard de la CC2T, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Les participants ont mis la main à la pâte, en réalisant les recettes proposées par l'animatrice Mélodie, collaboratrice de la boutique In Extremis. Cette entreprise, qui fabrique des biscuits à base de

pain bio invendu, organise principalement ce type d'ateliers dans les écoles et auprès du grand public.

À l'issue de la session, chacun est reparti avec son plat ou dessert, soigneusement emballé dans un Tupperware apporté pour l'occasion. ■



Une famille du village réalise la recette « Cookies au pain rassis, chocolat et noisettes ».



Une habitante du village, accompagnée par Mélodie d'In Extremis, observe la recette « Risotto aux fanes de radis ».



jeudi 21 novembre 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
142 mots - ⌚ 1 min





jeudi 21 novembre 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 28
287 mots - 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—BOIS-DE-HAYE

Les habitants se renseignent sur l'utilité d'une haie sèche

Les agents techniques avaient préparé le terrain, en installant une double rangée de piquets en bois d'acacia à proximité de la zone d'apport de déchets verts, rue des Sept-Lieues. Le décor était planté. Il ne restait plus qu'à piocher dans le contenu d'une benne de déchets verts.

Samedi matin, dans la brume humide, Kélig Leclerc, pour la Communauté de communes Terres Toulaises (CC2T), et Bernard Bagard, adjoint à l'environnement pour la commune, ont accueilli quelques habitants venus s'enquérir de la technique des haies sèches.

Les agents techniques de la commune avaient auparavant préparé le terrain : ils avaient installé une double rangée de piquets de bois d'acacia à proximité de la zone d'apport de déchets verts.

Branchages, feuilles mortes, tontes, rameaux, entassés à l'horizontale entre les poteaux, constitueront la haie sèche.

brise-vue ou encore refuge pour la petite faune. Elle deviendra un réservoir de matière organique.

Une place dans le fond du jardin

Reste à lui trouver une place dans le verger, au fond du jardin.

La haie sèche est aussi une alternative fûtée aux fastidieux voyages vers les bennes de déchets verts. Elle peut aussi servir de support à toutes ces plantes de nos potagers qui adorent grimper comme les potirons, les concombres et autres melons.

Enrichie par les graines dépo-



Avec bottes, gants et bonnets, ils ont bravé la brume pour s'initier à la création d'une haie sèche.



Une animation proposée dans le cadre de la Semaine de l'Environnement.



vendredi 27 décembre 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
238 mots - 1 min





vendredi 26 janvier 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
230 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—ROYAUMEIX

Déchets pour faire du compost : des conseils

Depuis le 1^{er} janvier, on doit séparer les déchets alimentaires et les déchets verts des ordures ménagères. L'objectif étant de diminuer les dépenses de collecte et d'enfouissement.

En partenariat avec la mairie, Kelig Leclerc, de Terres Toulaises, a fait une animation à la salle polyvalente en présence d'une vingtaine de personnes. Elle a rappelé les consignes d'utilisation des composteurs, et donné des explications sur le tri des déchets de cuisine et des restes alimentaires car il s'agit de les retirer de la poubelle ménagère et de les composter. Ces restes de cuisine

thé, restes cuisinés hors viande/poisson/crustacés, coquilles de noix/noisettes/pistaches, noyaux de fruits, légumes et fruits gâtés, coquilles d'œufs, bouquets de fleurs fanées, mouchoirs et essuie-tout) représentent 30 % en poids de la poubelle ménagère ; les composter permet de produire un amendement riche pour le jardin et d'éviter les nuisances olfactives dans le bac d'ordures qui n'est collecté que tous les 15 jours.

Les composteurs sont situés rue des Jardins à côté du tri.

Après ces conseils, les participants sont repartis avec un bio-

Jacky Orditz, 1^{er} adjoint délégué aux déchets, propose aux habitants qui voudraient s'équiper d'un bioseau et de composteur de venir s'inscrire en mairie qui fera le nécessaire. ■



Des conseils utiles sur le tri des déchets.



vendredi 5 juillet 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 27
167 mots - 1 min





vendredi 5 avril 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
281 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS – CHAUDENEY-SUR-MOSELLE

Les bonnes pratiques du compostage des biodéchets

Les habitants ont été invités à une réunion d'information sur le traitement des biodéchets, animée par Kelig Leclerc, en charge du pôle « déchets » à la communauté de commune Terres Toulaises. L'occasion d'apprendre les bonnes pratiques.

La salle du conseil était trop petite pour accueillir tous les habitants intéressés par la réunion d'information sur le traitement des biodéchets.

Les bonnes pratiques

Kelig Leclerc, en charge du pôle « déchets » à la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) est venue présenter les bonnes pratiques à adopter pour se débarrasser de ses ordures ménagères compostables avec le moins d'impact possible sur l'environnement.

L'importance du tri

joindre les containers de tri (verre, papier/carton, emballages) et ce qui doit finir à la poubelle.

Ensuite, il faut appliquer la bonne méthode pour bien utiliser le composteur à savoir, recouvrir de matière sèche (broyat, feuilles sèches, carton d'emballage, papier journal) les déchets humides qu'on dépose et ne pas y jeter les tontes de pelouse, les cendres de bois, les litières d'animaux ou les déjections canines.

Distribution de bio-seaux

La spécialiste en déchets a également rappelé qu'il était interdit de brûler des déchets verts sous peine

chets.

La réunion s'est terminée par la distribution de bio-seaux destinés à faire le lien entre la cuisine et le composteur, 70 bio-seaux ont été distribués, les poubelles devraient désormais être bien allégées et sorties moins souvent. ■



Lors de cette réunion d'information, 70



jeudi 9 mai 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
245 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS – LAGNEY



samedi 27 avril 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
219 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS—VILLE-SAINTE-ÉTIENNE

Une matinée de distribution de compost

Une matinée de distribution de compost a été organisée par la CC2T au niveau du local technique, sur la commune de Villey-Saint-Étienne en présence des élus de la commune.

Au total, ce sont une quinzaine de tonnes de compost qui ont été mises à disposition des habitants d'un village et des alentours. Il y avait également une animation réalisée par Sophie Mirski et Kelly Leclerc, en charge de la gestion des ordures ménagères à la CC2T.

L'accent était mis sur la gestion des biodéchets qui sont interdits dans les ordures ménagères depuis le 1er janvier 2024. À chaque habitant a été attribuée une petite poubelle pour mettre les biodéchets. Le contenu peut être déposé sur le compost au fond du jardin, ou bien dans un des trois conteneurs biodéchets qui seront installés sur le village au cours du mois de mai. Pour les personnes qui n'ont pas pu récupérer leur petite poubelle, il y aura possibilité de la récupérer lors de l'inauguration des 3 bacs qui seront installés sur le

village. La date de l'inauguration sera communiquée prochainement. Il y aura également possibilité de se rendre à la CC2T pour la récupérer. ■



À chaque famille a été attribuée une petite poubelle pour les biodéchets, avec flyers qui donne les explications.



mardi 5 mars 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 24
199 mots - 1 min



DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—BOUCQ

Le site de compostage partagé est ouvert

Un site de compostage partagé a été mis en place au village, devant la Maison pour tous.

Kelig Leclerc, du service déchets de la CC2T, était présente la semaine dernière pour inaugurer le site et expliquer son fonctionnement.

Depuis le 1^{er} janvier, il est obligatoire de trier les déchets biodégradables, mais cette obligation incombe seulement aux collectivités, qui doivent mettre à disposition les moyens de respecter ce tri des déchets biodégradables et de

communiquer au plus grand nombre.

Pour les communes rurales, la solution est le compostage, qu'il soit individuel (avec des composteurs proposés à moindre coût par la CC2T) ou collectif (avec le site de compostage partagé).

Cette démarche doit permettre de diminuer de 30 % le poids des ordures ménagères à collecter et donc faire diminuer la facture globale de traitement des déchets par incinération, qui ne cesse d'augmenter.

Kelig Leclerc a ensuite expliqué les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour obtenir un bon compost.

En fin de réunion un guide pratique du compostage et un bio-seau ont été remis à chacun des participants. ■



Le site de compostage partagé est positionné devant la Maison pour tous.

XIII-2- 2- Animations de promotion de la collecte des déchets alimentaires



mercredi 3 janvier 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul, Édition de Meuse
Page 22
555 mots - 2 min



TOUL - TERRES TOULOISES

Déchets alimentaires : il est obligatoire de faire le tri

Depuis le début de l'année, épluchures, restes de repas et autres déchets alimentaires n'ont plus leur place dans les poubelles classiques des ordures ménagères, chaque foyer devant en effet disposer d'une solution de tri à la source.

Jeter vos déchets de cuisine avec vos ordures ménagères, c'est désormais de l'histoire ancienne. Depuis le 1er janvier, chaque foyer doit en effet disposer d'une solution de tri à la source, qu'il s'agisse d'un bac à compost ou d'un bac de tri, qu'il soit individuel ou à proximité du domicile.

Quels types de déchets sont concernés par cette loi ?

Tous les déchets alimentaires seront concernés par cette mesure. Sur la liste dressée par la communauté de communes Terres Toulouises (CC2T), en charge de cette compétence, on y retrouve pêle-mêle peaux et pelures de fruits (y compris agrumes), coquilles d'œuf, de noisette, de noix, épluchures de légumes, légumes et fruits gâtés, restes de repas cuits et crus, pains, essuie-tout, bouquets de fleurs fanées, plantes fanées (plante avec terre et racines sans pot), marc de café et thé (avec filtre papier). On n'y met donc pas les gros branchages, os et arêtes, viandes et poissons, coquilles de fruits de mer, poussières d'aspirateur, mégots, excréments, litières. « Ces déchets alimentaires sont à différencier des déchets verts issus du jardinage (tonte de pelouse, fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles...) qui doivent, eux, toujours être déposés en déchèterie ».

Conseil utile après les repas de fête, il est désormais également possible d'alléger sa poubelle en déposant les coquilles de fruits de mer vides dans les déchèteries de Toul et de Fontenoy-sur-Moselle. « Attention toutefois à veiller ce qu'elles ne contiennent aucun reste alimentaire (restes de mollusques, têtes de crevettes, carapaces de crabes, citrons...), ni serviette et papier, ni rinse-doigts, ni sacs en plastique ».

À chaque situation, sa solution

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour les ménages du territoire ? « Avec un jardin, rien de plus simple, explique la CC2T, il suffit d'y installer un composteur individuel ». En parallèle, la collectivité met en place des sites de compostage partagé où il est possible de déposer ses déchets alimentaires. « Il en existe déjà près de 50 sur le territoire. Pour chaque site, un référent volontaire est identifié et l'entretien est assuré par des agents communautaires ».

Comment s'équiper ?

Pour les secteurs où le compostage, individuel ou collectif, n'est pas possible, en zone urbaine par exemple, « le déploiement d'un réseau de conteneurs spécifiques est actuellement en cours. À la différence du compostage, les déchets alimentaires

qui y sont déposés sont collectés par camion ».

Enfin, pour aider les foyers à s'équiper, la CC2T propose et participe à l'acquisition de bio seaux et de composteurs individuels. Ainsi, il faut déboursier 30 € pour un composteur en bois de 300 litres et 40 € pour le même équipement, mais de 600 l cette fois. Comptez également 2 € pour un bio seau et 12 € pour un aérateur. À noter qu'un bio seau est disponible gratuitement pour tout foyer accédant à un site de compostage partagé. ■



Depuis le 1er janvier 2024, chaque foyer doit faire le tri de ses déchets alimentaires. Photo Didier Humbert

par Didier Humbert

Une question sur le tri ou la gestion de vos déchets ? Contactez la CC2T sur www.terrestoulouises.com ou par tél. au 03 83 43 23 76.

Toulois

Les biodéchets se trient, oui, mais où se jettent-ils ?

Depuis le 1^{er} janvier, épluchures et restes alimentaires ne terminent plus à la poubelle, mais doivent être triés... oui, mais où ? Voilà les solutions déjà en place – ou en cours de déploiement – proposées aux habitants de la com com Terres toulaises. L'idée étant de revaloriser ces biodéchets en compost ou en gaz.

Avant même l'entrée en vigueur de la consigne, le 1^{er} janvier dernier, de ne plus jeter à la poubelle tous restes alimentaires, pelures de fruits, marc de café, coquilles d'œufs, etc., les habitants de la com com Terres toulaises (CC2T) avaient déjà allégé leurs poubelles. De 7 000 t collectés, le tonnage est passé à environ 6 000 t. Un allègement induit par la fréquence plus espacée des levées des bacs individuels (tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines).

Mais comme ces 1 000 tonnes ne se sont pas retrouvées dans les bacs de recyclage, la collectivité en a déduit que les foyers toulais recyclaient davantage leurs déchets organiques. Lesquels représentent 30 % des ordures ménagères générées, et s'avèrent deux fois moins chères en coût de traitement. « C'est 80 € la tonne de biodéchets, contre 160 € la tonne d'ordures ménagères », précise le président de la CC2T, Fabrice Chartreux.



Quarante abris-bacs destinés à recevoir des biodéchets (comme ici, celui installé devant le siège de la com com), qui seront collectés chaque semaine, vont être installés à Toul, Écrouves et Pierre-la-Treiche. Photo S.M.

Ne plus jeter de biodéchets à la poubelle doit donc entrer dans les mœurs. Mais concrètement, où ces biodéchets peuvent-ils être déposés ?

1 400 composteurs individuels

Trois solutions s'offrent aux habitants des 41 communes de la com com. S'ils ont un jardin, ils peuvent s'équiper d'un composteur individuel en bois et faire leur propre compost.

L'équipement s'achète auprès de la com com qui en a déjà vendu à 1 400 foyers, notamment lors de campagnes de vente itinérante menées dans les communes.

Autre option : les composteurs collectifs – en bois eux aussi – dans lesquels chaque habitant dépose ses biodéchets stockés dans son bio seau. Pour l'heure, 50 sont implantés sur 15 communes du périmètre de la com com. Les municipalités

non pourvues peuvent solliciter la collectivité pour obtenir elles aussi leur site de compostage collectif.

Des abris-bacs pour collecter ces déchets

Enfin, la grande nouveauté, c'est l'installation d'« abris-bacs ». Des conteneurs métalliques couleur chocolat – excepté à Toul pour préserver l'unité architecturale de la ville – dans lesquels les habitants déposent

leurs déchets alimentaires. Ils seront installés en concertation avec les municipalités, en général à proximité des bacs d'apports volontaires réservés au verre, papier/carton et matières recyclables. Ces abris-bacs fonctionneront de la même façon que ces derniers : ils seront collectés une fois par semaine par le prestataire Suez. Cette matière ne donnera, en revanche, pas du compost mais du gaz injecté dans le réseau de distribution de GRDF et produit en circuit court. Acheminés depuis les villages vers la plateforme Suez, route de Verdun à Toul, ces déchets seront transformés en bouillie pour alimenter l'unité de méthanisation Méthatoul située à 1,9 km de là, le long de la RD611, au lieu-dit Sébastopol.

Les 40 premiers abris-bacs de 240 litres vont être installés du 22 au 29 janvier à Toul, Écrouves et Pierre-la-Treiche pour une première collecte des biodéchets fixée au 7 février, puis chaque semaine. « La fréquence pourra être augmentée en été », indique le président, précisant que la CC2T a commandé de longue date cette première salve de bacs « pour ne pas être pris de court ». Au total, 15 villages vont être équipés.

Quant aux 26 autres, ils sont invités à se manifester pour l'être au fil de l'arrivée des commandes de ces bacs bruns.

● Stéphanie Mansuy

Le Toulois valorise les déchets alimentaires en circuit court pour produire du gaz

Les « abris-bacs » sont des contenants métalliques, couleur chocolat, d'une contenance de 240 litres qui vont bientôt fleurir sur le périmètre de la com com Terres Toulaises (CC2T).

40 abris-bacs pour Toul, Écrouves et Pierre-la-Treiche

Leur mission ? Servir de réceptacles aux déchets alimentaires, épluchures, marcs de café... générés par les foyers du Toulois. Des biodéchets qui, depuis le 1^{er} janvier, n'ont plus droit de cité dans les poubelles d'ordures ménagères, mais doivent être triés en vue d'être valorisés.

A la fin du mois, soit du 22 au 26 janvier, quarante abris-bacs vont ainsi être installés à Toul, Écrouves et Pierre-la-Treiche. « Ceci avant un déploiement plus conséquent sur quinze communes et sur d'autres en fonction des demandes formulées par les municipalités », précise le président de la com com Fabrice Chartreux.

Rien à voir avec des composteurs

Attention, ces contenants n'ont rien à voir avec des composteurs partagés dont cinquante équipent déjà une quinzaine de communes. Ici, il n'est pas question de



Quarante abris-bacs de ce type, destinés à la collecte des biodéchets, vont être installés. Ils alimenteront l'unité de méthanisation locale, Méthatoul, pour produire du gaz vert.

générer de compost. La matière sera en effet collectée chaque semaine – d'avantage en été – à l'image

des bacs d'apports volontaires réservés au verre, papier-carton et matières recyclées. Les biodéchets suivront

ensuite une filière de traitement courte.

Du gaz vert pour le réseau de distribution GRDF

Affrétés jusqu'à la plateforme Suez, route de Verdun à Toul, ils seront transformés en « soupe ». Une matière transportée ensuite à 1,9 km de là, capable de transiter par des tuyaux en vue d'alimenter l'unité de méthanisation Méthatoul, le long de la RD611. Laquelle produira du gaz vert injecté dans le réseau de distribution de GRDF. Et la boucle sera bouclée, avec un minimum de transport.

● Stéphanie Mansuy



lundi 29 janvier 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
117 mots - ⌚ < 1 min



TOUL ET ENVIRONS—PIERRE-LA-TREICHE

Coup d'envoi pour le tri des déchets alimentaires

Vendredi 26 janvier, il y avait foule à la mairie pour retirer gratuitement le bio seau et les 50 sacs en papier kraft qui permettront de faire le tri des déchets alimentaires. En plus des composteurs individuels toujours disponibles, la CC2T propose désormais trois points d'apport volontaire (Rochotte, parking

Poussot et site de Vaux) pour déposer restes de repas cuits ou crus, épluchures de légumes et de fruits, essuie-tout, fleurs fanées, marc de café et autres reste de pain, de viande et de poisson. ■



La salle de la mairie s'est avérée trop petite pour accueillir tous les Pierrats, venus en nombre pour récupérer leur bio seau.



samedi 13 janvier 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 23
373 mots - ⌚ 1 min



TOUL ET ENVIRONS—ÉCROUVES

Des abris bacs pour une collecte spécifique des biodéchets

Pour être en totale conformité avec la loi antigaspillage et économie circulaire, la commune va installer des bacs supplémentaires ainsi que fournir aux habitants des sacs en kraft pour les biodéchets. Une collecte sera aussi mise en place pour les secteurs éloignés de ces bacs.

Conformément à la loi AGECL (antigaspillage et économie circulaire) du 10 février 2020, certaines catégories de déchets ménagers, les biodéchets, notamment les restes alimentaires et de cuisine, doivent être triés à la source en vue de leur compostage et ne doivent plus faire partie des ordures résiduelles. Afin d'apporter un service de proximité, 8 composteurs partagés ont été installés en 2023. Dans les zones où le compostage partagé n'est pas possible, une collecte des biodéchets va être mise en place dans le courant du premier trimestre 2024 par la CC2T sur le ban communal.

Les habitants de la commune vont être parmi les premiers à bénéficier de ce nouveau service. Du 22 au 26 janvier, des conteneurs de collecte vont être disposés sur différents sites

de la commune afin de collecter les restes alimentaires et de cuisine. La première collecte aura lieu le 7 février. Afin de sensibiliser la population à ce nouveau dispositif de collecte, les services de la CC2T organisent au préalable des réunions d'information et des permanences de distribution de bioseaux (ou seaux de cuisine) et de sacs kraft gratuits.

Ces réunions se tiendront le 23 janvier, de 14 h à 17 h 30, le 1er février, de 14 h à 18 h 30 à la salle Lamarche pour les habitants de l'avenue Joffre, des rues Lamarche, Justice et 153e RI ; les 24, 30 et 31 janvier, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h dans la salle du conseil municipal en mairie pour les habitants des rues de Paris (proche du bourg), de l'Hôtel de Ville, Marceau, du Ruisseau, Saint-Vincent, du Château, Appert, du chanoine Rous-

selot, Jeanne d'Arc et de Moscou ; le 29 janvier, de 14 h à 18 h et le 2 février, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h, salle B au siège de la CC2T, rue du mémorial du Génie, pour les rues Bautzen, Séré de Rivières et les clos Barine et Oiseleurs. ■



Des abris bacs vont être déployés sur le ban communal.



lundi 5 février 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 18
281 mots - 1 min



TOUL – TOUL

Les bacs à déchets alimentaires se déploient dans le centre-ville

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est devenu obligatoire pour les particuliers, comme les professionnels. Chaque collectivité devant proposer une solution de tri des déchets alimentaires. A Toul, la communauté de communes a donc lancé l'installation de seize premiers conteneurs, pour commencer.

Le tri des biodéchets alimentaires : une obligation légale et une opportunité environnementale ! La loi antigaspillage de 2020 obligeant tout le monde, particuliers et professionnels, à trier à la source les biodéchets alimentaires depuis du 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) déploie des solutions différentes en fonction des typologies d'habitats.

À Toul, la collectivité a ainsi déployé, ces derniers jours, les 16 premiers conteneurs de collecte de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts), mis en service depuis le 31 janvier dans la rue Paul-Keller ; gare routière – station-service ; rue Firmin-Gouvion ; place du Marché ;

rue des Tanneurs ; place Pont-de-Vaux ; rue Drouas ; quai de la Glacière, à proximité de la résidence Picquot ; rue François-Mitterrand ; rue Chanoine-Clanché ainsi qu'au clos de l'Arsenal, avenue du Colonel-Péchet.

Permanences d'information

De plus, jusqu'au 9 février, la CC2T tiendra des permanences d'information et distribuera des bioseaux et des sacs kraft pour les habitants du centre-ville et des rues Monseigneur-Maillet, Chanoine-Clanché, F. Mitterrand, clos de l'Arsenal, à l'accueil de la mairie, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du badge OM/déchette-

rie.■



Les 16 premiers conteneurs à biodéchets ont été déployés par la CC2T dans le centre-ville. Photo Didier Humbert

par D.h.

Pour toutes questions relatives à ce nouveau dispositif de tri, la CC2T est à votre écoute au 03 83 43 23 76.



jeudi 29 février 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
557 mots - 2 min



TOUL—TOUL

Carton plein pour la collecte des déchets alimentaires et organiques

La communauté de communes Terres Toulaises collecte depuis le 1er janvier les biodéchets des particuliers notamment. Cette mesure imposée par une directive européenne anti-gaspillage rencontre un franc succès auprès des habitants.

Couilles d'œufs, restes de viande, épluchures et fleurs fanées bénéficient d'une nouvelle poubelle rien qu'à eux depuis le 1er janvier 2024 suite à une loi anti-gaspillage européenne. Les 35 conteneurs accueillant ces détritiques dans la communauté de communes Terres Toulaises sont bien remplis chaque mercredi, lors de la levée des bacs depuis février. « Il y a un peu moins d'un mois, on en récoltait une tonne par tournée. Il y a deux semaines, on est passé à 2,5 tonnes en moyenne », annonce William, chauffeur de camion-benne chargé du ramassage des biodéchets de la collectivité.

De 35 à 120 conteneurs en un an

« Les gens sont au rendez-vous ! À Toul, certains points d'apports débordent même. Je tiens aussi à féliciter les habitants qui jouent le jeu, car on ne retrouve pas d'éléments qui devraient se trouver dans la poubelle noire. Le traitement des déchets alimentaires et organiques dit « biodéchets » est vraiment efficace », relève Jean-Luc Starosse, vice-président de la com com Terres Toulaises en charge des ordures ménagères.

Une habitante de la rue du Château à Écrouves déclare se rendre tous les soirs au point d'apport près de chez elle pour y mettre les restes de ses repas de la journée. « C'est bien pratique. Mon voisin avait peur des rats, mais pour l'instant, on en voit aucun. Ça fonctionne bien ! »

80 conteneurs doivent encore être déployés sur le territoire. Face à la réceptivité de la population pour les premiers bacs, la collectivité a prévu le budget pour en accueillir 120 en tout, en 2024. Sophie Mirski, la responsable du service déchets, pense qu'à terme, il y en aura encore plus. « Pour le moment, nous sommes en phase expérimentale et nous installons ces points d'apports petit à petit », affirme-t-elle.

Trois conteneurs de biodéchets sont d'ores et déjà disposés à Pierre-la-Treiche, 7 à Gondreville, 9 à Écrouves et 16 à Toul. « Nous étudions pourquoi certains se remplissent moins et nous ajusterons en fonction des besoins de la population. Nous pourrions par exemple remplacer un pav par un compost partagé et inversement, les bouger ou en modifier le nombre sur une commune », ajoute Sophie Mirski.

Elle envisage d'améliorer l'affichage des bacs pour les prochaines commandes. « Certains pensent que les biodéchets sont uniquement les aliments achetés en magasin bio. Or, ce n'est pas le cas. On va réfléchir à un terme qui parlera à tous. »

Le ramassage, c'est tous les mercredis

Les bacs sont levés tous les mercredis entre 4 h et 10 h. William achemine ensuite le tout au biodéconditionneur de Suez, route de Verdun à Toul. Ce dernier va faire de la « purée » avec les biodéchets. Le résultat sera envoyé à l'unité de méthanisation, Methatoul à Toul, qui produira du gaz avec pour alimenter le réseau de distribution de GRDF. « Plus les gens participent à mettre leurs déchets alimentaires et organiques dans les pavs dédiés, plus du gaz sera produit en circuit court. C'est un cercle vertueux », conclut Jean-Luc Starosse. ■





samedi 20 janvier 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 26
368 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS--GONDREVILLE

Une permanence pour récupérer les bioseaux de cuisine

Nouvelle étape dans la valorisation des déchets produits dans les ménages : depuis le 1er janvier, il n'est plus question de jeter ses biodéchets avec les ordures ménagères. Les citoyens sont invités à les trier et les valoriser en les donnant à leurs poules, en les compostant à la maison ou en utilisant les sites de compostage partagé, soit, c'est la nouveauté, en déposant le contenu de leurs bioseaux dans des conteneurs spéciaux. De quels déchets s'agit-il ? Des déchets alimentaires, restes de repas, de préparation de repas ou de produits périmés, d'essuie-tout.

Mise en place de conteneurs

Collectés et méthanisés sur un site à Toul, ils produiront une électricité verte. Pour faciliter la tâche aux habitants qui n'ont pas de solution, la CC2T met en place des conteneurs de déchets alimentaires. Ils seront ins-

tallés les 25 et 26 janvier, à l'intention des habitants du cœur du village, rue Notre-Dame, rue de l'Église, près de la médiathèque, rue du Saussé, rue de la Libération, chemin du Coucou et rue des Vignes. Ils seront mis en service le mercredi 31 janvier. La CC2T assurera leur suivi et leur entretien. La première tournée de collecte (par Suez) sera faite le 7 février. Ils compléteront les cinq sites de compostage partagé (à trois bacs) déjà installés dans la commune.

Permanence le 1^{er} février

Les bioseaux (de cuisine) et des sacs kraft gratuits seront remis aux habitants jeudi 1er février, de 9 h à 12 h à la mairie. Il faudra présenter un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le badge d'accès aux déchèteries de la CC2T. Faute de pouvoir venir le 1er février, il faudra aller les chercher à la CC2T. Un foyer pourra récupérer le matériel pour un autre :

il devra fournir les justificatifs du foyer à équiper. Les foyers ayant déjà un bioseau vert ne seront pas dotés. La mise en œuvre de la distribution des bacs pour déchets alimentaires est supervisée par Jean-Luc Starosse, vice-président à la CC2T, chargé de la gestion des déchets, et par Raphaël Arnoud, au titre de la communication à la CC2T. ■



Sacs kraft et bioseaux (de cuisine) seront remis le 1er février de 9 h à 12 h à la mairie.

V – 2 – 3 Aménagement de la plateforme de déchets verts de FOUG



samedi 16 mars 2024
Édition(s) : Edition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 25
280 mots - 1 min



TOUL ET ENVIRONS – FOUG

Création d'une plate-forme de déchets verts

Des travaux qui devenaient nécessaires sont en cours, juste à côté du stade, pour la création d'une plate-forme de déchets verts par la CC2T. Si tout va bien, l'ouverture pourrait se faire fin avril.

« La ville de Foug a souhaité conserver le site actuel, nous étions d'accord. Il faut que commune et communauté travaillent ensemble. Nous allons investir, mais la commune de Foug doit aussi faciliter les conditions d'accès sur le site aux usagers en élargissant un peu le chemin actuel », explique d'emblée Stéphane Boeglin, responsable du Pôle Environnement à CC2T Terres Toulaises.

Un système de vidéo-surveillance

Depuis trois semaines, les ouvriers de l'entreprise RSTP s'activent donc à la création de cette plate-forme pour la dépose de déchets verts qui sera en accès libre, réservée aux particuliers

et sécurisée par un portique de hauteur. « Nous avons d'abord décaissé l'emplacement de la déchetterie sur une surface de 800 m² pour la structure, 130 m² pour la dépose des déchets verts et le coin réservé au compost. L'enceinte de la structure est effectuée avec 160 blocs bétons encastrables pesant chacun 1,5 tonne. L'intérieur est revêtu de remblais calcaire, avant la pose de l'enrobé et les finitions », explique le chef de chantier Sylvain Buisson.

Il est envisagé d'installer une vidéo surveillance afin de surveiller le remplissage et contrôler les incivilités. Les travaux communautaires devraient se terminer fin mars, sous ré-

serve que la commune de Foug enchaîne sur les travaux d'aménagements du chemin pour une ouverture prévue fin avril si tout va bien. La population sera informée. ■



La pelle mécanique et les ouvriers procèdent au remblai calcaire avant la pose de l'enrobé.

XIII- 3- Actions de communication

L'accent a été mis sur le tri à la source des déchets alimentaires pour être compostés ou collectés en vue d'une méthanisation. Un flyer accompagne les distributions de bioseaux et sacs krafts.

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST PAR ICI!

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent trier leurs déchets alimentaires. Ces biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Pour proposer une solution aux habitant(e)s n'ayant pas la possibilité de composter, la communauté de communes Terres Toulaises met à disposition des conteneurs dédiés.



Mode d'emploi



Trifréduction des déchets, continuons ensemble!

de déchets

de tri

Déchets acceptés



À ne pas mettre



Où sont les conteneurs pour déchets alimentaires?

Liste des sites disponibles sur www.terrestoulaises.com



Charte d'engagement

Dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la CC2T, met à disposition des habitant(e)s n'ayant pas de jardin, des équipements en accès libre pour le dépôt de leurs déchets alimentaires.

Pour accéder à ces conteneurs, je m'engage à :

- utiliser le bioseau et les sacs en papier kraft dédiés
- respecter les consignes d'utilisation et le matériel (pédale d'ouverture)
- ne jamais déposer de sacs plastiques, même ceux dits biodégradables ou compostables
- ne pas dégrader les équipements et signaler à la CC2T toute dégradation ou dysfonctionnement éventuel
- laisser le bioseau dans le logement en cas de déménagement

La communauté de communes Terres Toulaises développe les sites dédiés au dépôt des déchets alimentaires, en assure le suivi et met gratuitement à disposition le matériel nécessaire.

Un bioseau gratuit et 50 sacs kraft pour chaque utilisateur(ice) pour une première dotation.

Formulaire à remplir

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Ville :

Adresse :

N° étage : N° appt. :

N° badge :

Site(s) utilisé(s) :

Téléphone :

☐ Atteste avoir pris connaissance de la charte d'engagement ci-contre.

(si procuration, nom de la personne signataire :

Date :

Signature :

Veuillez vous présenter à la CC2T, muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

A remplir par le service : CU

XIII-3- 1- Evolutions tarifaire



samedi 24 février 2024
Édition(s) : Édition de Pont-à-Mousson - Toul
Page 22
530 mots - 2 min



TOUL—TOULOUS

Les fléchages budgétaires de la com'com Terres Toulaises pour 2024

Débat d'orientation budgétaire sans grand débat, ce jeudi au sein de l'assemblée des élus communautaires réunis sur l'Espace K. Voici une liste non exhaustive des principaux projets qui vont être portés cette année par la com'com Terres Toulaises et les prévisions financières qui vont avec.

Point de discussion enflammée ce jeudi dans la grande salle de l'Espace K à l'heure du débat d'orientation budgétaire. Une séance sans vote où les principaux projets - en cours et à venir - portés par la com'com Terres Toulaises (CC2T) en 2024 ont été passés en revue, accompagnés de leurs coûts théoriques calculés de manière « resserrée » pour être les plus « réalistes possible », a précisé Cécile Gardan, la directrice générale des services, à la manœuvre pour dérouler ce listing devant l'assemblée.

Hormis quelques interventions de Bernard Dominiak - l'élu d'opposition à la mairie d'Ecrouves - et le conseiller municipal toulous Patrick Bretenoux, anglant ses réflexions autour de la question environnementale, l'assemblée s'est montrée calme à leur énoncé. Voici donc ces principaux projets.

La commercialisation sur les zones d'activités continue

En termes d'aménagements, le pont de Pierre-la-Treiche recevra une enveloppe de 80 000 € pour sa réfection, la gare chan-

gée en pôle multimodal coûtera encore 500 000 € à la collectivité pour solder la facture. Un budget annexe va être alloué à la transition énergétique. Le président, Fabrice Charteux, assurant qu'« il permettra de se donner des ambitions ».

Sur le plan économique, la commercialisation sur les zones d'activités continue. Des travaux sont prévus sur celle de Noviant-aux-Prés en 2025. L'accès au pôle commercial Jeanne-d'Arc de Dommartin va être revu et un aménageur sera recruté pour repenser l'ancien site hospitalier voisin. Montant prévu pour ces deux opérations : 360 000 €.

Aménagement de l'ex-campus ONF

Sur l'Espace K, des ombrières seront installées sur le parking. Le président précise qu'une enveloppe de 300 000 € est allouée chaque année à l'aménageur SEBL pour rembourser le remaniement de cette zone. 900 000 € seront dédiés au parc de Haye, ainsi qu'à l'acquisition et l'aménagement de l'ex-campus ONF voisin. Le site du SIAé de Domgermain recevra 400 000 € pour sa requalifica-

tion qui se verra confiée à un aménageur.

Au chapitre « développement », la CC2T versera 225 990 € à la maison du tourisme et réservera 97 000 € à l'acquisition des terrains qui serviront d'emprise foncière au projet de prison expérimentale InSERRA, à côté de l'Espace K.

Pas d'augmentation des taux de fiscalité

Autre donnée : 250 000 € sont destinés à l'extension du centre aquatique, les travaux doivent démarrer fin 2024. La somme de 400 000 € est prévue pour la future base nautique - un chantier espéré également fin 2024 - et 32 000 € seront fléchés vers le site de la Rochotte, à Pierre-la-Treiche. Quant au milieu associatif, il se verra soutenu à hauteur de 50 000 €.

Il a aussi été annoncé que la tarification des ordures ménagères n'évoluerait pas en 2024. Idem pour les taux de fiscalité qui n'augmenteront pas. Ces jalons posés, le budget se votera lors du prochain conseil, le 11 avril. ■

XIII-3- 2- Réalisation de supports

XIII-3-2- a. Guide des déchets

Mise à jour du guide pratique des déchets :

Déchets alimentaires

Dépôt en conteneur ou sur site de compostage partagé

Déchets acceptés ✓



peaux/pelures de fruits (y compris agrumes)



coquilles d'œuf, de noisettes, de noix



épluchures de légumes



légumes et fruits gâtés



restes de repas cuits et crus



pains



essuie tout



bouquets de fleurs fanées



plantes fanées (plante avec terre et racines, sans pot)



marc de café et thé (avec filtre papier)



croûtes et restes de fromage



restes de viande, de poisson et crustacés

À ne pas mettre ✗



sacs dits « biodegradables »



excréments



litières



capsules en aluminium



huiles de friture usagées

Conteneurs
→ En accès libre

Equipements

Un bioseau brun et un lot de 50 sacs en papier kraft sont fournis gratuitement à chaque logement.

LOCALISATION

Liste des sites équipés de conteneurs à déchets alimentaires

Sites de compostage partagés

→ En accès libre

→ Je dépose les déchets acceptés **sans sacs plastiques** (même ceux dits biodegradables) dans le bac de dépôt et j'alterne avec des couches de broyat pris dans le module 2.



bac de dépôt



réserve de broyat



bac de maturation

LOCALISATION

Liste des sites de compostage partagé

Equipements

Un bioseau vert est fourni gratuitement à chaque logement.

Un(e) référent(e) est identifié(e) et assure le suivi du site. Pour cela, il(elle) bénéficie d'une formation et est à même d'apporter des conseils (si vous souhaitez devenir référent(e) ou si vous constatez un dysfonctionnement, contactez la CC2T).

Conteneurs
→ En accès libre

Equipements

Un bioseau brun et un lot de 50 sacs en papier kraft sont fournis gratuitement à chaque logement.

LOCALISATION

Liste des sites équipés de conteneurs à déchets alimentaires



1 Je jette mes déchets dans le bioseau

2 J'emporte mon sac kraft

3 Je dépose le sac dans le conteneur dédié aux biodéchets

4 Je referme bien la trappe

→ Je dépose mes déchets alimentaires **sans sacs plastiques** même ceux dits biodegradables.

→ Je **referme bien la trappe** pour les modèles avec poignée.

10

11

Compostage individuel

Déchets acceptés



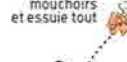
sciures et copeaux de bois



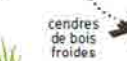
feuilles mortes



tonte de gazon



mouchoirs et essuie tout



huiles de friture (en petite quantité)



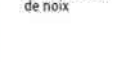
cendres de bois froides



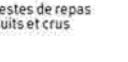
épluchures de légumes



marc de café et thé (avec filtre papier)



coquilles d'œufs, de noisettes, de noix



restes de repas cuits et crus

À ne pas mettre ✗



litières



mégots



gros branchages



poussières d'aspirateur



excréments

Equipements

Vente de composteurs

La CC2T vous propose des composteurs et participe à leur acquisition.



2 modèles de composteurs (bois) :

- 300 litres
- 600 litres

Accessoires en vente :

 bioseau  aérateur

Renseignez-vous sur les disponibilités et les tarifs au 03 83 43 23 76.

Info en +

Plus le compostage dure longtemps, plus les matières sont dégradées.



1 Je jette mes déchets dans le bioseau

2 J'emporte mon sac kraft

3 Je dépose le sac dans le conteneur dédié aux biodéchets

4 Je referme bien la trappe

→ Je dépose mes déchets alimentaires **sans sacs plastiques** même ceux dits biodegradables.

→ Je **referme bien la trappe** pour les modèles avec poignée.

12

95

XIII-3-2- b. Nouveaux sacs cabas

- Sac jaune pour la zone en PAV
- Sac bleu pour la zone au PAP